

Partie contractante	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	<i>SECRETARIAT D'ETAT À L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>
Nom et fonction du chargé de liaison	<i>TOMÁS GOMES BARBOSA DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT</i>
Adresse postale	<i>BP 399, EX-QG, BISSAU</i>
Téléphone	<i>(+245) 6629555/ (+245) 5804390</i>
Fax	
Courriel	<i>tobarbosa2000@yahoo.com.br</i>
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	<i>MATILDE DA CONCEICAO GOMES LOPES</i>
Nom et fonction du chargé de liaison	<i>POINT FOCAL A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE</i>
Adresse postale	<i>BP 399 BAIRRO DE SANTA LUZIA, BISSAU</i>
Téléphone	<i>(+245) 6669119</i>
Fax	
Courriel	<i>conceicaog_@hotmail.com</i>
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	<i>M. BARROS BACAR BANJAI, SECRETAIRE D'ETAT À L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>
Date d'envoi	<i>30 NOVEMBRE 2009</i>

Acronymes	4
Résumé analytique	7
Introduction	19
CHAPITRE I: APERÇU DE L'ÉTAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE	21
1.1. Présentation générale de la diversité biologique	21
1.2 État de conservation de la diversité biologique	23
1.2.1 Conservation in situ	23
1.2.2 Conservation ex situ	26
1.3.Indication de l'état et tendances des éléments constitutifs de la diversité biologique	28
1.4 État et tendances des ressources génétiques	34
1.4.1 La diversité des espèces sauvages	37
1.5 Causes des principales menaces sur la diversité biologique	38
1.5.1 Les causes profondes de ces menaces	38
1.5.2 Les Causes des principales menaces	39
1.5.2 Implication des changements observés de l'état des éléments constitutifs de la diversité biologique	39
1.5.3 Incidences des changements observés sur le bien-être humain	39
1.5.4 Sur le plan agricole	39
1.5.5 Sur le plan de l'élevage	39
1.5.6 Sur le plan forestier	39
1.5.7 Sur le plan de la faune	40
1.5.8. Sur le plan piscicole	40
1.6 Incidences des changements de la diversité biologique	40
1.6.1 Contraintes liées à la gestion de la diversité biologique	40
1.6.2 Contraintes socio-économiques	40
1.6.3 Contraintes liées aux connaissances	40
1.6.4 Contraintes institutionnelles	40
1.6.5 Contraintes alimentaires	41
CHAPITRE II : ETAT D'AVANCEMENT DES STRATÉGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	41
2.1 Description de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPA-DB)	41
2.1.1 Description de la Stratégie	41
2.1.2 Plan d'Action sur la Diversité Biologique	42
2.1.3 Mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité	42
2.1.4 Cadre provisoire des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique	42
2.1.5 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action	42
2.1.6 Activités dans le domaine de la conservation	43
2.2 État de mise en œuvre de la SNPA-DB	43
2.2.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action	43
2.3 Ressources financières nationales et internationales affectées aux activités prioritaires	43
2.4 Réussites, difficultés et leçons tirées	43
2.4.1 Réussites	43
2.4.2 Difficultés	45
2.4.3 Leçons tirées	45
2.5 Analyse de l'efficacité de la Stratégie et du Plan d'Action	46
2.5.1 Adéquation de la SNPA-DB avec les menaces identifiées	46
2.5.2 Propositions d'amélioration	47
CHAPITRE III : INTÉGRATION OU DÉMARGINALISATION SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES DES CONSIDÉRATIONS SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	47
3.1 Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et Intersectoriels	47

3.1.1 Revue des différentes stratégies, plans sectoriels et intersectoriels élaborés en Guinée-Bissau ayant un rapport avec la diversité biologique	53
3.1.2 Description des mesures d'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels	53
3.2 Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les évaluations Environnementales	53
3.3 Convention liées à la Diversité Biologique	53
3. 4 Analyse des résultats atteints	55
3.4 Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide au Développement	56
CHAPITRE IV: CONCLUSIONS : PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE	56
4.1 Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010	56
Tableau I : Progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010	58
Tableau II : Progrès réalisés pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention	62
Tableau III : Buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique	67
Tableau IV : Buts et objectifs du Programme de travail sur les aires protégées	71
OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES	93
CONCLUSIONS	95
BIBLIOGRAPHIE	98

ACRONYMES

AD	Action pour le Développement
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture Afrique de l'Ouest (Centre du Riz pour l'Afrique)
AFD	Agence Française de Développement
AFRIMAB	Africa And man And Biosphere
AGIR	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
AMP	Aire Marine Protégée
AMP UROK	Aire Marine Protégée des Iles Formosa, Nago et Chediã (Complexe UROK)
ANCR	Projet de Renforcement National des Capacités
AP	Aire Protégée
APA	Accès et Partage des Avantages
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BCH	Centre pour l'Echange d'Information pour la Biosécurité
BCP	Bilan Commun de Pays
BID	Banc Islamique pour le Développement
BIOMAC	Réseau de la Biodiversité Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
BM/WWF	Banque Mondiale / Fonds Mondial pour la Nature
CAIA	Cellule d'Évaluation d'Impact Environnementale
CARBOVEG	Quantification du carbone stocké et la capacité de séquestration de la végétation forestier de la Guinée-Bissau
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de lutte Contre la Désertification
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l' Ouest
CEPA	Communication, Éducation et Sensibilisation du Public
CHM	Clearing House Mechanism (Centre pour l'Échange d'Information)
CIFC	Cadre légal d' Accord avec la Chine
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIPA	Centre d'Investigation et Recherche Appliqué
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CMP-CPLP	Conférence des Ministres des Pêches de la Communauté de la Langue Portugaise
CNA	Conseil National de l'Environnement
CNE	Conseil National de l'Environnement
COMAFAT	Conférence Ministérielle des États Riverains de l'Océan Atlantique
COP	Conférence des Parties
COPACE	Comité de Pêche pour Atlantique Centre-Est
COPAGEN	Coalition Guinéenne pour la Protection du Patrimoine Génétique
COSE	Centre d'Observation et de Suivi Environnemental
CRD	Communauté Rurale de Développement
CSRP	Comité Sous-régional des Pêches
CSR	Commission Sous-régionale des Pêches
CT	Court Terme
DB	Diversité Biologique
DEA/GAPLA	Direction de Statistique Agricole/Cabinet de Planification Agricole
DENARP	Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté
DEPA	Département d'Essai et Recherche Agricole
DHAS	Département Hydraulique Agricole et Sols
DNDBAP	Direction National de la Diversité Biologique et des Aires Protégées de
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et conservation
EVA	École de Vérification Environnementale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin

FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GEF	Fonds Mondial pour l'Environnement
GEM-CC	Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries
GEM-CG	Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IITA	Institut International pour l'Agriculture Tropicale
IM	Immédiat
INA	Institut National de l'Environnement
INFOPÊCHE	Service Régional d'Information et Conseil en matière de transformation
INPA	Institut National de Recherche Agraire
IRRI	Institut International de Recherche sur la Riziculture
JICA	Agence Japonaise pour la Coopération International
KAFO	Fédération des Paysans de Djalicunda
LAA	Loi de l'Évaluation Environnementale
LBE	Loi de Base sur l'Environnementale
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MAFC	Ministère de l'Agriculture Forêt et Chasse
MDRA	Ministère de Développement Rural et Agriculture
MICS	Enquête sur Multiples Indicateurs
MP	Ministère des Pêches
MRNA	Ministère des Ressources Naturelles et l'Environnement
MSP	Ministère de la Santé Publique
NANTINYAN	ONG National
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OMD	Objectif Millénaire pour le Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Protected Areas/Aires Protégées
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PALMEIRIN	Organisation Non Gouvernementale
HA	
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN/CCD	Plan d'Action National/ Combat Contre la Désertification
PAN/LCD	Plan d'Action National/ Lutte Contre la Désertification
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatique
PASP	Projet Agro-Sylvo-Pastoral
PNTC	Parc Naturel des « Tarrafes » do Rio Cacheu
PNC	Parc National des Lacs de Cantanhez
PNLC	Parc Naturel des Lacs de Cufada
PNMJVP	Parc National Marin João Vieira-Poilão
PNO	Parc National d'Orango
PCAE	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PI	Pêche Industriel
PNAE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PNGE	Plan National de Gestion Environnemental
PNSA	Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone côtière et Marine en
PRESAR	Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
PTA	Plan de Travail Annuel
QNDBS	Cadre National pour le Développement de la Biosécurité
RAMAO	Réseau des Aires Marines d'Afrique de l'Ouest

RAMPAO	Réseau des aires marines protégées de l’Afrique de l’Ouest
RAMSAR	Convention sur les Zones Humides d’Importance International, spécialement comme habitat des oiseaux aquatiques
RAPAO	Réseau des aires protégées d’Afrique de l’Ouest
REDD	Réduction de l’émission issue de la déforestation et la dégradation forestier
REDD +	Réduction de l’émission issue de la déforestation et la dégradation forestier dans la zone de conservation
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SISA	Système d’Information pour la Sécurité Alimentaire
SNC	Stratégie Nationale de Conservation
SNPA-DB	Stratégie National et Plan d’Action pour la Diversité Biologique
SWISSAID	Organisation Non Gouvernementale International Suisse
UEMOA	Union économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Mondial pour la Nature
UNCCD	Convention des Nations Unies pour le Combat contre la Désertification
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, Science et Culture
UNICPOLOS	Organisation des Nations Unies sur le Droit de la Mer
URTOMA	Unité Régional des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l’Afrique
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

RESUME ANALYTIQUE

I : ETAT ET DES TENDANCES GENERAUX DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE

1.1 L'ETAT DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

1.1.1 Résumé de la présentation de la diversité biologique

D'après la recherche faite que à donné comme résultat une base de données composée de plus de 900 fiches touchant plus de 1200 espèces animales indigènes a été créée. Elle contient des informations sur les mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons du pays.

Il existe une connaissance nationale de ces espèces mais il nous faudrait faire des études complètes soit sur l'avifaune, les ongulés, les mammifères, par exemple.

La communauté scientifique nationale connaît très peu de flore par rapport à la faune, indépendamment de la nécessité de l'actualisation de l'inventaire de la faune au niveau national.

Le besoin se fait sentir sur la cartographie des ressources naturelles, faute des ressources financières et humaines.

On constate aussi l'absence des données statistiques sur les aires couvertes par la biodiversité; et dans la plupart des cas il n'y a pas des données scientifiques, résultats de recherche sur toutes les composantes de la biodiversité.

1.1.2 Écosystèmes

La Guinée-Bissau possède une diversité des écosystèmes, qui sont riches par exemple en ressources hydriques, avec une série des fleuves et rias, parmi lesquels on peut citer, les fleuves Cacheu, Geba, Corubal, fleuve Grande de Buba.

1.1.2.1 Les palmiers et la Forêt galerie

Constitués essentiellement par des palmiers (*Elaeis guineensis*), ces formations se localisent surtout dans le Nord-ouest du pays et au long des cours de certaines rivières (eau douce), aux alentours de la côte. Elles englobent aussi des massifs de rôniers.

Son extension était évaluée à environ 112.700 ha au niveau national et à environ 111.800 ha (SCET-1978) sans la région de Gabú.

1.1.2.2 Forêts sous humides

Elle présente une couverture végétale hétérogène de grande diversité et densité, et avec des couches végétales composées d'arbres de grande et moyenne envergure et arbuste de difficile pénétration. Son intérieur est caractérisé par un microclimat frais, avec des petites oscillations de température. Les manches principales et représentatives de cette formation se localisent dans le Sud du pays, occupant une vaste aire dans le Sud de Quinara et dans la région de Tombali.

1.1.2.3 Mangroves

Sont des formations végétales soumises à l'influence des marées, typique de la zone côtière, où se trouvent d'importants massifs, dans les rives des rivières Cacheu, Cumbijã et Cacine et aussi dans le complexe formé par le groupe des îles de Formosa et Orango. Les espèces prédominantes sont *Rhizophora*, mangroves hautes avec une envergure moyenne de 10 m, localisés dans les franges littorales des bras de mer entièrement submergés par la marée. *Avicennia*, mangroves bas que se distinguent de la *Rhizophora* par sa hauteur moyenne, d'environ 5 m. Ils occupent la partie la plus haute et inondée en fonction des marées semi diurnes. Ils occupent aussi les principaux axes de pénétration marins (Régions de Cacheu, Bissau, Quinara, Tombali et Oio) et les îles de Bolama/Bijagós.

1.2 État de conservation de la diversité biologique

Les travaux relatifs à la conservation de la biodiversité sont en train d'être exécutés par les différents départements étatiques et aussi par les structures de la société civile.

Malgré cela, il y a des pressions anthropiques sur les ressources du à l'exploitation irrationnelle, ce que fait qu'il y a quelques espèces menacés d'extinction.

1.2.1 Conservation in situ

S'est notable l'effort que le pays est en train de faire dans le domaine de la conservation des ressources naturelles renouvelables à travers la mise en place du réseau d'un système des aires protégées à travers lequel les espèces végétales et animales sont conservés.

Néanmoins, il y a eu toujours les phénomènes d'exploitation illégale, le braconnage.

1.2.2 Conservation ex situ

Dans la perspective de poursuivre les travaux de conservation et la pérennité des ressources naturelles, beaucoup des activités ont été entreprises depuis l'époque coloniale sont en cours jusqu'à nos jours.

C'est ainsi que divers programmes de recherche, ont été développés, notamment dans le domaine du riz, manioc, patate douce, igname, millet, sorgho, fruiticulture, l'horticulture, mais aussi dans l'introduction de quelques espèces animales pour améliorer les races locales.

1.3 Indication de l'état et tendances des éléments constitutifs de la diversité biologique

1.3.1 Écosystèmes terrestres

Les écosystèmes terrestres sont objet de dégradation à cause du système traditionnel de pratique agricole itinérante, pour l'exploitation des ressources forestières ainsi que pour la chasse ou d'autres activités, que entraînent la destruction de la couverture végétale.

Il faudrait bien qu'on fasse la recherche à fin de donner une meilleure alternative d'exploitation aux paysans.

1.3.2 Écosystèmes aquatiques

Espace plus affectés à cause d'une pression de plus en plus dangereuse sur les ressources halieutiques, soit sur les espèces ciblées, soit à l'accès à la zone interdite, l'usage d'art de pêche interdit, par exemple, mais aussi sur l'écosystème de la mangrove pour le fumage du poisson et à d'autres fins.

Il serait souhaitable que le gouvernement et les partenaires nationaux impliqués poursuivent leurs efforts au niveau du contrôle le nombre de permis de pêche octroyés, le monitoring de l'effort de pêche, la fiscalisation des activités de pêche en général, sans oublier d'accorder une attention particulier à la recherche-développement à fin de mieux connaître la diversité des espèces locales, et le potentiel existant.

1.4 État et tendances des ressources génétiques

Le potentiel agricole plus important que le pays dispose est évalué à environ 1.100.00 ha de terres à vocation agricole représentant 35% de la superficie total du pays, mais, la superficie cultivée est estimée à seulement 200.000 ha ce que correspond à 18% du potentiel agricole (Moura Araújo, 2008).

Les céréales, la base de l'alimentation des citoyens Bissau-guinéens occupent 80% des superficies, soit 132 387 ha, parmi lesquels 70 086 ha, soit 43%, correspond le riz et 62 299 ha, soit 38% pour les céréales secs (millet, maiz, sorgho, fonio).

1.5 État et tendances des ressources zoogénétiques

En termes de l'importance des espèces, les bovins occupent la première place, avec environ 343.004 bovins (37%), suivi des caprins 238.960 (26%), des porcins 236.941(26%), et des ovins 97.092 (10%).

Il y a un problème sérieux de couverture sanitaire ce que fait que périodiquement il y a des maladies (les Charbons symptomatique et bactérien, chez les bovins ; la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine chez les porcs, et le Newcastle, chez les volailles etc.) que ravagent les animaux, provoquant une grande perturbation socio-économique et culturelle, ce que rend encore difficile la lutte contre la pauvreté.

1.6 Causes des principales menaces sur la diversité biologique

Parmi les plusieurs menaces que pèsent sur la diversité biologique, on observe celles-ci :

Tableau 1: Facteurs de changement de la diversité biologique

ECOSYSTEMES	MENACES					
	FEUX DE BROUSSE	SYSTEME AGRICOLE	SUR EXPLOITATION FORESTIERE	SURPECHIE	EXPLOITATION MINIERE	BRACONAGE
Ecosystèmes terrestres						
1. Forêt dense humide	1 →	1 →	3 →			3 ↗
2. Forêt dense sèche	2 →	2 →	3 →		3 ↗	3 ↗
3. Savane	3 ↗	3 ↗	2 →			3 ↗
Écosystèmes insulaires	1 →	2 →	1 →	3 ↗		3 ↑
Écosystèmes des eaux douces				2 →		
Écosystèmes côtiers	3 ↗	4 ↑	2 ↗			
Ecosystèmes marins				4 →		

Légende	
1 faible	↘
2 moyen	→
3 sévère	↗
4 assez sévère	↑

Le système agricole est responsable pour une perte significative de la diversité biologique, et ne contribue pas à la minimisation des impacts aux changements climatiques.

Agriculture itinérante, pratiqué à l'échelle national, faite à travers le défrichement de la couverture végétale, les feux de brousse, que provoque la destruction de la structure du sol. Cette pratique s'aggrave avec l'extension de la monoculture de l'anacardier, ajoutés des facteurs aléatoires du climat que provoque une perte significative de la biodiversité.

Exploitation forestière, avec une législation que n'explique pas de façon claire les aspects concernant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources forestiers, raison pour que on doit proposer l'amélioration cet instrument légal. L'effort doit être déployé pour minimiser voir éliminer l'exploitation illicite des ressources forestiers et accorder une attention particulière aux travaux de la reforestation.

Dans le domaine de la faune sauvage, de façon pareille à la loi forestier, la loi de la faune sauvage n'a pas dans ses dispositions aucune mesure concrète relative à la protection de la faune sauvage. Il est urgent la réalisation d'un nouveau inventaire de la faune à fin de permettre une meilleure gestion de ce ressource. La loi est devenue vétuste, raison pour que la même doit être actualisé.

Dans le domaine de la pêche, il existe toujours la pression que est exercé sur cette ressource, associé au phénomène de pêche illégal et le non respect à l'utilisation des arts de pêche, soit au niveau artisanal ainsi qu'au niveau industriel. La fiscalisation des activités de pêche doit constituer la priorité des priorités dans ce secteur, à fin de réduire de façon drastique la pêche illégale ainsi que la pression sur la ressource.

La pauvreté, à l'heure actuel, il y a des familles que se lèvent sans avoir la garantie de quoi il doive se nourrir, due à la pauvreté extrême, ce que les oblige à exploiter les ressources naturelles renouvelables n'importe comment, pour leur survie.

II : ETAT D'AVANCEMENT DES STRATÉGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

2.1 Mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité

Lors de l'adoption de la Stratégie National et le Plan d'Action sur la diversité biologique, il a été décidé que des partenaires étatiques à vocation et ceux de la société civile, s'engagé à la mise en œuvre du Plan d'Action. Une partie significative des succès atteints au niveau national, malgré la carence de financements à cet effet, ont eu l'influence de ce document stratégique.

D'autres difficultés liées à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action sont dues aux étranglements institutionnels.

A l'heure actuel il est reconnu la nécessité de faire un exercice de l'actualisation de la Stratégie et le Plan d'Action pour mieux l'adapter au contexte des exigences actuelles, permettant la résolution des problèmes actuelles.

2.2 L'adoption de la Stratégie et le Plan d'Action sur la diversité biologique

La Stratégie et le Plan d'Action sont été définis à partir des 3 objectifs de la Convention (i) La conservation de la diversité biologique; (ii) l'utilisation durable de ses éléments; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Dans son élaboration il a été adopté une approche pluridisciplinaire.

Un exercice d'intégration des plans sectoriels de développement de plusieurs départements dans la stratégie nationale, impliqués de façon directe ou indirectement aux actions de l'utilisation soutenue des ressources naturelles pour la promotion de la recherche appliquée.

Entre-temps, il faut bien noter que la période où la Stratégie et le Plan d'Action a été élaboré, la question de la réduction de la pauvreté ainsi que d'autres questions n'étaient pas à l'ordre du jour, raison pour laquelle encore une fois il est absolument indispensable son actualisation.

Pour sa consécution il fallait adoptés quelques objectifs nationaux, décrits ci-dessous, à partir des discussions eues lors des ateliers réalisés, tout en faisant la connexion avec d'autres secteurs:

- Protection des écosystèmes;
- Arborisation et repeuplement forestier;
- Optimisation des ressources hydriques;
- Exploitation de nouvelles sources d'énergies, pour en finir avec les brûlis pour la production de bois à brûler;
- Lutte contre l'érosion des sols;
- Lutte contre l'érosion côtière et des estuaires;
- Renforcement de la participation de la société civile ayant comme base l'éducation et la formation environnementale;
- Environnement urbain dans son tout;
- Coopération internationale.

Cet exercice a compté avec la participation des différentes structures étatiques, tels que les structures techniques des départements d'État plus impliqués dans cette problématique, le secteur privé, ainsi que la société civile, représenté par une diversité des ONG, que d'ailleurs ont été recruté à la rédaction de la SNPA-DB, et les Associations à la Base.

2.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action

Indépendamment qu'il n'y a pas eu l'octroi de financement pour la mise en œuvre du Plan d'Action sur la Biodiversité, il y a eu des activités des projets financés par une diversité des partenaires de la communauté internationale y compris le GEF, que sont en train d'exécuter importantes activités dans le domaine de l'environnement et le développement durable, soit par l'État, à travers ses structures compétentes, soit par la société civile, que n'arrive pas à résoudre tous les menaces que pèsent sur la biodiversité, mais il y a eu quand même des progrès à signaler.

2.4 Réussites, difficultés et leçons tirées

2.4.1 Réussites

Beaucoup d'effort a été consenti pour la réussite de la mise en œuvre de la politique, de stratégies de plans et programmes dans le domaine de l'environnement en général.

Pour avoir une idée générale, on énumère les actions suivantes :

Dans le domaine de la conservation :

- La création d'un Système de Réseau d'Aires Protégées, que bientôt couvrirait environ 22% de la superficie du pays;
- Le processus de création des 2 Aires Protégées Terrestres;
- La création des structures du domaine de l'environnement (IBAP, CAIA, Fondation Bioguiné), etc.;
- La création des ONG ouvrant dans le domaine de l'environnement (AD, Tiniguena, NANTINYAN, PALMEIRINHA, etc.);

DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DURABLE :

- La mise en place du programme d'action pour la conservation des mangroves;
- Le Plan d'Action pour le monitoring des chimpanzés;
- L'inventaire des plantes médicinales;
- La mise en place de l'Observatoire pour la gestion des ressources naturelles aux Archipel des Bijagós;

DANS LE DOMAINE DES MESURES GENERALES :

- Le Plan National de Gestion Environnementale (PNGE);
- L'élaboration du Code de l'Environnement;
- L'élaboration de la Loi sur l'Évaluation Environnementale;
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique;
- Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques;

DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION:

Intégration au Réseau URTOMA (Unité Régional des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique) ;

L'exécution de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la coopération scientifique et technique avec plusieurs organisations et institutions scientifiques dans les domaines de la pêche et de l'environnement ;

La coopération avec les pays voisins (Sénégal, Guinée Bissau, Gambie, Mauritanie, Cap Vert, Sierra Leone) en matière de surveillance et de protection des Pêches dans le cadre de la Commission sous-Régionale de la Pêche ;

La signature d'un Protocole d'Accord avec le PNUD pour l'appui à la protection de l'environnement et des ressources naturelles pour une période 2008-2012.

2.4.2 Difficultés

Pendant la période d'exécution des activités de conservation et développement durable, le pays s'était confronté avec les difficultés à la mise en exécution de la politique environnementale.

A par l'insuffisance des ressources financières, (y compris celles au niveau du gouvernement pour faire face à ses obligations) la manque des ressources humaines avec la capacité à la mise en exécution des activités est un constat. Liés à cela, on doit souligner les conflits institutionnels, la manque de coordination et la manque de capacité de suivi des activités, entre autres.

Pour s'en sortir, il faudrait, entre autres, accorder plus d'attention aux actions de renforcement des capacités, le financement des activités de conservation de la par de l'État, faire réflexion en vue de trouver une meilleur cadre institutionnel à l'exécution des activités.

Le renforcement de la coopération sous-régional, régional, ainsi qu'au niveau de la Convention sur la Biodiversité à fin de profiter des avantages que dérivent de sa participation.

Depuis la ratification de la Convention le pays n'a pas honoré son obligation vis-à-vis au payement de sa contribution a la dite organisation.

Des manquements de définition des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis pour la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique, pour ne citer que cela.

2.4.3 Leçons tirées

Le pays peut se féliciter de façon modeste des succès eus malgré la limitation des ressources financières et des difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre des toutes les actions préconisées. Néanmoins, il doit y avoir un effort interne pour l'amélioration de la qualité de la mise en œuvre de la Convention, à travers par exemple la création d'un Bureau, pour la rendre plus dynamique.

2.4.4 Analyse de l'efficacité de la Stratégie et du Plan d'Action

A l'heure actuel la SNPA-DB ne peut pas contribuer à la résolution de toutes les questions, tenant compte que lors qu'elle a été élaboré il n'y avait pas des questions que sont maintenant à l'ordre du jour sur le plan environnementale.

Néanmoins, on considère que la Stratégie et le Plan d'Action a été efficace à la résolution des problèmes que se posés à l'époque, grâce aux financements extérieures, mais aussi aux efforts consentis au niveau national.

Dans cette période beaucoup des structures ouvrant dans le domaine de l'environnement ont été créés, à savoir: (i) le Secrétariat d'Etat de l'Environnement et Développement Durable, par première dans l'histoire du pays; (ii) l'apparition de l'IBAP (Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées); (iii) la CAIA (Cellule d'Évaluation d'Impact Environnementale); le cadre réglementaire, l'amélioration de gestion des écosystèmes, entre autres, grâce à la coopération international.

2.4.5 Propositions d'amélioration

Pour rendre plus efficace cet instrument, il faudrait :

- La mise à jour de la Stratégie et le Plan d'Action pour permettre le financement et la mise en œuvre du Plan d'Action ;
- La réalisation de l'exercice pour que les différents secteurs de développement fassent intégrer la conservation et l'utilisation soutenable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou inter sectoriels ;
- Trouver le mécanisme pour que les bénéficiaires payent les services rendus par l'environnement soit au niveau national (Pêches, Forêts, etc.) et à travers le Crédit sur le marché du Carbone (REDD et REDD +) sans oublier les bailleurs de fonds traditionnelles, ainsi que le GEF ;
- La formation/capacitation des cadres nationaux dans différents domaines de l'environnement.

III : INTÉGRATION OU DÉMARGINALISATION SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES DES CONSIDÉRATIONS SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3.1 Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et Inter sectoriels

Tout en respectant les dispositions de l'article 6 de la Convention, le pays a opté pour son alinéa a), ça vais dire élaborer la Stratégie National et son Plan d'Action pour la Conservation et l'utilisation soutenable de la diversité biologique, en obéissant le canevas proposé par le Consultant International, ça vais dire, qu'ont été intégré les plans sectoriels de développement de plusieurs départements que gardent les rapports directes avec l'environnement, dans la stratégie nationale.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu des références spécifiques à la conservation de la diversité biologique, mais des mentions relatives aux respects pour l'environnement ont été faites dans quelques cas, raison pour que on ne va pas faire référence à tous les plans sectoriels.

a) La Lettre de Politique pour le Développement Agricole

Un des objectifs généraux s'était d'assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro sylvo pastorales tout en visant le maintien en état du capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, biodiversité).

Elle a consacré dans son objectifs prioritaires, (i) Assurer la satisfaction des besoins essentiels des populations, rétablir une meilleure redistribution des revenus et lutter contre la pauvreté; et

(ii) Utiliser de manière rationnelle les ressources naturelles.

b) Le Plan d'Action Forestier Tropical

En ce que concerne le Plan d'Action Forestier Tropical, dans le chapitre consacré à l'environnement, affirme que les autorités nationales sont été sensibilisées pour la préservation des ressources naturelles. Dans la pratique cette structure a pour tradition octroyer le permis d'exploitation des ressources sans toutefois faire l'observance des préoccupations de l'exploitation rationnelle.

c) Le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des hauts bassins du Niger et de la Gambie (AGIR)

Le Programme National de Développement 2001-2010 reprend dans ses grands axes la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Pour la composante Guinée-Bissau, le programme s'est déroulé dans la zone transfrontalière Guinée/Guinée-Bissau, correspondant aux bassins versants des fleuves Corubal, Cogon et Nunez, dans les aspects de la préservation des écosystèmes les plus vulnérables (forêts et zone-refuge de la faune) et l'appui aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles.

d) Les Grandes Orientations de la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage

Dans son draft, en consonance avec le document stratégique de la réduction de la pauvreté, le DSRP, il est préconisé assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro sylvo pastorales, tout en essayant de maintenir en état d'équilibre le capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, biodiversité).

e) La Stratégie Nationale pour l'Environnement

Depuis 1989, l'UICN a considéré que l'objectif à long terme du projet de la Stratégie Nationale de Conservation (SNC) est le développement socio-économiques harmonieux de la Guinée-Bissau qui ne peut se concevoir sans une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

Il a fait ensuite une série de propositions d'actions à cet effet soit pour la conservation des zones humides; soit pour le développement rural et ressources naturelles.

f) Le Plan National pour la Gestion de l'Environnement

Cet instrument stratégique de référence pour le secteur de l'environnement propose dans ses objectifs spécifiques (i) développer et appuyer la mise en place d'une gestion décentralisé et participative des ressources naturelles; (ii) appuyer les différentes associations de base, ainsi que les producteurs (organisations des paysans, organisations professionnelles, groupements d'intérêts économiques, etc.), d'autres partenaires, ONG, pour pouvoir jouer un roll prépondérant dans la gestion des ressources naturelles.

Un autre roll non moins important, c'est concernant l'obligation à la réalisation d'étude d'impact environnementale au niveau de tous les projets susceptibles d'avoir une répercussion au niveau environnementale.

g) La Loi de Base sur l'Environnement

Cet un instrument législatif établi les bases de la politique de l'environnement dans le pays. Il a été définie que la politique de l'environnement a par finalité optimiser et garantir la continuité à l'utilisation des ressources naturelles, en tant que condition basique pour un développement durable.

A cet effet, sont été établi, et on doit citer quelques objectifs suivants :

(i) l'équilibre biologique et la stabilité géologique avec la création de nouveaux paysages et la transformation ou la maintenance de celles existantes; (ii) la maintenance des écosystèmes que supportent la vie, l'utilisation rationnelle des ressources vifs et la préservation du patrimoine génétique ainsi que de sa diversité; (iii) la conservation de la nature, l'équilibre et la stabilité des différents habitats, notamment les aires protégées et réserves, de façon à établir un *continuum naturelle*.

h) La Loi sur l'Évaluation Environnementale

Bien qu'il n'y ait pas eu de considérations spécifiques sur la diversité biologique dans cet instrument, cet instrument préventif fondamental de la politique environnementale, consacre les dispositifs pour la promotion du développement soutenable, pour la gestion équilibrée des ressources naturelles, tout en assurant la protection de la qualité de l'environnement, contribuant ainsi pour l'amélioration de la qualité de la vie de l'homme.

i) La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité

L'IBAP, dans son Stratégie National pour les Aires Protégées pour 2007-2011 a fixé les trois axes stratégiques :

L'axe Stratégique I- **Renforcement institutionnel**, dont l'objectif s'est de : (i) créer un cadre institutionnel et juridique que le permettra assumer une autorité et une intervention efficaces dans la gestion des terroirs des aires protégées et de la biodiversité ; (ii) Créer des conditions pour le financement durable.

Dans l'axe II- **Renforcer la gestion du réseau des Aires Protégées**, ayant comme un des objectifs disposer d'instruments juridiques et de systèmes de signalisation et surveillance opérationnelles et efficaces.

Au niveau du dernier axe – **Connaissance et valorisation de la biodiversité**, qu'a pour un des objectifs (i) l'amélioration des connaissances scientifiques de la biodiversité, des processus naturelles, des services rendus par les écosystèmes et de l'utilisation des ressources renouvelables dans les AP et ses zones périphéries ; et (ii) améliorer la connaissance et les activités de conservation dirigées aux espèces prioritaires.

j) Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques

Le document stratégique pour ce domaine affirme que les impacts des changements climatiques se font déjà sentis dans les différents secteurs économiques du pays, en particulier à cause de la diminution des pluies et à l'augmentation tendancielle de la température.

Il y a des problèmes au niveau des autres secteurs, notamment l'agraire, ou la production de culture alimentaire base du guinéen (le riz), a réduit de façon accentuée, la température de l'air est plus élevée; les périodes sèches sont plus prolongées, en particulier dans les régions de l'intérieur (est du pays) ; les zones humides ont décré.

Pour faire face aux problèmes provoqués par ce fléau ils sont été élaborés un certain nombre de projets d'adaptation à ces phénomènes de changements climatiques dans les différents secteurs ou sous-secteurs (eau, agriculture, forêts, pêches, l'élevage).

k) Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

De façon très claire, ce Plan stratégique se fonde sur la gestion multifonctionnelle du patrimoine ou des ressources, fondée sur une connaissance parfaite issue de la pratique et d'une recherche de qualité sur (i) la fonction écologique (gestion centrée sur la biodiversité) ; (ii) la fonction économique (de production) ; (iii) la fonction sociale (priorité à la chasse, forêts sacrées etc.).

3.2 Revue des différentes stratégies, plans sectoriels et intersectoriels élaborés en Guinée-Bissau ayant un rapport avec la diversité biologique

Ça a été dit que lors de l'élaboration de la Stratégie et le Plan d'Action sur la Diversité Biologique, les plans sectoriels de développement de différents départements ont été inclus dans la SNPA-DB.

Entre temps, la question relative à la lutte contre la pauvreté, va intégrer la problématique de l'environnement lors de la révision de ce document, dans le discours de cette année.

3.3 Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les Évaluations Environnementales

La loi sur l'Évaluation Environnementale (LAA) a consacré les préoccupations environnementales, les questions relatives à l'utilisation des ressources renouvelables, particulièrement ceux de la biodiversité dans son articulus.

3.4 Convention liées à la Diversité Biologique La Convention de la CITES

Partie à la Convention depuis 2005.

La structure nationale d'exécution (Direction Générale des Forêts et Faune) avait connu un embargo depuis l'année 2004 à cause de non respect des obligations vis-à-vis à l'Organisation. Levé en 2008, il n'y a pas assez des activités à signaler, si non les permis d'exportation des animaux, des trophées, ainsi que les permis de chasse.

La Convention de RAMSAR

Partie également à la Convention depuis 2005, elle n'a pas pu faire grandes choses, depuis la création du Parc Naturel des Lacs de Cufada, site Ramsar.

Il est en cours les travaux de monitoring périodique des oiseaux migrateurs ainsi ceux endémiques, par le Bureau de la Planification Côtière, en collaboration avec Wetlands International, un e ONG internationale.

Les structures compétentes vont présenter bientôt une proposition pour classer d'autres endroits en tant que site Ramsar.

Une ONG national, que travaille en collaboration avec le Bureau de la Planification Côtière est en train de faire le travail de reforestation de la mangrove dans des endroits dégradés.

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Avec le support financier du GEF/PNUD, le pays a élaboré et adopté le Plan d'Action National d'Adaptation aux effets des Changements Climatiques, que suite aux études réalisés, a pu identifier les secteurs vulnérables aux changements climatiques.

La Convention sur la lutte contre la Désertification (UNCCD)

Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification a été élaboré pour faire face à la problématique de la dégradation des terres, des ressources forestières.

Il a prévu promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles à travers la conservation de la biodiversité et de la restauration des aires et écosystèmes dégradés.

4. 5 Analyse des résultats atteints

Le pays a atteint des résultats satisfaisants de notre point de vue, grâce à l'application des mesures à l'endroit de l'environnement et de la conservation de la biodiversité, non obstatant la carence en ressources financières, ainsi que le niveau de performance des ressources humaines.

1- La Guinée-Bissau a réussi crée une base de données composée de plus de 900 fiches touchant plus de 1200 espèces animales indigènes a été créée. Elle contient des informations sur tous les mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons du pays. Parmi ces espèces, on peut citer, (i) Mammifères: *Papio cynocephalus papio*, *Cricetomys gambianus* ; (ii) Oiseaux: *Ixobrychus mimutus* (que est rare), (iii) Reptiles: *Trionyx triunguis*, (iv) Amphibiens: *Hyperolius occidentalis*, (v) Poisson cartilagineux: *Carcharhinus longimanus*. Ministère des Ressources Naturelles et l'Énergie (2005).

2- Les résultats de l'inventaire faunistique réalisés dans le pays font apparaître ceci:

2- 11 espèces des primates

3- 21 espèces des carnivores

4- 19 des ongulés

5- 8 espèces des rongeurs

6- 10 espèces des quiroptères

7- 85 espèces des reptiles et 31 des amphibiens inventoriés dans l'Archipel des Bijagós.

D'après l' inventaire des littératures consultés, fait référence à l'existence de 1186 espèces inventoriées en Guinée-Bissau, regroupés en environ 160 familles, parmi lesquels près de 12 espèces sont endémiques.

3- L'inventaire cartographique a pu démontré que malgré la pression anthropique sur nos forêts, la Guinée-Bissau maintien toujours ses caractéristiques forestiers, tout en présentant une superficie de 65.775 ha de forêt dense, 706.998 ha de forêt ouverte, 1.503.534 ha de savane arboré et 290.482 ha de mangrove, ayant le carbone stocké de 131, 42, 16 et 9 tonne de carbone par hectare, respectivement.

La superficie de la formation des mangroves en 1978, composés de *Rhizophora*, *Avicennia*, *Laguncularia* et *Conocarpus*, selon SCET, était de 287.000 ha, c'est-à-dire, d'environ 10% du territoire national. Selon GEOSYSTÈMES, son aire est passée à 250.761,1 ha en 1993 (7% du territoire national).

4- Dans le cadre de la conservation in situ, il a été créé un réseau des aires protégées, composé de 6 aires protégées, d'environ 12% du territoire national, pour la conservation des espèces végétales et animales, que compte avec la participation des organisations non gouvernementales.

5- S'agissant de l'état et tendance des éléments constitutifs de la diversité biologique, on observe que les écosystèmes terrestres sont objet de dégradation à cause du système traditionnelle de pratique agricole itinérante, que pour le faire nombreuse extension de terres sont déboiser, que se sont aggravé avec le passage fréquentes des feux de brousse, ayant comme une des conséquences la perte de la fertilité du sol.

6- La Guinée-Bissau, pays essentiellement agricole, dispose d'un fort potentiel agricole avec 1.100.00 ha de terres à vocation agricole représentant 35% de la superficie total du pays. Entre-temps, la superficie cultivée est estimée à environ 200.000 ha ce que correspond à 18% du potentiel agricole (Moura Araújo, 2008).

La superficie totale des cultures alimentaires est estimée pour la campagne agricole 2007/2008 en 164 710 ha. Les céréales occupent 80% des superficies, soit 132 387 ha, parmi lesquels 70 086 ha, soit 43%, correspond le riz et 62 299 ha, soit 38% pour les céréales secs (millet, maiz, sorgho, fonio). L'arachide est estimée en 23 230 ha, soit 14% et les tubercules 2,59%.

7- Plusieurs activités ont été réalisées avec la participation des différents partenaires. Elles ont été faites dans différents domaines, notamment dans la conservation in situ ou ex situ, dans le domaine de l'éducation et la sensibilisation du public, l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, l'études d'impact environnementale, pour ne cité que cela.

4 - CONCLUSION:

Le pays est en train de faire tous les efforts pour atteindre l'Objectif de 2010.

Il est notoire par exemple l'effort que le pays est en train de faire et le succès dans le domaine de la conservation des ressources naturelles renouvelables par le biais de la mise en place d'un système de réseau des aires protégées, qu'occupera environ 22% de la superficie du territoire national.

La création d'une diversité des structures dans le domaine de l'environnement ainsi que des instruments stratégiques et d'autres législatives ont été un succès au niveau du pays.

Le pays n'a pas encore réussi à trouver un mécanisme de coordination synergique au niveau de tous les acteurs qu'intervienne dans le secteur.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique a été efficace dans la mesure qu'elle a permis d'atteindre des résultats positifs dans différents domaines.

Mais, à cause du manque de financement pour la mise en œuvre de cet instrument, aggravé par des difficultés sur les plans économiques, politiques et sociales, n'ont pas permis l'exécution d'autres initiatives.

L'appui pour la conclusion du travail relative au projet de décret sur la valorisation de la diversité biologique que permettront l'accès équitable et le partage des avantages, ainsi que la composante flore et végétation de l'Atlas Taxonomique s'avèrent important.

L'amélioration de la contribution internationale et régionale pour le renforcement des capacités financières, institutionnelles et humaines pour l'accélération, l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention au niveau national ;

La création d'un cadre international favorable à la formation et la capacitation des ressources humaines nationales pour l'information, l'éducation et la sensibilisation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Convention; cela permettra de mettre en place un noyau de spécialistes formateurs qui devront démultiplier la formation au niveau national ;

L'harmonisation du cadre juridique relatif à la diversité biologique et la biosécurité au niveau sous-régional et régional est dans la perspective du gouvernement;

Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté n'a pas encore intégré la dimension environnementale dans ce processus.

En ce que concerne l'Objectif pour le Développement du Millénaire, on est en train de faire l'effort pour atteindre l'Objectif 7, tenant compte les succès déjà atteints dans quelques domaines.

Pour que rapport puisse refléter mieux la réalité nationale, un effort additionnel doit être consenti pour la définition au niveau national des objectifs ainsi que des indicateurs nationaux.

L'introduction des techniques améliorés et adaptés dans l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, forêt, faune, l'élevage, etc.), associé au zonage agro-sylvo-pastoral, pour mieux optimiser l'occupation de l'espace, contribuera à la réduction des pressions et des pertes de la biodiversité, en tant qu'un facteur bénéfique pour la minimisation des facteurs aléatoires du climat.

Pour que le combat pour atteindre la sécurité alimentaire soit une réalité, le gouvernement doit appuyer le système de production paysan, en tant que garantie pour mieux lutter pour la réduction de la pauvreté et minimiser les conséquences environnementales.

Le renforcement des capacités humaines du personnel ouvrant dans le domaine de la conservation et du développement durable, contribuera pour une meilleure performance dans le domaine.

Au niveau du secteur de la pêche, le pays doit créer les conditions pour le renforcement des capacités des pêcheurs nationaux, afin de leur permettre aussi veiller aux exercices de bonnes pratiques par les intervenants dans le secteur.

Au niveau institutionnel, le gouvernement doit procéder à la clarification des compétences et le mandat du département étatique chargé de l'environnement vis-à-vis à d'autres structures de l'État.

Malgré les difficultés économiques, le pays doit s'efforcer pour honorer ses obligations, en payant ses cotisations au niveau de toutes les conventions du domaine environnemental auxquels la Guinée-Bissau a adhéré et participer dans la mesure du possible à co-financer les activités dans le domaine de la mise en œuvre des objectifs de la Convention.

Pour mieux contribuer aux défis pour la réduction de la perte de la biodiversité et faire face aux problèmes émergents dans le domaine de la biodiversité, l'actualisation de la Stratégie et le Plan d'Action sur la Diversité Biologique est une impérative.

INTRODUCTION

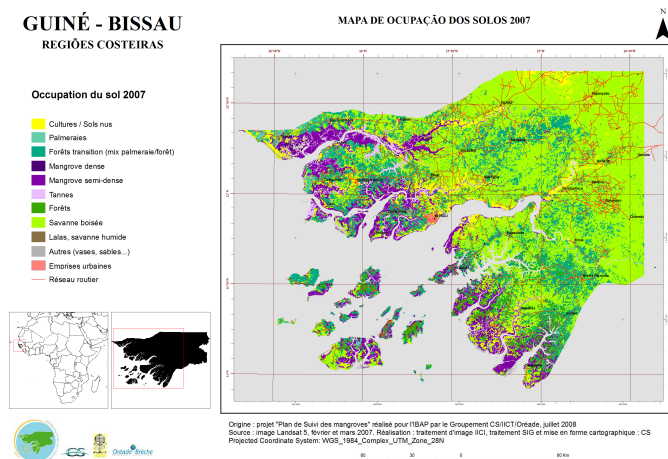
La Guinée-Bissau est située en l'Afrique de l'Ouest, entre le Sénégal au Nord, la République de la Guinée à Est et l'Océan Atlantique au Sud et à Ouest.

Limitée au Nord par le parallèle 12° 40' N (Cabo Roxo) au Sud par le parallèle 10° 57' N (Ponta Cajete), à l'Est par le méridien 13° 38' et à Ouest par le méridien 10° 43', elle s'étend sur 865 km entre les deux frontières, avec 705 km terrestres et 160 maritimes.

Elle est géographiquement constituée d'une parcelle continentale avec quelques îles adjacentes (Jeta, Pecixe, Bolama, et Melo) et d'un conjoint insulaire, l'Archipel des Bijagos, composé de 88 îlots parmi lesquels seulement 21 sont habités et les autres cultivées pendant la saison de pluies.

Elle compte parmi les plus larges plate-formes de la Côte Ouest Africaine (54.000 Km²). Du point de vue biogéographique elle se trouve dans une zone de transition climatique guineo-soudanaise.

Quant à l'occupation des sols, la figure ci-dessous montre la situation actuelle dans ce domaine:



Source: Projet Plan de suivi des mangroves réalisée par l'IBAP, pour le Groupement CS/IICT/Oréade, juillet 2008

Le pays est sous-développé, mais riche du point de vue de la diversité biologique. Selon le Rapport mondial sur le Développement Humain des Nations Unies (2009), la Guinée-Bissau occupe la place 173ème avec un Indice de Développement Humain de 0,396 parmi les 182 pays, avec une espérance de vie d'environ 47,5 ans et un taux d'alphabétisation des adultes de 64,6%.

Le pays présente un paysage monotone et plat avec des sols rouges répandus et peu d'affleurements rocheux rares, exception faite aux latérites dispersées dans une savane dense qui est considérablement réduite seulement de janvier à mai, dû à la longue saison sèche de sept mois et aux feux constants prévus pour déboiser et se préparer à la plantation.

Les plaines côtières et intérieures sont également monotones, avec les marais d'estuaires en masse croisés par les fleuves qui débordent dans la longue saison de cinq mois de pluie et montrent de nombreux et grands méandres, ainsi que de vastes secteurs de palétuviers.

D'après la LPDA (2002), le potentiel de sols arables en Guinée- Bissau est estimé à plus de 1 million d'ha, soit 32% de la superficie total, dont seulement 400 000 à 500 000 ha sont réellement utilisés en raison de la salinisation, acidification, de l'érosion des sols.

Selon la DEA / GAPLA (2002), les sols des plateaux présentent une texture sablo-argileuse suffisamment profonde, permettant la pratique de cultures annuelles et pluriannuelles adaptée aux conditions climatiques. Dans ces types de sols, les conditions du drainage sont variables et présentent une hydromorphie temporaire. Ces sols sont incohérents en général vulnérable à l'érosion hydrique quand la couverture végétale est détruite par l'action anthropique. Leur fertilité est faible à moyenne tandis que le PH acide varie entre 5 et 6. Ce sont des sols avec des risques élevés de lessivage superficielle et souterraine durant la saison des pluies.

Les sols hydromorphes marins où se développe les mangroves associées aux forêts hydrophiles et tannes, sont constitués d'alluvions littoraux et esturiens sous l'influence de la marée. Ils sont favorables au développement des cultures de rizières d'eau salée. Leur superficie est estimée à 461 500 ha parmi lesquels 108 200 a une aptitude rizicole. Plus de 60 % du riz produit en Guinée- Bissau proviennent de ces écosystèmes de mangroves.

Suite à la déposition de l'instrument de ratification de la Convention en octobre 1995, le pays est habilité à accéder aux fonds du GEF pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, que a permis l'élaboration de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la conservation de la Diversité Biologique, en conformité avec les dispositions de l'article 6 de la Convention.

Selon l'article 26 de la Convention ainsi en accord au paragraphe 3 de la décision VI/25 de la Conférence des Parties, invite les Parties à présenter régulièrement leur rapport à la Conférence des Parties.

CHAPITRE I : APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE

1.1 Présentation générale de la diversité biologique

La Guinée-Bissau est un petit pays de l'Afrique de l'Ouest, mais riche du point de vue de la diversité biologique.

Une base de données composée de plus de 900 fiches touchant plus de 1200 espèces animales indigènes a été créée. Elle contient des informations sur les mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons du pays. Parmi ces espèces, on peut citer, (i) Mammifères: *Papio cynocephalus papio*, *Cricetomys gambianus* ; (ii) Oiseaux: *Ixobrychus mimutus* (que est rare), (iii) Reptiles: *Trionyx triunguis*, (iv) Amphibiens: *Hyperolius occidentalis*, (v) Poisson cartilagineux: *Carcharhinus longimanus*. Ministère des Ressources Naturelles et l'Energie (2005).

Encore selon la même source, en ce que concernent celui de la Flore et la Végétation, elle a été organisé à partir de 7 familles botaniques publiées dans la Flore de Guinée Portugaise, en concluant qu'approximativement 23.000 échantillons de plantes récoltées dans le pays sont déposés dans six institutions européennes (Lisbonne, Bruxelles, Londres, Paris et Berlin).

La même étude a pu constatée que d'après des sources de documentation la flore indigène de Guinée-Bissau est riche de 1.435 plantes supérieures différentes.

Sont présentées aussi les informations sur les invertébrés tels que les mollusques et les crustacés marins d'importance économique ainsi que des insectes nuisibles à l'agriculture et à la santé, comme par exemple le Tisserin gendarme de tête noire (Ploceidae) que est l'espèce plus nocive, représentent le groupe d'oiseaux avec un majeur impact économique dans le pays, dû aux dommages causés à l'agriculture.

Les oiseaux d'espèces Passiformes et Nectariniidae jouent un rôle important dans la pollinisation et donc dans la reproduction des plantes, étant les Galliformes, les Psittaciformes, les Columbiformes et les Passiformes importants dans la dissémination.

Selon MRNE (2005), la faune est riche et diversifiée tant en mammifères, qu'en reptiles et oiseaux. Au même moment, on constate l'existence des espèces rares et celles en voie d'extinction telles que le lamantin, l'hippopotame, le crocodile, les tortues marines, différentes espèces de singes, les buffles.

L'avifaune compte avec 374 espèces d'oiseaux, réparties en 31 familles environ, parmi lesquelles font partie les limicoles et les mouettes. La faune marine et aquatique est très influencée par leurs conditions environnementales de vie, très marquées par la présence des estuaires, de grandes superficies de mangrove et zones à faible profondeur et températures adéquates. L'Archipel des Bijagós peut être considérée comme une zone humide d'importance internationale, du fait qu'il abrite plus de un (1) % de la population mondiale d'oiseaux.

Les résultats de l'inventaire faunistique réalisés dans le pays font apparaître ceci:

- 11 espèces de primates
- 21 espèces de carnivores
- 19 de ongulés
- 8 espèces de rongeurs
- 10 espèces de quiroptères
- 85 espèces de reptiles et 31 d'amphibiens inventoriés dans l'Archipel des Bijagós.

Les formations végétales prédominantes sont les savanes arborées et arbustives, les forêts claires et ouvertes, ainsi qu'une petite portion de forêts sub-humides au sud du pays, spécifiquement dans la zone de Cantanhez, devenue tout récemment Parc National. Les mangroves occupent approximativement 7% du territoire national.

Il est aussi important de signaler l'existence d'espèces considérées comme menacées, telles que le Tortu luth de l'Atlantique (*Dermochelys coriacea*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*), les requins et les raies *Carcharinidae* (*Rhizoprindon acutus*, *Carcharhinus limbatus*) et *Rhinobatidae* (*Rhinobatos rhinobatos*, *Rhinobatos cemiculus*), "mulet rouge" (*Mugilidae*).

En ce que concerne la flore, d'après l'inventaire des littératures consultées, fait référence à l'existence de 1186 espèces inventoriées en Guinée-Bissau, regroupées en 160 familles environ, parmi lesquelles près de 12 espèces sont endémiques.

Tableau 2 – Quelques espèces existantes en Guinée-Bissau, dans les différentes zones biogéographiques citées ci-dessous

Espèces représentatives du domaine Soudano- Guineense	Espèces représentatives du Domaine Guineense	Espèces Communes
Pau Incenso (<i>Daniella oliveri</i>)	<i>Antiaris africana</i>	<i>Borassus aiethiopium</i>
Bissilão (<i>Khaya senegalensis</i>)	<i>Chlorophora regia</i>	<i>Moruss mesozygia</i>
<i>Lophira lanceolata</i>	Veludo (<i>Dialium guineensis</i>)	<i>Parinari macrophyla</i>
Goiaba de lala (<i>Schreberia arborea</i>)	Palmeira (<i>Elaeis guineensis</i>)	<i>Rhizophora racemosa</i>
Tambacumba (<i>Parinaria macrophila</i>)	Mampataz (<i>Parinaria excelsa</i>)	
Mancone (<i>Erytrophleum guineensis</i>)	Pau Conta (<i>Afzelia africana</i>)	
Faroba de lala (<i>Albizia zizia</i>)	<i>Albizzia aianthifolia</i>	
Pau Conta (<i>Afzelia africana</i>)	Poilão (<i>Ceiba pentandra</i>)	
Poilão foro (<i>Bombax costatum</i>)	Pau Incenso (<i>Daniella oliveri</i>)	
Mango de mato (<i>Cordia pinnata</i>)	<i>Detarium senegalensis</i>	
Macite (<i>Terminalia macroptera</i>)	Mancone (<i>Erytrophleum guineensis</i>)	
Faroba (<i>Parkia biglobosa</i>)		
Pau carbon (<i>Prosopis africana</i>)		
Pau sangue (<i>Pterocarpus erinaceus</i>)		
Fidida branca (<i>Federbia albia</i>)		
Mampataz (<i>Parinaria excelsa</i>)		
Pau bicho amarelo (<i>Chlorophora regia</i>)		
Pau bicho preto (<i>Antiaris africana</i>)		
Cibe (<i>Borassus aethiopium</i>)		

Source: Atlanta Consult, 1985, cité par PDFN, 1992

Dans le cadre du projet CARBOVEG-GB (Quantification du carbone stocké et de la capacité de séquestration de la végétation forestier de la Guinée-Bissau), il a été cartographiée l'occupation forestière du pays depuis 1986 à nos jours.

Le travail en question a démontré que malgré la pression anthropique exercée sur nos forêts, la Guinée-Bissau maintient toujours ses caractéristiques forestières, tout en présentant une superficie de 65.775 ha de forêt dense, 706.998 ha de forêt ouverte, 1.503.534 ha de savane arborée et 290.482 ha de mangrove, ayant le carbone stocké de 131, 42, 16 et 9 tonnes de carbone par hectare, respectivement.

Ces informations démontre l'importance de nos forêts dans le cadre de la séquestration du carbone, ce qui nous permettra de participer dans les mécanismes de flexibilité de Kyoto - Mécanisme de Développement Propre.

Toujours dans le domaine de cette recherche il a été quantifié le taux de déforestation au niveau national, à partir de l'année 1990 à 2007.

Les résultats se présentent comme suit: (i) Forêt dense, d'environ 50%, (ii) Forêt claire, d'environ 15%, tandis que la savane arborée et la mangrove se sont accrus de 13 et 14% environ respectivement.

Les raisons de ce phénomène sont naturellement l'agriculture itinérante, pratiquée par plus de 80% de la population au niveau national, le surpâturage, l'exploitation du bois, l'utilisation abusive du bois de chauffe et du charbon en tant que source d'énergie domestique, la migration, la prolifération de plantation d'anacardiens, entre autres.

En ce que concerne les feux de brousse, le total de la superficie brûlée est d'environ 1.173.795 ha, dans la même période de l'année. Il faut signaler que les régions plus touchées sont Gabú, Bafatá et Oio avec les valeurs moyennes annuelles approximatives de 60.000 ha, 48.000 ha et 35.000 ha, respectivement (Cassamá, V. in Relatório do Projecto Carboveg, 2008).

1.2 État de conservation de la diversité biologique

En République de Guinée-Bissau, la fonction de conservation de la biodiversité est dévolue à l'État, avec la participation active d'une diversité des organisations non gouvernementales.

1.2.1 Conservation in situ

Les activités de conservation in situ se font à travers des structures Étatiques et par celles de la Société Civile.

Elles sont basées surtout sur la création et gestion d'un réseau du système des aires protégées pour la conservation des espèces végétales et animales, que compte sur la participation des organisations non gouvernementales.

A cet effet, il existe maintenant dans le pays un réseau composé de 6 aires protégées, qui constitue environ 12,2% du territoire national (sous mentionné en annexe) :

- ✓ Le Parc National d'Orango (PNO), créé par le décret-loi n° 11/2000 de 4 décembre ; il est situé au Sud de l'Archipel des Bijagos, avec une superficie de 158 235 ha, dont 64 000 ha terrestres. Le Parc a une étendue de mangrove d'environ 16 000 ha. Il y a la présence dans la partie terrestre de Palmerai à huile, (*Elaeis guineensis*). La faune y est diversifiée et abondante, on y observe les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) et les crocodiles (*Crocodylus niloticus*) et (*Osteolaemus tetraspis*). Il y a aussi les 5 espèces de tortues marines, parmi lesquelles, les Tortues vertes (*Chelonia mydas*), Tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*), Tortues olivâtres (*Lepidochelys olivacea*), Tortues caouanne (*Caretta caretta*) et Tortues luth

(*Dermochelys coriacea*). Également, on enregistre la présence de Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), les Vervets (*Cercopithecus aethiops*), le Dauphin à bosse (*Sousa teuszii*) et le grand Dauphin (*Tursiops truncatus*).

L'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) habitant ce Parc a une particularité, ça va dire qu'elle utilise l'eau douce mais aussi l'eau salé.

Le Lamantin (*Trichechus senegalensis*) qu'est menacé au niveau mondial, est toujours présent dans ce Parc.

L'endroit est aussi l'habitat du Perroquet gris (*Psittacus erithacus*), espèce rare et menacée dans la sous région.

Le Parc Naturel des « Tarrafes » do Rio Cacheu, (PNTC), créé par le décret-loi n° 12/2000 de 4 Décembre ; il est situé au Nord –Ouest de la Guinée-Bissau, dans la région administrative de Cacheu. Il couvre une superficie de 88 615 ha, dont 68% sont couvertes par la mangrove. Composé de deux zones distinctes, séparées par le fleuve Cacheu ; les deux zones sont tout à fait différentes d'un point de vue écologique, social, économique et culturel.

L'objectif de la création de cette aire protégée est d'assurer la protection des mangroves en tant que garantes de la reproduction des ressources halieutiques; de la conservation de la diversité floristique et faunique et l'amélioration des conditions de vie des populations y résidant.

Au niveau de cette zone il y a une concentration de la mangrove donc la superficie est plus vaste que celle du Parc, raison pour laquelle il est considéré comme le plus grand bloc continue de mangrove en Afrique de l'Ouest.

L'étendu de la mangrove abrite un grand nombre d'oiseaux migrateurs.

En ce que concernent les mammifères, on constate la présence du grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et du Dauphin à bosse (*Sousa teuzzi*). On peut noter aussi la présence des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), les manatins (*Trichechus senegalensis*), du Singe vert (*Cercopithecus aethiops*) et les Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*). S'agissant des reptiles, on observe les crocodiles (*Crocodylus niloticus* et le (*Osteolaemus tetraspis*).

- ✓ Le Parc Naturel des Lacs de Cufada (PNLC), créé par le décret-loi n° 13/2000, de 4 Décembre et il est situé au Sud de la Guinée-Bissau, dans la région administrative de Quinará. Avec une superficie de 89.000 ha, cette aire protégée est la plus importante réserve d'eau douce du pays. Il est classé site Ramsar depuis 1990, den raison de son importance du point de vue de l'avifaune, dont 203 espèces d'oiseaux migrateurs ont été signalées. On note la présence des Pélicans blancs (*Pelecanus rufescens*) et d'autres venant de l'Europe et de l'Arctique. La faune halieutique notamment le tilapia est très important pour les populations locales. Les grands mammifères sont aussi présents aussi dans les lacs, parmi lesquels le Buffles (*Syncerus caffer*). Les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) sont également présents. Il a été identifiées 54 espèces de mammifères et 11 espèces de reptiles. Du point de vue de la flore, il y a 615 espèces de plantes vasculaires dont 577 espèces d'angiospermes et 8 espèces de ptéridophytes.
- ✓ Le Parc National João-Vieira Poilão (PNMJVP), créé par le décret-loi n° 6-A/2000 de 23 d'Août; et il se situe à Sud- Est de l'Archipel des Bijagos; il a une superficie de 49 500 ha. Trois espèces des tortues marines fréquentent les plages du parc: la Tortue verte, la Tortue imbriquée et la Tortue olivâtre.
Les îles sont peuplées de forêts de type guinéen sub-humide, le Palmerai à huile, (*Elaeis guineensis*), qu'est la formation végétale dominante, associée à d'autres espèces arborées, arbustives ou herbacées. La mangrove se trouve dans la zone intertidale.

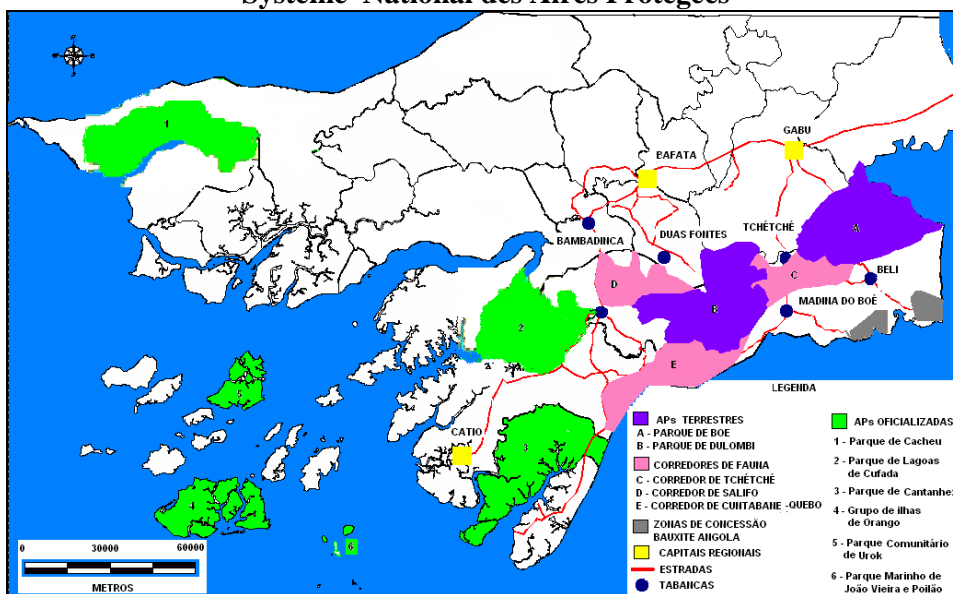
Les îles constituent la zone plus importante pour la reproduction des tortues marines dans l'Afrique de l'Ouest (on estime qu'en 2001 il y a eu la ponte entre 7.000 à 30.000 œufs par an pour les Tortues vertes (*Chelonia mydas*)).

- ✓ Aire Marine Protégée Communautaire des Îles Formosa, Nago et Chediã (AMP-Complexe UROK)

Créé par le décret-loi n° 9/2005 de 12 Juillet. Elle est située au Nord de l'Archipel des Bijagós et couvre une superficie de 54 500 ha. Le groupe de ces îles fait partie de la zone centrale de la Réserve de Biosphère. Le vaste zone occupée par les mangroves, les bancs de sable et les vases, ainsi que les nombreux canaux avec les eaux peu profondes, constituent les habitats critiques pour la reproduction et la croissance de nombreuses espèces de poissons et de crustacés. Le groupe des îles Formosa constitue l'endroit le plus important de l'Archipel pour l'avifaune, ce qui lui vaut le rang de deuxième site le plus important pour les oiseaux migrateurs de l'Afrique de l'Ouest. C'est dans ce milieu qu'on en trouve le grand nombre d'animaux intéressants du point de vue de la conservation de la biodiversité, notamment les manatins (*Trichechus senegalensis*), les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), les crocodiles (*Crocodylus niloticus* et *Osteolaemus tetraspis*), les tortues marines (*Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata*), les loutres (*Aonyx capensis*), les dauphins (*Sousa teuszii* et *Tursiops truncatus*).

- ✓ Le Parc National des Matas de Cantanhez (PNC), créé par le décret-loi n° /2008 (la publication au niveau du Journal Officiel est attendu) ; situé au Sud-ouest du pays. Avec une superficie de 105 767 ha. La forêt dense sub-humide est la dominante et constitue le dernier vestige de cette formation en Guinée-Bissau. La grande étendue de la mangrove a permis la culture du riz, raison pour laquelle la région de Tombali est considérée comme le grenier du pays. Le Parc est très important en gibier, notamment le Chimpanzé (*Pan troglodytes verus*), malgré son déclin rapide en Afrique. On dénombre aussi le Buffle (*Syncerus caffer nanus*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Colobe noir et blanc (*Colobus polycomos*) qu'est rare, et le *Colobus badius*. Parmi les essences des forêts sous humides rencontrées, on peut citer, Sougué (*Parinari excelsa*), Eyoun (*Dialium guineense*) et Emien (*Alstonia congensis*).

Système National des Aires Protégées



Source: in UNDP Project Document 3650 Support for the consolidation of a PA System in Guinea Bissau's Forest Belt (Atelier de Validation du document du Projet)

1.2.2 Conservation ex situ

D'après l'interview avec Rodrigues (2009), avec l'existence du DEPA vers l'année 80, il y avait quelques programmes nationaux de recherche en cours, à savoir :

Au Centre de Contuboel

- ✓ Programme de recherche sur le riz et irrigué;
 - ✓ Programme de recherche en milieu paysan, avec la dissémination sélective des matériaux ; technique de production, pré-vulgarisation et études socio-économiques ;
 - ✓ Programme racines et tubercules : l'introduction variétale, sélection et distribution dans le milieu paysan (manioc, patate douce, igname, cocoyam).
- Sous-programme céréales secondaires : millet, sorgho, maïs, pour la sélection variétale;
 - Sous-programme légumineuses : pour la sélection variétale et production (arachide, niébé, soja, sésame);
 - Recherche sur le riz de bas-fonds et riz sur le plateau.
 - Cueillette de germoplasme local pour la sélection variétale et la pré vulgarisation à la base ;
 - En 1998-99 démarrage de la cueillette pour la conservation ex-situ en France, l'ADRAO et l'IRRI (Philippines, qui sont toujours intactes) ;

Au Centre de Caboxanque

- ✓ Sous-programme riz mangrove, pour la sélection variétale et la pré vulgarisation.

Au Centre de Quebo

- ✓ Programme Fruiticulture et horticulture, avec différentes doses et types des fertilisants et l'application des engrais organiques et inorganiques;
- Introduction variétale des différentes espèces de citrons, mangues, goyaves, bananes de l'extérieur après test ;
- Création de parc à bois de germoplasme;
- Introduction dans le milieu paysan des variétés améliorées.

Au Centre de Production Animale de Bissorã

À partir de l'interview avec Batista (2009), depuis l'époque coloniale il y a eu l'introduction de quelques races animales avec lesquelles a été fait le croisement avec les races locales.

S'agissant des bovins, les races introduites sont : Mortelengo et Barrosã, provenant du Portugal ; Charolais de la France, de 1970 à 1983 ; Jersey et Guernesey de l'Allemagne, de 1976 à 1983 ; Gir et Nellore du Brésil, de 1984 à 1998. S'agissant des porcs, ceux Ibériques du Portugal, Landrace, Large-white et Duroc de l'Angleterre. Les races Large White, Landrace et Duroc, en provenance de l'Angleterre, sont été introduits entre 1988 à 1995.

- **Bovins**

On distingue trois races à savoir :

- **Race N'dama ou Boenca** – En réalité, celle-ci n'est pas la pure race N'dama, à cause de son croisement dans les régions frontalières, avec la race N'dama originaire de la Guinée Conakry. Son hauteur moyenne au garrot varie entre 101 et 145 cm. Le poids moyen pour les femelles fluctue entre 170-180 Kg et pour les males entre 230-250 Kg. La peau dominante est marron.

- **Race Peul** – C'est une race hétérogène provenant du croisement entre la race N'dama avec une autre race d'origine inconnue. Elle est prédominante en ce moment en Guinée-Bissau, surtout chez les peuls. On trouve cette race plutôt à Est du pays (régions de Bafatá et Gabú). Sa hauteur moyenne au garrot varie entre 100 et 110 cm. Le poids moyen des femelles se situe entre 140-160 Kg et celui des males adulte entre 160- 200 Kg. La peau dominante est blanche.
- **Race Manjac** – Cette race se retrouve plutôt dans la zone côtière et sur les Iles. Ce sont des animaux de peau noire ou tachetée. Sa hauteur au garrot varie entre 90 à 100 cm. Le poids moyen pour les femelles varie entre 110- 130 Kg et celle des males se situe entre 130 à 150 Kg.
- **Les Ovins**
Son essentiellement de type Djalonké que est une race prédominante en Afrique de l'Ouest, avec un poids moyen d'environ 20Kg d'un animal adulte.
- **Les Caprins**
Comptent la race Anã, qui est aussi prédominant en Afrique de l'Ouest. L'animal adulte atteint en moyen un poids de 15Kg.
- **Les Porcs**
D'origine Ibérique croisés avec la race locale, avec un poids moyen de 20 à 30 Kg ;
- **Les Poulets**
Les races des poulets de chair introduites depuis l'époque colonial à nos jours ont été de diverses provenances :
* À partir du Portugal les races Sussex, Plymouth rock et Rodes-Islands

Avec le conflit politico militaire de 7 juin 1998 le très peux de structures existantes ont été détruites.

Malgré cela, les activités de conservation ex situ se faisaient à travers quelques programmes au niveau de ces structures décrites ci-après:

- INPA (Institut National de Recherche Agraire)
Cette institution possède 4 centres spécialisés au niveau des différentes régions du pays, que sont :
 - Centre de Production Animale de Bissorã, à travers du Programme agro sylvo pastoral, chargé du programme de croisement des espèces animales et de production des pâturages avec l'introduction des espèces d'arbres et arbustes fourragères telles que *Acacia albida*, *Leucaena leucocephala*, *Caliandra sp*, *Glirecidia sepium*, *Cajanus cajan* ainsi que des espèces forestières : *Khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*.
 - Centre de Contuboel, chargé de programme céréale, à travers lequel se développé la production du riz dans les bas-fonds et aussi sur le plateau. Il possédait un banc de germoplasme (qui a été détruit avec le conflit politico militaire du 7 juin 1998). Ces germoplasmes provenaient de l'extérieur (ADRAO, Chine, Thaïlande, Portugal, IIRI-Philippines);
 - Centre Fruitier de Quebo, chargé du Programme horticulture à travers lequel se fait la recherche et la multiplication des plantes fruitières;
 - Centre de Caboxanque, chargé de recherche et multiplication de riz de mangrove
 Ces différentes structures développés leurs activités en coopération avec un certain nombre des centres internationaux et sous-régionaux.
- Secteur privé : chargés de production des céréales, racines, tubercules et les Poulets.

Il est important de mentionner les deux exemplaires des manatins (*Trichechus senegalensis*) que se trouvent dans l'Aquarium au Japon, se sont déjà reproduit depuis quelques années.

1.3 Indication de l'état et des tendances des éléments constitutifs de la diversité biologique

1.3.1 État et tendances des écosystèmes

• Écosystèmes terrestres

Les écosystèmes terrestres sont l'objet de dégradation à cause du système traditionnel de pratique agricole itinérante, des nombreuses étendues de terres sont déboisées, par ailleurs à cause des feux de brousse plus fréquents au niveau des plateaux provoquant ainsi l'érosion qui s'intensifie avec une longue saison sèche de sept mois ayant comme conséquence la perte de la fertilité du sol, malgré le fait que le paysage de la Guinée-Bissau est constitué essentiellement par un relief plat, marqué par la présence de nombreux bas-fonds et de vastes plaines, avec des pentes faibles.

• Écosystèmes aquatiques

D'après PRESAR (2009), le secteur de la pêche représente une richesse naturelle importante pour le pays dont les eaux comptent parmi les plus poissonneuses du monde et sont très riche en ressources halieutiques diverses (poissons, crustacés et mollusques).

Selon CIPA (2009), ce secteur contribue à plus de 40% au budget de l'État, ce que représente 4% du PIB.

Il emploie plus de 120 000 personnes (la plus part sont des femmes – 51,7%) divisés en sous-secteur pêche artisanale et le sous-secteur pêche industrielle.

D'après la dernière campagne d'évaluation de stock dirigé sur les espèces demersaux, sous la direction du CIPA, indique une biomasse estimée à 479 000 tonnes, que comprend :

- 58% de poisson osseux ;
- 15% de raies ;
- 15% de requins ;
- 3% de crustacés ;
- 6% de céphalopodes ;
- 1,8% gastéropodes et 0,9% d'échinodermes.

En ce qui concerne le potentiel exploitable, la biomasse réelle admet un potentiel exploitable d'environ 96 000 tonnes par espèce à haute valeur commerciale réparties de façon suivante :

- 77 000 tonnes de poisson ;
- 3 000 « de crustacés ;
- 5 300 « de céphalopodes ;
- 5 400 « de raies et 5 000 des requins.

Toujours, d'après la même source, le Rapport de l'Assistance Technique Biologiste de l'année 2008, que présente les statistiques de production et d'effort de pêche des années 2005, 2006 et 2007; et suite à l'analyse approfondie des statistiques de l'année 2004, qu'ont été développés sur 2005, 2006 et 2007, a montré que le niveau des captures réelles de la pêche industriel (PI) pour l'année 2004, est d'environ 70.000 tonnes au lieu de 40.000.

En faisant un aperçu sur la Pêche Industriel (PI) en 2005, le rapport parle des 123 navires qu'ont contribué avec un effort de pêche global de 19 722 jours de pêche dont la majeure partie des capturés est constitué par des crevettes (74 navires faisant au total 11 675 jours de pêche).

La même source informe qu'il y a seulement 5 unités (navires) ont accès légal de type national. Les déclarations de captures ont atteint 85 908 tonnes.

L'institution a fait savoir que les navires de pêche entrant dans le cadre de la CIFIC (Cadre légal d'accord avec la Chine), la qualité de déclarations de leurs navires qui débarquent dans le pays est bien meilleure à celle de l'UE, les zones de pêche plus côtière des premiers serait à l'origine de plus grandes captures accessoires.

Pour l'année 2006, les 110 navires ont contribué avec l'effort de pêche de 15 838 jours de pêche aux captures de la pêche industrielle, constitués essentiellement par des 56 navires de crevettes, totalisant environ 8759 jours de pêche, tout en notant l'augmentation des navires céphalopodiers que sont en nombre de 27 unités. Le nombre des navires opérant à travers l'accès légal type national sont été 7 au lieu de 5.

En ce que concerne l'année 2007, il y a 97 navires qu'ont contribué avec 15 061 jours de pêche et constitués dans sa majorité par les crevettiers, que sont 38, faisant environ 5 881 jours de pêche. Le nombre des céphalopodiers est passé à 30 navires cette année. Cette fois-ci les navires opérant à travers type national sont en nombre de 6.

Les navires qu'entrent dans le cadre de l'accord avec la Chine (CIFIC) ont enregistré un regain d'activité par rapport à 2006, avec le niveau d'activités d'un navire à l'ordre de 270 jours par an, contre 150 jours en 2006.

La composition spécifique des captures tout type de pêche confondu reste toujours, comme le cas des autres années, dominés par les pélagiques et par le Carapau (Chichard) en particulier.

Au niveau du type e pêche au chalut pélagique, cette espèce (Carapau) est suivie par les sardinelles (Clupeidae) et Cavala (prenant la place des Tunidae- *Auxis thazard*, en 2005 et *Alectis alexandrinus*, en 2006).

4. Annexes

ANNEXE 1: ARCHIVE 2005

« DECLARATION DES CAPTURES ET D'EFFORT ET PUE DE LA PECHE INDUSTRIELLE DE GUINEE-BISSAU EN 2005 »

I. EFFORT DE PECHE EN 2005

Tableau I.1 : Effort de pêche par cadre légal d'accès et par type de pêche

Quadro Legal	Camarão	Cefalopodes	Peixe Demersal	Peixe Pelágico	Peixe Connexia	Total
a) Nombre de navires ayant déclaré des captures						
Afretamento	8	2	21	5	5	41
C.I.F.C	13	10	2			25
Federpesca	9					9
Soc. Nacional	5					5
União uropeia	39	4				43
Total	74	16	23	5	5	123
b) Nombre de jours de pêche déclarés						
Afretamento	508	173	2 047	1 154	463	4 345
C.I.F.C	3 786	3 237	473			7 496
Federpesca	955					955
Soc. Nacional	1 265					1 265
União Europeia	5 161	500				5 661
Total	11 675	3 910	2 520	1 154	463	19 722

Tableau I.2 : Effort de pêche par cadre légal d'accès et par pavillon

Pavilhão	Afretamento	C.I.F.C	Federpesca	Soc. Nacional	União Europeia	Total
a) Nombre de navires ayant déclaré des captures						
Belize	1					1
Chinês		24				24
Espanhol				1	29	30
Gabonês	2					2
Gâmbia	1					1
Guiné-Conakry	2					2
Guineense	1			3		4
Hondura			1			1
Italiano	1		7		8	16
Japão	1					1
Korea	23			1		24
Mauritania	1					1
Panama	5					5
Português	1	1			6	8
Senegalês	2		1			3
Total	41	25	9	5	43	123
b) Nombre de jours de pêche déclarés						
Belize	276					276
Chinês		7 142				7 142
Espanhol				282	3 432	3 714
Gabonês	138					138
Gâmbia	55					55
Guiné-Conakry	85					85
Guineense	70			916		986
Hondura			47			47
Italiano	31		800		1 071	1 902
Japão	31					31
Korea	2 590			67		2 657
Mauritania	101					101
Panama	902					902
Português	6	354			1 158	1 518
Senegalês	60		108			168
Total	4 345	7 496	955	1 265	5 661	19 722

ANNEXE 1, Archive 2005

Source : Ministère des Pêches (2008) Rapport de l'Assistance Technique Biologiste -CIPA

ANNEXE 2: ARCHIVE 2006 « DECLARATION DES CAPTURES ET D'EFFORT ET PUE DE LA PECHE INDUSTRIELLE DE GUINEE-BISSAU EN 2006

I. EFFORT DE PECHE EN 2006

Tableau I.1 : Effort de pêche par cadre légal d'accès et par type de pêche

Arrasto DGPI	Afretamento	C.I.F.C.	RGB/Senegal	Soc. Nacional	União Europeia	Total
a) Nombre de navires ayant déclaré des captures						
Arrasto Camarão	6	15		5	30	56
Arrasto Cefalopodes	7	10	2		8	27
Arrasto P. Demersal	14	3		2		19
Arrasto P. Pelágico	5					5
connexia	3					3
Total	35	28	2	7	38	110
b) Nombre de jours de pêche déclarés						
Arrasto Camarão	972	2 434		1 244	4 109	8 759
Arrasto Cefalopodes	817	1 614	89		935	3 455
Arrasto P. Demersal	1 813	152		193		2 158
Arrasto P. Pelágico	1 268					1 268
connexia	198					198
Total	5 068	4 200	89	1 437	5 044	15 838

Tableau I.2 : Effort de pêche par cadre légal d'accès et par pavillon

Pavilhao DGPI	Afretamento	C.I.F.C.	RGB/Senegal	Soc. Nacional	União Europeia	Total
a) Nombre de navires ayant déclaré des captures						
Angolano	2					2
Belize	3					3
Chinês		28				28
Espanhol					24	24
Gabonês	1					1
Gâmbia	1					1
Guine-Conakry	1					1
Guineense				7		7
Honduras	1					1
Inglaterra	1					1
Italiano					8	8
Korreno	12					12
Mauritania	6					6
Panama	3					3
Português					6	6
Senegalês	2		2			4
Seraleoa	2					2
Total	35	28	2	7	38	110
b) Nombre de jours de pêche déclarés						
Angolano	258					258
Belize	645					645
Chinês		4 200				4 200
Espanhol					3 513	3 513
Gabonês	265					265
Gâmbia	112					112
Guine-Conakry	15					15
Guineense				1 437		1 437
Honduras	98					98
Inglaterra	114					114

ANNEXE 2, Archive 2006

Source : Ministère des Pêches (2008) Rapport de l'Assistance Technique Biologiste -CIPA

ANNEXE 3: ARCHIVE 2007 « DECLARATION DES CAPTURES ET D'EFFORT ET PUE DE LA PECHE INDUSTRIELLE DE GUINEE-BISSAU EN 2007

I. EFFORT DE PECHE EN 2007 : Tableau I.1 : effort de pêche par cadre légal d'accès et par type de pêche

Quadro / Arrasto	Camarão	Cefalopodes	Peixe Demersal	Peixe Pelagico	Peixe Connexia	Total
a) Nombre de navires ayant déclaré des captures						
Afretamento	2	10	18	6	4	40
RGB/CNFC	14	6	1			21
rGB/Sénégal		1				1
Soc.Nacional	4					4
União Europeia	18	13				31
Total	38	30	19	6	4	97
b) Nombre de jours de pêche déclarés						
Afretamento	254	1477	696	587	126	3140
RGB/CNFC	3482	1878	295			5655
RGB/Sénégal		15				15
Soc.Nacional	844					844
União Europeia	2896	2511				5407
Total	7476	5881	991	587	126	15061

Tableau I.2 : effort de pêche par cadre légal d'accès et par pavillon

Pavilhao DGPI	Afretamento	RGB/CNFC	RGB/Sénégal	Soc.Nacional	União Europeia	Total
a) Nombre de navires ayant déclaré des captures						
Belize	2					2
Chinês		21				21
Coreano	15					15
Espanha					27	27
Gabonês	1					1
Guiné-Conakry	2					2
Guineense				4		4
Marroquino	4					4
Mauritania	6					6
Panama	3					3
Português					4	4
Russia	1					1
Senegalês			1			1
Seraleoa	3					3
Togo	1					1
União de Comores	2					2
Total	40	21	1	4	31	97
b) Nombre de jours de pêche declares						
Belize	131					131
Chinês		5655				5655
Coreano	519					519
Espanha					4918	4918
Gabonês	155					155
Guiné-Conakry	172					172
Guineense				844		844
Marroquino	396					396
Mauritania	1081					1081
Panama	402					402
Português					489	489
Russia	26					26
Senegalês			15			15
Seraleoa	113					113
Togo	40					40
União de Comores	105					105
Total	3140	5655	15	844	5407	15061

ANNEXE 3, Archive 2007

Source : Ministère des Pêches (2008) Rapport de l'Assistance Technique Biologiste -CIPA

Depuis des années on a constaté que le sous-secteur de la pêche artisanale est occupé par des pêcheurs nationaux ainsi que des pêcheurs étrangers, notamment du Sénégal, de la Guinée-Conakry, du Mali, du Ghana et de la Sierra Leone.



Source: Hellio et al in UNDP Project Document 3650 Support for the consolidation of a PA System in Guinea Bissau's Forest Belt (Atelier de Validation du document du Projet). FIBA

Tableau n. ° 3 - Pêcheurs recensés

Zone	Année 98	Année 2001	Année 2003
Archipel Bijagos	1 085	1 192	1 418
Nord	575	700	329
Sud	1 248	1 470	1 366
Total	2 908	3 362	3 113

Source: CIPA (2003)

Les arts de pêche utilisés sont :

- Ligne à main;
- Palangre;
- Emaille d'emmailler;

Pour ce qu'il y est des embarcations, depuis l'année 1998, voilà les chiffres du recensement :

Tableau 4 - Nombre d'embarcations utilisées

Année	Embarcation	Monoxil	M. Amélioré	Nhominca	FAIA	Salam	Total
1998	16	419	32	55	0	0	522
2000-2001	12	541	37	51	1	14	656
2003	10	399	19	44	0	29	501

Source: CIPA (2003)

Tableau 5 - Embarcations motorisées

Année	Embarcation	Monoxile	M. amélioré	Nhominca	FAIA	Salam	Total
1998	16	7	22	54	0	0	99
2000-2001	10	0	27	49	1	7	94
2003	7	4	12	41	0	10	74

Source: CIPA (2003)

Le secteur de la pêche dispose d'une capacité moyenne d'exploitation estimée à environ 275 000 tonnes/an, ce qui permet l'occupation d'environ 3 360 pêcheurs artisanaux (recensés en 2001), dont au moins 50% sont des ressortissants des pays voisins (Sénégal, Guinée-Conakry, Gambie). La capture annuelle de poisson par les pêcheurs artisanaux est estimée à 135 000 tonnes, dont 24 000 tonnes sont destinées au marché local. La consommation annuelle de poisson par habitant est de 20 Kg, d'après la FAO (2004).

Le CIPA ajoute qu'en parlant de l'encadrement légal, on doit faire référence aux instruments vers lesquels s'oriente le pays, à savoir :

- Établissement des lignes de base que font la délimitation d'espace maritime sous sa juridiction (CNUDM) ;
- La Loi n° 2/85 de 17 mai et la Loi n° 3/85 aussi de 17 mai, portant sur la largeur de la mer territoriale et sur la fixation de frontière maritime avec la République de Guinée-Conakry et de la Zone Économique Exclusive (ZEE) ; Il y a la procédure en cours pour l'extension de la plate-forme continentale ;
- La création de l'Agence de Gestion Commune entre la République de Guinée-Bissau et la République du Sénégal, le 14/10/93 ;
- La Loi Générale des Pêches que définit le régime général d'accès aux ressources ;
- Le Plan Directeur des Pêches (Artisanale et Industrielle- 1997).

Dans le domaine de la coopération, la Guinée-Bissau fait partie intégrante de la Commission sous-Régionale des Pêches (CSRP) avec le Sénégal, le Cap-Vert, la Gambie, la Mauritanie, la Guinée-Conakry et la Sierra Leone.

Elle a intégré aussi la Conférence des Ministres des Pêches des Communautés de la langue Portugaise (CMP-CPLP). Elle participe par ailleurs au Forum pour la Coopération Économique et Commerciale entre la Chine et les pays de la langue Portugaise. LA Guinée-Bissau fait partie de la Conférence Ministérielle des États Riverains de l'Océan Atlantique (COMAFAT). Participe en sa qualité de membre effectif du Service Régional d'information et Conseil en matière de transformation et conservation (INFOPÊCHE). Il est important de souligner aussi sa participation au Comité de Pêche pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

Principaux goulots d'étranglements :

- Barrière aux produits de pêche de la Guinée-Bissau due aux normes sanitaires et de CQ ;
- Manque d'infrastructures et services adéquats ;
- Absence de la flotte nationale de pêche ;
- Pêche illégale ;
- Faible capacité nationale de réponse aux enjeux pour l'obtention de valeur ajouté ;
- Valeur ajoutée perdue (90% de la valeur potentielle).

Politiques et stratégies du Gouvernement pour le secteur des Pêches :

- Opportunités ;
- Politique d'exploitation et valorisation des ressources piscicoles ;
- Institutionnalisation des mesures sanitaires et techniques pour permettre l'exportation ;
- L'introduction de l'aquaculture dans la zone continentale,
- Stratégie pour le développement durable du secteur des pêches ;
- Création d'Aires Marines Protégées (Orango, JoãoVieira-Poilão, Formosa et Cacheu).

1.3.2 État et tendances des ressources génétiques

L'économie de la Guinée-Bissau repose sur l'agriculture de subsistance.

Selon la Direction des Services de Statistique Agricole du Ministère du Développement Rural (2008) la population agricole est estimée à 1. 269 924 personnes, qui correspondent à environ 85% de la population que se sont concentré dans les 5 régions du pays à savoir :

(i) Cacheu (19,7%), (ii) Biombo (17,5%), (iii) Bafatá (17,1%), (iv) Oio (15,8%) et (v) Gabú (14,7%). Les régions moins peuplées en termes de population agricole sont : Bolama (3%), Quinara (5,7%) et Tombali (6,5%). On note que le chiffre de cette population est majoritairement composé de sexe féminin, à l'exception des régions de Gabú et celle de Quinara.

Tableau 6 - Répartition régionale de la population agricole par sexe

Région	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	% Région
Bafata	105 245	48,4	112 331	51,6	217 577	17,1
Gabu	96 160	51,6	90 322	48,4	186 481	14,7
Biombo	110 895	49,8	111 837	50,2	222 732	17,5
Cacheu	120 562	48,1	130 018	51,9	250 580	19,7
Oio	96 794	48,3	103 622	51,7	200 416	15,8
Bolama	18 185	47,9	19 763	52,1	37 948	3,0
Quinara	37 101	51,5	34 893	48,5	71 994	5,7
Tombali	39 928	48,6	42 269	51,4	82 196	6,5
Total	624 870	49,2	645 055	50,8	1 269 924	100,0

Le pays dispose d'un fort potentiel agricole avec 1.100.00 ha de terres à vocation agricole représentant 35% de la superficie totale du pays. Malheureusement, la superficie cultivée est estimée à environ 200.000 ha ce qui correspond à 18% du potentiel agricole (Moura Araújo, 2008).

La superficie totale des cultures alimentaires est estimée pour la campagne agricole 2007/2008 en 164 710 ha. Les céréales occupent 80% des superficies, soit 132 387 ha, dont 70 086 ha, soit 43%, consacré au riz et 62 299 ha, soit 38% pour les céréales sèches (millet, maïs, sorgho, fonio). La culture arachidière est pratiquée sur 23 230 ha, soit 14% et les tubercules 2,59%.

En termes de superficie, la région de Oio totalise 21%, de l'espace cultivé, puis celle de Bafatá, 19%, Gabú, 19%, Cacheu, 17% et Quinara et Bolama 3%.

Tableau 7- Distribution régionale des superficies par culture (ha)

Cultures	Régions								Total
	Bafata	Gabu	Biombo	Cacheu	Oio	Bolama	Quinara	Tombali	
Pam-pam	3 636	5 740	1 840	6 912	3 465	1 418	965	2 261	26 237
Riz d'eau douce	7 535	1 685	6 710	4 673	4 459	194	1 406	624	27 286
Riz mangrove	-	-	3 397	848	527	-	252	11 540	16 564
Maïs	3 468	2 394	986	1 232	5 898	342	-	429	14 749
Sorgho	5 264	7 126	74	981	2 290	-	92	116	15 942
Millet	4 632	5 488	-	7 603	12 437	-	305	673	31 139
Fonio	302	137	-	27	-	-	-	4	469
Igname	-	-	68	-	4	-	-	-	73
Patate douce	1 499	40	-	71	-	2	-	16	1 627
Manioc	920	617	810	633	525	5	-	757	4 267
Arachide	4 261	7 993	1 005	4 695	2 795	235	1 053	1 193	23 230
Niébé	333	71	272	638	1 136	104	424	149	3 127
Total	31 851	31 290	15 163	28 311	33 536	2 299	4 498	17 762	164 710

Source : PNSA (2007)

1.4.3 Rendement des cultures

Les rendements des cultures ont été déduits de la moyenne des rendements des campagnes 1992/1993 à 1995/1996 par culture.

Les dernières données disponibles, datent de la période de laquelle le pays avait connu la perturbation politique sociaux.

Il est donc considéré que les systèmes de production ont peu évolué et que la campagne 2007/2008, a été globalement normale.

Tableau 8 - Distribution régionale des rendements par culture, kg/ha

Cultures	Régions								Total
	Bafata	Gabu	Biombo	Cacheu	Oio	Bolama	Quinara	Tombali	
Pam-pam	1 808	1 815	781	1 358	1 586	1 458	1 652	1 678	1 554
Riz d'eau douce	2 022	2 031	1 920	1 853	2 226	1 942	2 040	1 936	2 000
Riz de mangrove	-	-	1 960	1 519	2 619	-	2 024	1 914	1 927
Maïs	912	1 374	740	990	836	840	-	675	943
Sorgho	914	946	809	870	884	-	693	753	918
Millet	992	1 015	-	736	779	-	708	751	840
Fonio	687	767	-	549	-	-	-	440	700
Igname	-	-	11 000	-	11 000	-	-	-	11 000
Patate douce	7 000	7 000	-	7 000	-	7 000	-	7 000	7 000
Manioc	10 172	10 172	10 172	-	10 172	10 172	-	10 172	10 172
Arachide	1 080	1 290	929	848	878	935	857	1 100	1 064
Niébé	150	150	150	150	150	150	150	150	150

Source : SISA (2008)

1.4 État et tendances des ressources zoogénétiques

Espèces domestiques

L'estimation du troupeau en 2007 présente la composition suivante: 1 139 332 volailles (dont 1 077 333 poulets, 61 999 canards). La plupart du troupeau est composé de 343 004 bovins (37%), 238 960 caprins (26%), 236 941 porcins (26%), 97 092 ovins (10%), 14 745 asins et chevaux 1%. 40% des foyers agricoles possèdent des porcs et aussi pour des caprins. Par rapport aux ovins et bovins 15 et 22% des foyers agricoles en possèdent respectivement. Les foyers qui possèdent seulement entre 1 à 2 têtes sont majoritaires, représentant respectivement 40%, 29%, 36% et 27% des propriétaires des porcins, ovins, caprins et ovins.

TABLEAU 9 - DISTRIBUTION REGIONALE DE L'EFFECTIF DU TROUPEAU PAR ESPECE,
(UNITE=TETE)

Espèces	Régions								Total
	Bafata	Gabu	Biombo	Cacheu	Oio	Bolama	Quinara	Tombali	
Poulets	176 497	201 291	110 409	184 915	191 959	42 483	47 668	122 111	1 077 333
Canards	1 191	1 826	39 905	3 511	8 284	397	2 149	4 735	61 999
Porcs	25 811	6 183	44 828	68 232	44 255	16 593	14 473	18 566	238 941
Ovins	27 081	42 711	807	5 148	18 570	562	1 281	933	97 092
Chèvres	37 052	69 487	13 007	51 645	27 583	10 695	11 850	17 643	238 963
Bovins	49 369	173 189	12 625	33 542	51 017	7 252	6 715	9 295	343 004
Asins et chevaux	3 064	8 191	-	1 548	1 132	-	-	809	14 745

Source : SISA (2008)

1.4.1 La diversité des espèces sauvages

Le pays est riche du point de vue faunique. En revanche, cette richesse est menacée si les mesures cohérentes appropriées dans le domaine de l'utilisation durable ne sont pas prises. Depuis l'inventaire de la faune de l'année 1989, rien n'a été fait jusqu'à nous jours. Alors que, nous sommes tous au courant des difficultés que le sous-secteur traverse, soit sur les aspects législatifs, soit dans le domaine logistique organisationnel, faisant un travail de monitoring, l'observation du respect pour de la loi établie.

A titre d'exemple, pendant la période de l'exercice d'activité cynégétique, un chasseur touristique étranger, a pendant la durée d'une seule semaine, le droit de chasser les espèces animales ci-dessous, avec le respectif quota d'abattage :

Oiseaux

- Pintade commune (*Numida meleagris*) _____ 5
- Poule de rocher (*Ptilopachus petrosus*) _____ 2
- Francolin commun (*Francolinus bicalcaratus*) _____ journalière
- Pigeon vert (*Treron vert*) _____ 4
- Emeraldine à bec rouge (*Turtur afer*) _____ 4
- Dendrocygne veuf (*Dendrocygne viduata*) _____ 4
- Dendrocygne fauve (*Dendrocygne bicolor*) _____ 3
- Anhinga d'Afrique (*Anhinga rufa*) _____ 5
- Sarcelle à oreillons (*Nettapus auritus*) _____ 3
- Oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*) _____ 3

Faune Taille moyenne

- Phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*) _____ 3
- Potamochère (*Potamochoerus porcus*) _____ 3
- Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) _____ 2
- Céphalophe à flancs roux (*Cephalophus rufilatus*) _____ 3
- Céphalophe de Grimmia (*Cephalophus grimmia*) _____ 3

Pour les chasseurs nationaux et étrangers résidents (durée de 6 mois)

Oiseaux

- Pintade commune (<i>Numida meleagris</i>)	5
- Francolin commun (<i>Francolinus bicalcaratus</i>)	journalière
- Oie de Gambie (<i>Plectropterus gambensis</i>)	3
- Pigeon vert (<i>Treron vert</i>)	4
- Emeraldine à bec rouge (<i>Turtur afer</i>)	4
- Oiseaux divers	15

Faune Taille moyenne

- Phacochère (<i>Phacochoerus aethiopicus</i>)	3
- Potamochère (<i>Potamochoerus porcus</i>)	3
- Guib harnaché (<i>Tragelaphus scriptus</i>)	2
- Céphalophe à flancs roux (<i>Cephalophus rufilatus</i>)	3
- Céphalophe de Grimmia (<i>Cephalophus grimmia</i>)	3
- Porc-épic d'Afrique du Nord	5
- Lièvre de Whyte (<i>Lepus whytei</i>)	5
- Oiseaux divers	15

Dans la pratique, la Direction Générale des Forêts et Faune n'a pas les conditions réunies pour respecter ses engagements, à cause de l'insuffisance des moyens pour faire face aux braconnages tant au niveau de la faune ainsi qu'au niveau de l'exploitation forestière, ce qui fait que les chasseurs touristiques, les nationaux ou les étrangers résidents ne respectent pas la loi établie.

En ce moment on assiste de plus en plus à la pression sur un certain nombre d'espèces, notamment sur les différentes espèces des singes, les guib harnaché, qui sont vendus de façon illégale, sur le marché local.

1.5 Causes des principales menaces sur la diversité biologique

1.5.1 Les causes profondes de ces menaces

Il y a plusieurs causes des menaces sur la diversité biologique, parmi lesquelles on peut citer ceci:

- **L'agriculture itinérante**, pratiquée à l'échelle nationale, faite à travers le défrichement de la couverture végétale, les feux de brousse, la destruction de la structure du sol ; de signaler aussi le potentiel menace de l'introduction des OGM dans le pays, étant donnée la fragilité structurelle du pays. Les phénomènes aléatoires du climat pourraient aggraver aussi cette menace. Le pays a d'ailleurs tendance à s'orienter davantage vers la monoculture de l'anacardier qui n'est pas sans risques en termes de perte de la biodiversité, alors que le prix de son amende sur le marché international est faible et instable. La politique de faire l'échange de noix pour le riz est préjudiciable pour le pays et les paysans.
- **L'exploitation forestière**, qu'est faite sans un contrôle rigoureux des services compétents, entraînant du coup la disparition d'espèces ainsi que leurs variabilités. Le braconnage est une des causes par le biais de la pression exercée sur un certain nombre d'espèces à des fins commerciales;
- **En ce qui concerne la faune sauvage**, le pays a fait depuis l'indépendance nationale, un seul inventaire de la faune ; indépendamment de la méconnaissance de la situation réelle actuelle ;
- **La dégradation des formations naturelles** due à la destruction de la structure du sol, l'érosion hydrique et éolienne ainsi que l'occupation du sol sans respecter sa vocation.

- **Dans le domaine de la pêche**, on constate aussi la pression qui est exercée sur la ressource, associée au phénomène de pêche illégale et le non respect de l'utilisation des arts de pêche, tant au niveau artisanal qu'au niveau industriel.
- **Les maladies phytosanitaires** et des animaux domestiques, sont aussi des facteurs non moins importants, tenant compte des difficultés que traverse le pays pour faire à ces problèmes.
- **Le grave problème d'assainissement** auquel est confronté le pays (inexistence d'un réseau d'égout qui couvre toute l'étendue de la capitale), avec tout son corollaire de conséquences.
- **La pauvreté**, est en train de gagner du terrain et oblige la population, pour sa survie, à exploiter les ressources naturelles renouvelables de façon non durable.

1.5.2 Implication des changements observés de l'état des éléments constitutifs de la diversité biologique

La Guinée-Bissau est un pays en voie de développement, avec plus de 80% de sa population vivant en milieu rural, et par conséquent, à partir des ressources naturelles renouvelables qui sont exploitées à diverses fins. Il existe en effet une réglementation de l'accès à la ressource. Néanmoins, le contexte de pauvreté se prête à une tendance d'utilisation plutôt irrationnelle.

1.5.3 Incidences des changements observés sur le bien être humain

La Guinée-Bissau est un pays essentiellement agricole, qui fournit de quoi manger à sa population tout au long de l'année même si la période du conflit politico-militaire de 7 juin 1998 qui a duré 11 mois, a constitué une exception. Pour survivre pendant cette période difficile, indépendamment de l'aide de la communauté internationale, notamment du PAM, les citoyens ont cultivés dans les villages et ont pratiqué la cueillette de différents fruits ainsi que de la pêche.

1.5.4 Sur le plan agricole

Comme il vient d'être souligné ci haut, l'agriculture constitue la base de l'économie du pays, mais elle est en même temps responsable en grande partie des conséquences environnementales. La superficie déboisée pour l'agriculture et la plantation de l'anacardier est de plus en plus préoccupante. La diminution et/ ou la perte d'un certain nombre d'espèces soit à vocation commerciale, soit à d'autres utilisations est une réalité.

1.5.5 Sur le plan de l'élevage

Dans ce domaine, à cause du système de l'élevage extensive pratiqué, le déplacement périodique en transhumance avec le troupeau, aggravé par la déficience de couverture sanitaire, c'est que fait que annuellement il y les maladies que ravagent les animaux.

1.5.6 Sur le plan forestier

La problématique d'exploitation intensive des espèces sélectives des bois y compris celles nobles, se sont aggravés par l'intervention d'une société étrangère, associé au phénomène d'exploitation illicite, ne contribue pas à la pérennité de ces ressources. Une attention particulière doit être accordée à cette problématique, notamment, veillé à ce que les entrepreneurs et d'autres exploitants respectent la loi en vigueur.

1.5.7 Sur le plan de la faune sauvage

Le quota d'abattage par les chasseurs touristiques n'est pas toujours sous contrôle, tout en sachant que le gardes forestiers affectés aux différents campements de chasse n'ont pas des moyens de contrôle de cette activité. Pour se déplacer dans la zone de chasse ils sont obligés de profiter du véhicule du campement ! Pour les chasseurs bissau-guinéens et les étrangers résidents, il y a aussi des difficultés pour faire le suivi de leurs exercices ; il y a pratique du braconnage de la part des citoyens pour ravitailler le marché de vente informelle de la viande de chasse. La période d'interdiction de chasse n'est pas respectée de façon rigoureuse.

1.5.8 Sur le plan piscicole

Les citoyens avec peu de ressources financières n'ont pas accès aux poissons de qualité. Faute d'infrastructures de conservation des produits de la pêche, la plupart des citoyens sont obligés de se ravitailler journalièrement.

1.6 Incidences des changements de la diversité biologique

1.6.1 Contraintes liées à la gestion de la diversité biologique

Avant la création de la nouvelle structure gouvernementale (Secrétariat d'État de l'Environnement et Développement Durable) la gestion de la diversité biologique se faisait par les différentes institutions étatiques, notamment par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et par le Ministère des Pêches et de la Mer. A cet effet, il n'y avait pas eu une coordination au niveau inter institutionnel, ce qui associé au manque de ressources financières, rendait davantage difficile la gestion efficace de la biodiversité.

Avec la création de l'IBAP, structure chargée pour la gestion des aires protégées et le suivi de la biodiversité, une nouvelle orientation doit être donnée, à fin de permettre une meilleure coordination et la synergie interinstitutionnelle.

1.6.2 Contraintes socio-économiques

Nonobstant la situation de pays est en voie de développement, l'État Bissau-guinéen alloue pas suffisamment de ressources à la gestion des ressources naturelles, contrairement aux financements des bailleurs de fonds bénéfiques, tout en permettant la réussite sur le plan de la conservation. Le pays n'a pas de moyen pour financer le renforcement des capacités humaines dans ce domaine, alors que l'absence des équipements et infrastructures est déjà alarmante.

1.6.3 Contraintes liées aux connaissances

Malgré de nombreux travaux faits depuis l'époque coloniale, le pays n'a pas encore pu réaliser la plupart des travaux de recherche que permettraient mieux connaître la diversité biologique. Néanmoins, on peut citer que tout récemment le pays a pu effectuer un travail sur l'Atlas taxonomique composantes flore et végétation et animal, dans le cadre de renforcement des capacités nationales ; ce travail a permis d'améliorer les connaissances de la biodiversité, même si la première composante n'est pas encore achevée. En 2004, un travail de doctorat a été fait sur la Phytogéographie de la Guinée-Bissau par un chercheur portugais.

Il y a en cours à travers l'IBAP, un plan de suivi des mangroves ; un programme de suivi des mammifères dans le Parc Naturel des Mangroves de Cacheu et aussi dans le Parc Naturel des Lacs de Cufada. Il y a également un plan de conservation des chimpanzés et le Colobus dans le Parc Naturel de Cacheu.

En 2008 il a été initié le plan de conservation des tortues avec le suivi dans les parcs de João Vieira-Poilão et au niveau du Parc Naturel d'Orango.

Important de signaler aussi le programme de suivi des oiseaux aquatiques migrateurs et celui des perroquets gris au niveau du PNO, Ces activités sont été accompagnées des actions de formations des gardes parcs.

1.6.4 Contraintes institutionnelles

La création d'une nouvelle structure gouvernementale, qui définit de façon claire les fonctions et compétences de ce département gouvernemental rattaché directement au Cabinet de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, va sans doute diminuer considérablement les conflits de compétence, ainsi que l'absence de coordination d'intervention dans le sous- secteur.

La volonté politique existe pour faire avancer es choses dans le domaine de l'environnement.

1.6.5 Contraintes alimentaires

En dépit de son appartenance au Comité Inter-Etats de la Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Guinée-Bissau ne connaît pas encore les adversités qui pourraient mettre les plantes en risque de disparition et/ou mettre en péril la survie des animaux. Compte tenu de l'exploitation extensive des animaux domestiques, surtout des bovins, le pays s'est confronté avec la carence de l'eau pour l'abreuvement pendant la période de soudure, ce qui oblige les éleveurs à faire de la transhumance vers les bassins d'eau douce et aussi aux alentours des cours d'eau douce à la recherche surtout de l'eau.

CHAPITRE II : ETAT D'AVANCEMENT DES STRATÉGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

2.1 Description de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPA-DB)

La Guinée-Bissau a rempli les conditions pour être éligible après avoir signé et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique, après le Sommet du Rio 92 au Brésil.

Suite au dépôt d'instrument de ratification de la Convention en octobre 1995, le pays a pu accéder aux fonds du GEF pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, permettant l'élaboration de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la conservation de la diversité biologique, en obéissant aux dispositions de l'article 6 de la Convention, pour la mise en œuvre de la Convention.

2.1.1 Description de la Stratégie

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Diversité Biologique est un instrument de référence vers laquelle devront s'orienter toutes les interventions dans le domaine de la biodiversité au niveau national, en vue de la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité. Elle constitue un subsidie du PNGE (Plan National pour la Gestion Environnemental).

Son élaboration qui s'est faite sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, à travers sa Direction Générale de l'Environnement, a été possible grâce au financement du GEF en collaboration avec le PNUD. Cet instrument sert toujours d'orientation à la prise de décisions politiques en matière de la politique de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables.

Pour l'élaboration de la Stratégie, le Ministère avait obéi aux 6 étapes suivantes :

- Le projet avait démarré ses activités en décembre 1997, avec un Séminaire National, mais le processus avait été interrompu à cause du conflit politico militaire de 7 juin 98. La reprise des activités a été possible en septembre 1999, avec le recrutement d'un consultant national.
- **Etape 1 – 1^{er} Séminaire National pour le lancement du Projet**
- **Etape 2 – Séminaires Régionaux**
- **Etape 3 – Formation d'identification des problèmes et des priorités**
- **Etape 4 – l'Élaboration du « draft » de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action**
- **Etape 5 – Forum National de Validation**
- **Etape 6 – Présentation du document de Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité.**

Pour atteindre ces objectifs, sont été adoptés les 12 objectifs nationaux, comme suit :

- Protection des écosystèmes;
- Arborisation et repeuplement forestier;
- Optimisation des ressources hydriques;
- Exploitation de nouvelles sources d'énergies, pour en finir avec les brûlis pour la production de bois à brûler;
- Lutte contre l'érosion des sols;
- Lutte contre le salinage des zones côtières et fluviales;
- Lutte contre l'érosion côtière et des estuaires;
- Renforcement de la participation de la société civile ayant comme base l'éducation et la formation environnementale;
- Renforcement de la capacité d'intervention de l'Administration Publique, Centrale et Régionale, pour donner réponse aux principaux problèmes liés à l'environnement;
- Recueil, systématisation et diffusion d'informations qui soient la base d'une connaissance progressive du territoire, de la manière de trouver des solutions adéquates pour les questions environnementales;
- Environnement urbain dans son tout;
- Coopération internationale.

2.1.2 Plan d'Action sur la Diversité Biologique

À travers les questions soulevées lors de l'évaluation de la biodiversité et du texte de la convention sur la diversité biologique 10 objectifs opérationnels ont été retenus pour constituer les axes fondamentaux du document de la stratégie, que sont :

- 1- Durabilité agricole
- 2- Durabilité de la forêt
- 3- Aires Protégées
- 4- Durabilité de l'élevage
- 5- Durabilité de la Pêche
- 6- Aménagement du territoire
- 7- Education, formation et sensibilisation
- 8- Recherche
- 9- Aspects légaux et institutionnels
- 10- Questions internationales

2.1.3 Mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité

Depuis l'adoption du document de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Diversité Biologique son implémentation a été assurée par les différentes structures du département de l'État, des ONG, des Associations des paysans à la base. Les cadres logiques sont été élaborés, pour permettre l'exécution des projets et programmes résultants.

2.1.4 Cadre provisoire des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique

Malheureusement, les buts, objectifs, les indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique établis par la Convention, n'ont été pas définis au niveau national, par la structure compétente.

2.1.5 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action

Soit à travers des structures du Gouvernement, soit à travers la société civile, beaucoup des activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action. Ces activités vont dans le sens de l'accomplissement des trois objectifs de la Convention.

2.1.6 Activités dans le domaine de la conservation

Beaucoup d'activités ont été réalisées dans ce domaine soit à travers des départements de l'État, les projets, les programmes, soit à travers la société civile, à savoir:

- la création et la gestion des aires protégées ;
- la replantation des mangroves dans les zones dégradées ;
- l'éducation et la sensibilisation environnementale ;
- la gestion de la zone côtière ;
- l'introduction des techniques d'utilisation des fours améliorés ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- la gestion du terroir des paysans ;

2.2 État de mise en œuvre de la SNPA-DB

Il y a toujours la réalisation des activités qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie et au Plan d'Action sur la Biodiversité.

Une série des activités sont étaient menés par les différents acteurs (quelques ministères, la société civile, etc.) dans le cadre des obligations du pays vis-à-vis à la Convention sur la Diversité Biologique.

Toujours dans cette perspective, quelques instruments stratégiques, ont été élaborés, à savoir :

- La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité en Guinée-Bissau ;
- Le Plan National pour la Gestion Environnementale ;
- Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- Le Plan d'Action Forestier Tropical ;
- La Lettre Politique de Développement Agricole ;
- Le Plan Stratégique pour le Développement des Pêches en Guinée-Bissau ;
- Le Plan Stratégique d'Action pour le Développement du Secteur Eau et Assainissement ;
- Le Programme National d'Actions Intégrées pour la Prévention et le Contrôle de l'Influenza aviaire et humaine;
- Le Programme National de Sécurité Alimentaire ;
- Le Rapport Technique de la Planification Côtière

2.2.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action

La Guinée-Bissau a réalisée plusieurs activités avec la participation de différents partenaires. Les activités sont soit dans le domaine de la conservation in situ ou ex situ, soit dans le domaine de l'éducation et la sensibilisation du public, l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, l'étude d'impact environnementale.

L'élaboration de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité, la création d'un Système des Aires Protégées, le Programme de suivi des chimpanzés, des tortues, des requins, etc., s'inscrivent tous dans la mise en œuvre de la Stratégie et le Plan d'Action sur la Diversité Biologique.

2.3 Ressources financières nationales et internationales affectées aux activités prioritaires (difficultés pour l'obtention de données assez significatives)

2.4 Réussites, difficultés et leçons tirées

2.4.1 Réussites

Un peu avant, pendant mais surtout suite à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique il y eu sous l'orientation du Gouvernement, la formulation de différents instruments de politiques, de stratégies, de plans et de programmes dans le domaine de la conservation et le développement durable, parmi lesquels on peut citer:

Dans le domaine de la conservation:

- La création d'un Réseau d'Aires Protégées, qui bientôt couvrira environ 22% de la superficie du pays;
- La création d'une Aire Marine Protégée Communautaire, qui intègre le réseau du système des AP ;
- Le processus de création des 2 Aires Protégées terrestres dans la zone continentale ;
- La création des structures du domaine de l'environnement (IBAP, CAIA, Fondation Bioguiné);
- Le développement des activités d'information, d'éducation et de communication environnementale par quelques Projets ;
- La mise en place du programme d'action pour la conservation des mangroves;
- Le Plan d'Action pour le monitoring des chimpanzés;
- L'inventaire des plantes médicinales;
- La mise en place de l'Observatoire pour la gestion des ressources naturelles de l'Archipel des Bijagós;

DANS LE DOMAINE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL

- La création des structures du domaine de l'environnement (IBAP, CAIA, Fondation Bioguiné);
- La création des ONG ouvrant dans le domaine de l'environnement (AD, Tiniguena, NANTINYAN, PALMEIRINHA, etc.);
- L'élaboration du Code de l'Environnement;
- Mise à jour de la Loi des Aires Protégées

DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DURABLE :

La mise en place du programme d'action pour la conservation des mangroves ;

- Le plan d'action pour le monitoring des chimpanzés ;
- L'inventaire des plantes médicinales ;
- La mise en place de l'Observatoire pour la gestion des ressources naturelles aux Archipel des Bijagos ;
- En cours d'exécution divers microprojets pour la récupération des capacités rizicoles de bas-fonds ; de l'eau douce, de l'eau salé ; l'amélioration de production horticole, l'amélioration d'extraction d'huile de palme, l'élevage cycle court, tous cela dans les aires protégées.

DANS LE DOMAINE DES MESURES GENERALES :

- Le Plan National pour la Gestion Environnementale (PNGE) ;
- L'élaboration du Code de l'Environnement ;
- L'élaboration de la Loi sur l'Évaluation Environnementale ;
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique ;
- Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- L'élaboration d'un projet du Cadre National de Biosécurité et la création déjà du Comité National de Biosécurité et de Biotechnologie pour la Prévention des Risques Biotechnologiques;
- Le Plan d'Action Forestier Tropical ;

- La Lettre de Politique de Développement Agricole;

DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION:

- Intégration au Réseau URTOMA (Unité Régional des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique) ;
- Le PRCM (Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine);
- Le RAMPAO, Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de L'Ouest ;
- Le BIOMAC, Réseau de Biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest (groupe innovateur du PRCM);
- L'exécution de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la coopération scientifique et technique avec plusieurs organisations et institutions scientifiques dans les domaines de la pêche et de l'environnement ;
- La coopération avec les pays voisins (Sénégal, Guinée-Conakry, Gambie, Mauritanie, Cap Vert, Sierra Leone) en matière de surveillance et de protection des Pêches dans le cadre de la Commission sous-Régionale de la Pêche ;
- La signature d'un Protocole d'Accord avec le PNUD pour l'appui à la protection de l'environnement et des ressources naturelles pour une période 2008-2012.

◇ Cet appui se traduit par l'aide au gouvernement pour assurer une exploitation des ressources minières, pétrolières, halieutiques et forestières respectueuses de l'environnement.

◇ Les questions relatives à l'harmonisation des lois sectorielles sur l'environnement, la formation sur les techniques d'évaluation d'impact environnementale, le développement des capacités institutionnelles dans les domaines de gestion durable des sols ; de la gestion des Aires Protégées, entre autres.

2.4.2 Difficultés

La Guinée-Bissau a connu une crise cyclique depuis la décade de 80 jusqu'à nos jours ; cette crise se traduit par les coups d'Etats et remaniements fréquents du Gouvernement. Cette situation a aggravé, tout en affectant la prévision de la réduction des taux d'extrême pauvreté à 13% et celle de la pauvreté absolue à 24,5%, à l'horizon de 2015.

D'après le DENARP (2009), aucun des Objectifs du Millenium pour le Développement ne sera atteint, à l'horizon de 2015, à cause de l'instabilité politique et de gouvernance, surtout à la période subséquente à la démission du gouvernement issu des élections de 2004.

Cette situation se traduit par l'incapacité du Gouvernement à payer normalement les salaires à la Fonction Publique, à respecter ses obligations sur le plan international et à honorer tous les services rendus.

Au niveau des structures administratives de l'Etat il y a des difficultés à faire fonctionner normalement les services à travers les moyens de l'Etat. Conséquemment, le niveau d'exécution des projets, programmes dans la plupart des cas n'est pas optimal. On s'est confronté par exemple à des difficultés pour la mise en œuvre du PTA avec le PNUD.

2.4.3 Leçons tirées

Il est souhaitable de faire davantage en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité, mais il faudra tenir compte du fait que la Guinée-Bissau est un pays pauvre, qui souffre encore des conséquences d'instabilité politique, mais il y a aussi du phénomène de la corruption, de la carence des ressources financières pour faire face aux problèmes urgents de l'Etat, la nécessité de renforcer les capacités des cadres nationaux accompagnés d'un niveau de financement adéquat.

Pour combler toutes ces difficultés il est proposé que soit renforcée la collaboration interinstitutionnelle, au niveau des cadres nationaux, ainsi que celle des structures créées par l'Etat et par la Société Civile, afin de les rendre plus performantes.

Le pays doit créer des conditions pour mieux donner sa contribution au sein des organisations sous-régionales, régionales, ainsi qu'au niveau de la Convention, pour tirer profit de ses avantages liées à son intégration.

Il est fondamental qu'au niveau national se fasse la définition des buts, objectifs et indicateurs de progrès dans la poursuite de l'objectif 2010. La définition des buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique; buts et objectifs du programme de travail sur les aires protégées, pour que à chaque fois qu'il faille faire le rapport annuel, il y aura déjà des informations d'orientation.

Tout récemment, on a assisté à la cérémonie de lancement du projet de création de deux aires protégées terrestres et trois corridors de faune.

2.5 Analyse de l'efficacité de la Stratégie et du Plan d'Action

On peut considérer que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Biodiversité est satisfaisante, indépendamment du fait du manque d'intégration de la biodiversité dans les plans et programmes sectoriels de développement. Nonobstant cela, beaucoup de structures ont été créées et œuvrent dans le domaine de l'environnement, notamment, la création d'une structure gouvernementale s'occupant exclusivement de l'environnement, le Secrétariat d'Etat de l'Environnement et Développement Durable, première du genre dans l'histoire du pays; il faut signaler aussi la naissance de l'IBAP (Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées, structure chargée de la gestion des AP ainsi que de la biodiversité) et la CAIA (Cellule d'Évaluation d'Impact Environnementale), structure chargée de veiller à la réalisation des études d'impact environnementales, pour ne citer que cela, qui sont en train de faire un bon travail dans leurs domaines respectifs. Toutes ces réussites ont été atteintes grâce à l'appui de la coopération internationale en générale, à la volonté politique du gouvernement, aux efforts déployés par les cadres nationaux, entre autres.

2.5.1 Adéquation de la SNPA-DB avec les menaces identifiées

On estime qu'il est temps de procéder à la révision de la Stratégie et du Plan d'Action, pour mieux répondre aux impératifs du développement durable, tenant compte de la nécessité d'accompagner la dynamique du développement. Par exemple pendant la période où la stratégie de la biodiversité a été élaborée, la problématique de la lutte contre la pauvreté (DSRP), les Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) n'étaient pas encore à l'ordre du jour sur le plan international.

2.5.2 Propositions d'amélioration

Pour rendre plus efficace cet instrument, il faudrait :

- La mise à jour de la Stratégie et du Plan d'Action pour permettre le financement et la mise en œuvre du Plan d'Action ;
- La réalisation de l'exercice pour que les différents secteurs de développement fassent intégrer la conservation et l'utilisation soutenable de la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels;
- Trouver le mécanisme alternatif de financement ainsi que pour que les bénéficiaires payent les services rendus par l'environnement soit au niveau national (Pêches, Forêts, etc.) et à travers le Crédit sur le marché du Carbone (REDD et REDD +) sans oublier les bailleurs de fonds traditionnelles, ainsi que le GEF ;
- La formation/capacitation des cadres nationaux dans différents domaines de l'environnement.

CHAPITRE III : INTÉGRATION OU DÉMARGINALISATION SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES DES CONSIDÉRATIONS SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3.1 Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et Inter sectoriels

Tout en respectant les dispositions de l'article 6 de la Convention, le pays a opté pour son alinéa a), autrement dit élaborer la Stratégie Nationale et son Plan d'Action pour la Conservation et l'utilisation soutenable de la diversité biologique, en obéissant au canevas proposé par le Consultant International à cet effet.

Suite à cela, tout récemment, un certain nombre de stratégies sectorielles ont été élaborées, tout en tenant compte de la SNPA/DB.

Malgré qu'il n'y n'a pas eu des références spécifiques à la conservation de la diversité biologique, mais il y a des mentions relatives aux respects pour l'environnement dans les cas général.

À cet effet, on va faire référence de quelques instruments :

- ◇ La Lettre de Politique pour le Développement Agricole;
- ◇ Le Plan d'Action Forestier Tropical;
- ◇ Le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des hauts bassins du Niger et de la Gambie (AGIR);
- ◇ Les Grandes Orientations de la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage de la Guinée-Bissau;
- ◇ La Stratégie Nationale pour l'Environnement;
- ◇ Le Plan National pour la Gestion de l'Environnement (PNGE);
- ◇ La loi de Base sur l'Environnement (LBE);
- ◇ La Loi sur l'Évaluation Environnementale;
- ◇ La Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique;
- ◇ La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité
- ◇ Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques;
- ◇ Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification
- ◇ Le Plan Stratégique pour le Développement des Pêches en Guinée-Bissau;
- ◇ Le Plan National pour le Développement Sanitaire;

a) La Lettre de Politique pour le Développement Agricole

Le MAFC (2002) à travers la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) fixe dans son préambule les objectifs prioritaires, faisant la référence à l'environnement de façon suivante :

- Assurer la satisfaction des besoins essentiels des populations, rétablir une meilleure redistribution des revenus et lutter contre la pauvreté,
- Utiliser de manière rationnelle les ressources naturelles.

Cet instrument de la politique sectoriel présente les différentes politiques sous sectorielles (agriculture, élevage et forêts) et leurs interactions avec les autres secteurs, notamment la pêche, les travaux publics, l'environnement, l'éducation, la promotion féminine, le commerce.

un des objectifs généraux s'était d'assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro sylvo pastorales tout en visant le maintien en état du capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, biodiversité) par un niveau acceptable d'exploitation et la mise en oeuvre d'actions appropriées de préservation et de conservation.

b) Le Plan d'Action Forestier Tropical

En ce qui concerne le Plan d'Action Forestier Tropical, dans le chapitre consacré à l'environnement, affirme que les autorités nationales ont été sensibilisées pour la préservation des ressources naturelles. Le même document fait référence à la préparation de la Stratégie Nationale de Conservation de l'Environnement, tout en sachant que toutes les ressources se trouvent sous pressions anthropiques (MDRA, 1992).

c) La Loi Forestier

La Loi Forestier approuvé à travers le Décret-loi n° 4-A/91 et publié à travers le Supplément au Journal Officiel n° 43 daté de 29 octobre, affirme que cet instrument juridique a pour objectif promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles ayant pour but optimiser sa contribution pour le développement économique, social, culturel et scientifique du pays, en accord avec l'intérêt national, régional et local.

Par gestion rationnelle des ressources on comprend les mesures qui permettent l'obtention des produits et services qui pourront être disponibles par ces ressources en termes de sauvegarder la stabilité des systèmes écologiques.

On n'en a pas pu constater en aucun moment la référence explicite aux mesures strictes de conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

d) La loi de la Faune

Cet instrument légal qui régit les activités dans le domaine de la faune a été approuvé par le Décret-loi n° 2/2004 et publié à travers le Journal Officiel n° 24 daté de 14 juin, fait mention dans son préambule que la faune sauvage nationale constitue une des ressources renouvelables et fait partie intégrante de la biodiversité du pays.

Le document affirme prévoir des mesures adéquates dans le sens de freiner les pratiques néfastes, mais elles ne sont pas du tout contraignantes. De noter qu'il n'existe pas dans cette loi, des mécanismes prévus pour la mise en place de la politique cynégétique nationale.

e) Le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des hauts bassins du Niger et de la Gambie (AGIR)

Pour ce qu'il y a du Programme AGIR, le Programme National de Développement 2001-2010 reprend dans ses grands axes la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement et se fixe comme objectif un développement durable dans l'espace régional intéressant 4 pays de l'Afrique occidentale: Guinée, Guinée Bissau, Mali et Sénégal.

Pour ce qui concerne la composante Guinée-Bissau, la Commission Européenne (2007) le programme s'est déroulé dans la zone transfrontalière Guinée/Guinée-Bissau, correspondant aux bassins versants des fleuves Corubal, Cogon et Nunez. Il est intervenu dans la préservation des écosystèmes les plus vulnérables (forêts et zone-refuge de la faune) et l'appui aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles.

Comme mentionné plus haut, l'évaluation du programme a mis en évidence l'importance de certains acquis et la nécessité de les consolider. Ceci est particulièrement le cas pour la composante Guinée-Bissau, qui malgré des difficultés rencontrées pendant la période initiale, a atteint des résultats qui méritent d'être soutenus, afin de permettre la finalisation de l'aménagement des espaces naturels et renforcer l'organisation des structures de base au niveau villageois.

La composante nationale a pu réaliser un Schéma directeur d'aménagement de l'aire protégée transfrontalière, qui a été validé par les populations de Guinée-Bissau. Il s'agit d'un outil de planification indispensable pour organiser l'aménagement des espaces naturels et pour la mise en place des aires à protéger. En outre, 10 zones de conservation communautaires ont été dotées de plans communautaires de gestion des ressources naturelles et 3 structures locales de gestion de ces ressources sont opérationnelles.

Finalement, des éléments de base sont disponibles pour proposer une harmonisation des législations liées aux ressources naturelles en Guinée et Guinée-Bissau dans la zone transfrontalière.

f) Les Grandes Orientations de la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage

Ce document a été élaboré dans un contexte marqué par une dynamique d'intégration avec l'adhésion du pays à l'UEMOA, constitue actuellement le cadre de référence de la politique suivie dans le domaine de l'élevage.

Cet instrument est en consonance avec le document de DSRP, que préconise dans ses quatre axes, ceci : (i) Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique; (ii) Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; (iii) Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base; et (iv) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables.

Dans ses orientations le document affirme assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales, tout en essayant de maintenir en état d'équilibre le capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, biodiversité) à travers un niveau acceptable d'exploitation et la réalisation d'actions appropriées de préservation et de conservation.

g) La Stratégie Nationale pour l'Environnement

L'UICN (1989), considéré que l'objectif à long terme du projet de la Stratégie Nationale de Conservation (SNC) est le développement socio-économiques harmonieux de la Guinée-Bissau qui ne peut se concevoir sans une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

Lors de la préparation du Séminaire National sur la conservation des ressources naturelles au service d'un développement durable, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Environnement de la Guinée-Bissau, voilà les propositions préliminaires d'action que sont été mentionnés :

1- Conservation des zones humides

Tenant compte un grand nombre de mangroves que sont été convertis en rizières, que pourrait provoquer un impact négatif sur le milieu et les ressources naturelles;

2- Développement rural et ressources naturelles

Attire l'attention du fait de l'urgence de faire le control des feux de brousse à travers une action concerté pour s'attaquer aux causes et aux conséquences des feux de brousse qui représentent un grand fléau pour la Guinée-Bissau.

3- Préservation de la diversité génétique

La nécessité de préserver le patrimoine naturel national c'est un point faible des actions gouvernementales. Le document considère que la préservation de la diversité génétique est nécessaire entre autres, pour le maintien et l'amélioration de l'agroforesterie et la production des pêches.

f) Le Plan National pour la Gestion de l'Environnement

Cet instrument stratégique d'orientation pour la mise en œuvre de la politique

Environnementale, propose dans ses objectifs générales, que : que la politique national de gestion environnementale puisse contribuer pour le développement socio-économique durable et soutenable du pays et appuyer dans la recherche des solutions à fin de garantir la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le control des pollutions et assainissement, entre autres.

Dans ses objectifs spécifiques ils sont consacrés, les aspects suivants: (i) dans le cadre de la gestion participative, développer et appuyer la mise en place d'une gestion décentralisé et participative des ressources naturelles; (ii) appuyer les différentes associations de base, ainsi d'autres partenaires, pour pouvoir jouer un roll prépondérant dans la gestion des ressources naturelles.

Un autre roll non moins important, c'est concernant l'obligation à la réalisation d'étude d'impact environnementale au niveau de tous les projets susceptibles d'avoir une répercussion au niveau environnementale.

g) La Loi de Base sur l'Environnement

Cet instrument législatif établi les bases de la politique de l'environnement dans le pays.

Dans son texte il est consacré que toutes les personnes ont droit à un environnement équilibré et le devoir de lui défendre y compris l'État.

Dans cette perspective, il a été définie que la politique de l'environnement a par finalité optimiser et garantir la continuité à l'utilisation des ressources naturelles, en tant que condition basique pour un développement durable.

A cet effet, sont été établi, et on doit citer quelques objectifs suivants :

(i) l'existence d'un environnement propice à la santé et bien-être des personnes et au développement social et culturel des communautés ; (ii) l'équilibre biologique et la stabilité géologique avec la création de nouveaux paysages et la transformation ou la maintenance de celles existantes; (iii) la maintenance des écosystèmes que supportent la vie, l'utilisation rationnelle des ressources vifs et la préservation du patrimoine génétique ainsi que de sa diversité; (iv) la conservation de la nature, l'équilibre et la stabilité des différents habitats, notamment les aires protégées et réserves, de façon à établir un *continuum naturale* (MRNA, 2008).

h) La Loi sur l'Évaluation Environnementale

Le Cabinet du Premier Ministre (2008), considère que bien qu'il n'y ait pas eu de considérations spécifiques sur la diversité biologique dans cet instrument, l'évaluation environnementale est un instrument préventif fondamental de la politique environnementale, et consacre les dispositifs pour la promotion du développement soutenable, pour la gestion équilibrée des ressources naturelles, tout en assurant la protection de la qualité de l'environnement, contribuant ainsi pour l'amélioration de la qualité de la vie de l'homme.

L'évaluation environnementale devra jouer un rôle très important à l'élaboration des projets, plans, programmes, entre autres, pour une application plus large des principes de l'évaluation d'impacte environnementale.

i) La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité

L'Institut de la Biodiversité et Aires Protégées (IBAP, 2007), dans son Stratégie National pour les Aires Protégées pour 2007-2011 a fixé trois axes stratégiques.

L'axe Stratégique I- **Renforcement institutionnel**, dont l'objectif s'est de : (i) créer un cadre institutionnel et juridique que le permettra d'assumer une autorité et une intervention efficaces dans la gestion des terroirs des aires protégées et de la biodiversité ; (ii) Créer des conditions pour le financement durable.

Dans l'axe II- **Renforcer la gestion du réseau des Aires Protégées**, ayant comme un des objectifs disposer d'instruments juridiques et de systèmes de signalisation et surveillance opérationnelles et efficaces.

Au niveau du dernier axe – **Connaissance et valorisation de la biodiversité**, qu'a pour un des objectifs (i) l'amélioration des connaissances scientifiques de la biodiversité, des processus naturelles, des services rendus par les écosystèmes et de l'utilisation des ressources renouvelables dans les AP et ses zones périphériques ; et (ii) améliorer la connaissance et les activités de conservation dirigées aux espèces prioritaires.

j) Le Cadre National sur la Biosécurité

Le pays a conçu un projet de décret-loi sur le régime juridique de l'utilisation de la biotechnologie moderne, et de la circulation, manipulation, commercialisation et dissémination des organismes génétiquement modifiés depuis l'année 2006, en attendant son adoption.

Tenant compte la forte probabilité de son interférence avec le patrimoine génétique du pays, avec les conséquences pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement, les mesures de précaution sont été prises à travers la création d'un certain nombre des structures à savoir:

- Commission National pour la Biosécurité ;
- Commissions Régionaux de Suivi et le Contrôle des OGM.

Il est proposé que le Ministère en charge de l'Environnement soit l'Autorité National compétent en matière de biosécurité relatif aux organismes génétiquement modifiés, responsable pour le monitoring et la fiscalisation de l'application cet instrument et la Direction Générale de l'Environnement agira en tant qu'Autorité National responsable dans le cadre ce décret (MRNE, 2006).

j) Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques

Le MRNE (2006), a pu constater que les impacts des changements climatiques se sont déjà sentis dans les différents secteurs économiques du pays, en particulier à cause de la diminution des pluies et à l'augmentation tendancielle de la température.

Il y a des problèmes au niveau des aquifères qui ont moins d'eau et sont de plus en plus inondables par les eaux salines, les nappes phréatiques de plus en plus profondes et les lacs desséchés ; dans le secteur agricole, la production de culture alimentaire base du guinéen (le riz), a réduit de façon accentuée, en raison aussi de la salinisation et acidification des sols hydromorphes et des inondations des rizières ; la température de l'air est plus élevée, ayant le niveau moyen de la mer monté considérablement et, par conséquent, les vives eaux sont plus fréquentes et impétueuses ; les périodes sèches sont plus prolongées, en particulier dans les régions de l'intérieur (est du pays) ; les zones humides ont décliné.

Pour faire face aux problèmes provoqués par ce fléau ils ont été élaborés un certain nombre de projets d'adaptation à ces phénomènes de changements climatiques dans les différents secteurs ou sous-secteurs (eau, agriculture, forêts, pêches, l'élevage).

k) Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

D'après le MDRA (2007), la lutte contre la désertification s'est progressivement étendue à la gestion multifonctionnelle du patrimoine ou des ressources, fondée sur une connaissance parfaite issue de la pratique et d'une recherche de qualité sur (i) la fonction écologique (gestion centrée sur la biodiversité); (ii) la fonction économique (de production); (iii) la fonction sociale (priorité à la chasse, forêts sacrées etc.).

Le même auteur ajoute qu'en faisant l'analyse de la situation actuelle en Guinée-Bissau on constate qu'elle est soumise pour des raisons diverses, à un processus de dégradation multifaciale, continue plus ou moins intense selon les lieux et qui risque de compromettre à moyen et long terme le développement économique et social du pays.

Le Programme intègre les préoccupations environnementales, y compris celles de la gestion de la biodiversité en particulier, ayant comme objectifs principaux la gestion rationnelle des ressources naturelles afin de minimiser la dégradation de l'environnement en général et des terres en particulier.

l) Le Plan Stratégique pour le Développement des Pêches

Selon le Ministère des Pêches (2009), la Guinée-Bissau n'a pas eu un conjoint cohérent de objectifs et politiques pour le secteur, après avoir élaboré un plan de gestion des pêches pour le secteur industriel.

Dans la pratique les politiques sectoriels actuels du pays se concentrent quasi exclusivement à la maximisation des bénéfices financiers publics à travers la vente des permis de pêche.

Dans le cadre de la redéfinition de la politique et des stratégies de développement durable des pêches, le gouvernement a dans son objectif sectoriel visé par cette Stratégie s'est d'atteindre une exploitation économique et environnementalement soutenable des ressources marines que contribue de façon croissante pour le développement de l'économie et de bien-être nationaux.

m) Le Plan National pour le Développement Sanitaire

Cet instrument ne fait pas aucune mention à la biodiversité en particulier, si non la valorisation de la médecine traditionnelle, (à travers laquelle la biodiversité est impliquée), qui occupe toujours une place privilégiée dans les options d'attentions primaires de santé au sein de la population bissau-guinéens.

Le MSP (2008), dans son Plan National de développement Sanitaire II à l'horizon 2008-2017, considère problématique l'accès à l'eau de bonne qualité de la part de la population, malgré son abondance au niveau de presque tous le territoire national.

Que d'après l'enquête MICS réalisé, cité par (DENARP, 2006), 62% de la population bissau-guinéens (82% urbain et 48% rural) utilisent les sources dites améliorées de l'eau pour boire, mais que 95% de la population ont besoin de se déplacer environ quinze minutes pour accéder à l'eau, ce que signifie qu'à peine environ 5% des populations ont l'eau sur le robinet chez eux.

3.1.1 Revue des différentes stratégies, plans sectoriels et intersectoriels élaborés en Guinée-Bissau ayant un rapport avec la diversité biologique

Le moment de l'élaboration de la SNPA/DB, la problématique de la Pauvreté n'était pas à l'ordre du jour dans le pays. Entre-temps, le Ministère de l'Économie, Plan et Intégration Régional, département que tutelle le dossier du DSRP, est en train d'organiser un atelier conjointement avec l'IBAP en vue d'intégrer la dimension environnementale dans le document stratégique de la pauvreté.

3.1.2 Description des mesures d'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le pays a opté pour l'alinéa a) de l'article 6, autrement dit, développer la stratégie et le plan d'action national pour la conservation de la diversité biologique, en intégrant les plans sectoriels des différents départements, mais avec la dynamique de développement des activités dans le domaine de l'environnement, différents plans élaborés à la suite, ont tenu compte de ce document, notamment (i) Le Plan National pour la Gestion Environnementale, (ii) La Première Communication Nationale sur les Changements Climatiques, (iii) La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité en Guinée-Bissau, (iv) Le Programme d'Adaptation National aux Changements Climatiques, (v) Le Plan Stratégique d'Action pour le Développement du Secteur Eau et Assainissement (vi) Le Document de la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (il sera inclus dans le document de révision).

3.2 Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les Évaluations Environnementales

La loi sur l'Évaluation Environnementale (LAA) approuvée par le Gouvernement, lors de la séance du Conseil des Ministres du 19/03/08, tient en compte les aspects environnementaux en général, la problématique de l'utilisation des ressources renouvelables, particulièrement la biodiversité. Il reste la promulgation et la publication de cet important instrument.

De la même façon on attend que la Loi de Base sur l'Environnement (LBA) et le Cadre National de Biosécurité (QNBS) soient approuvés par le Gouvernement afin de combler le vide existant dans le secteur.

3.3 Convention liées à la Diversité Biologique

La Convention de la CITES

Le pays a adhéré à cette Convention en 2005.

La CITES c'est une des conventions que se trouve en conflit interinstitutionnel ; son Point Focal est logé au Secrétariat d'État à l'Environnement et Développement Durable mais la structure d'exécution est localisé au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

D'après les responsables de cette institution, depuis 2004 la Direction Général des Forêts a connu un embargo de la CITES à travers la Notification n° 2004/024 de 30/04/2004, à cause de trois raisons fondamentales :

1- La non rémission périodique des rapports annuels d'activités

À partir de l'année 2005, dans la perspective de respecter leurs obligations vis-à-vis à la Convention les rapports sont été envoyés au Secrétariat. Leurs contenus sont surtout les informations sur l'exportation des différentes espèces d'animaux vivants ainsi que les trophées.

2-La non-conformité des législations nationales (Loi Forestier et la Loi de la Faune) avec les exigences de la Convention

En 2007, la Direction Générale avait remis les textes traduits de la Loi Forestier ainsi que de la Loi de la Faune pour appréciation, mais la Convention a trouvé que leurs contenus ne sont pas du tout en conformité avec les exigences de la Convention.

Levé l'embargo à travers la Notification n° 2008/071 de 19/12/2008, ce département ministériel a repris les contacts avec l'Organisation et en ce moment la Direction est en train de travailler au niveau des deux documents en attendant l'arrivée bientôt de deux experts de la sous-région qu'apporteront leurs contributions à l'amélioration des dits documents, tout en sachant que l'Organisation avait fixé au pays la date limite jusqu'à janvier/09 pour avoir approuvé ses instruments juridiques.

3- Le non paiement des cotisations à l'Organisation

En ce que concerne ce dernier point, le pays a pu honoré ses obligations vis-à-vis à l'Organisation en payant toutes ses cotisations depuis 1999 jusqu'à 2008. L'effort doit être poursuivi en vue du respect des obligations pour cette année.

La Convention de RAMSAR

Partie également à la Convention depuis 2005, elle n'a pas pu faire grandes choses, depuis la création du Parc Naturel des Lacs de Cufada, site Ramsar.

C'est la deuxième des conventions que se trouve en conflit interinstitutionnel; de la même façon, son Point Focal est logé au Secrétariat d'État à l'Environnement et Développement Durable tandis que la structure d'exécution est localisée au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Il est en cours les travaux de monitoring périodique des oiseaux migrateurs ainsi ceux endémiques, par le Bureau de la Planification Côtière, en collaboration avec Wetlands International, un e ONG internationale.

Les structures compétentes vont présenter bientôt une proposition pour classer d'autres endroits en tant que site Ramsar.

Une ONG national, que travaille en collaboration avec le Bureau de la Planification Côtière est en train de faire le travail de reforestation de la mangrove dans des endroits dégradés.

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Après la ratification de la Convention sur les Changements Climatiques avec la déposition des instruments de ratification, et suite à l'élaboration de la Première Communication Nationale le pays a pu arriver à la conclusion de sa difficulté de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques à travers la préparation du Programme d'Action National d'Adaptation aux effets des Changements Climatiques (PANA), qu'à élaboré les études de vulnérabilité sur les secteurs Agricole, Ressources Hydriques, Santé et Zone Côtière comme prioritaires pour l'adoption de mesures et actions immédiates d'adaptation.

La Convention sur la lutte contre la Désertification (UNCCD)

Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/CCD) a défini son objectif global dans le cadre de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, en conformité avec les priorités de développement économique et social du pays, dans la perspective de lutte contre la pauvreté.

Parmi les objectifs spécifiques du Programme, on signale :

(i) Assurer la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles à travers la conservation de la biodiversité et de la restauration des aires et écosystèmes dégradés ; (ii) Créer un cadre politique, juridique et institutionnel approprié et cohérent favorable à la gestion durable des sols.

3. 4 Analyse des résultats atteints

Le pays a atteint des résultats satisfaisants grâce à l'application des mesures à l'endroit de l'environnement et de la biodiversité.

Au niveau de l'Agriculture

Dorénavant toutes les interventions dans le domaine de l'Agriculture tiendront en compte la dimension environnementale ainsi que l'étude préalable d'impact environnementale et social, mais auparavant il n'existait pas ce que fait qu'il y a eu une réduction nette des superficies des mangroves déboisées pour la culture du riz. Il serait souhaitable la réalisation d'un travail sur l'aménagement du territoire, afin de rendre plus utile et rentable l'activité productive, indépendamment du fait que cette structure technique se trouve pour l'instant au Ministère des Infrastructures, Transports et Communications.

Au niveau de la pêche

Malgré la capacité réduite pour le contrôle de la Zone Économique Exclusive (ZEE), le Gouvernement a mis en place la politique pour la gestion rationnelle des ressources halieutiques, tenant compte le stock existant, accompagnés de l'activité de surveillance.

Pour rassurer une gestion rationnelle des ressources, il sera souhaitable l'application d'une bonne gestion des permis de pêche, mais surtout de prendre des mesures les plus urgent que possible pour la création des flottes de pêche nationale, la création des réserves des pêches, ainsi que l'amélioration des conditions de stockages des produits de mer.

Au niveau des forêts

Malgré l'existence des instruments légaux dans le secteur, le département d'État compétent n'a pas de capacité de contrôle à l'exploitation des ressources forestières. On constate à cet effet l'exploitation illégale des ressources forestières de façon dangereuse par les dites exploitations traditionnelles ainsi que par les entreprises nationales et étrangères. Cette situation s'est aggravée par la non promulgation et publication des instruments juridiques en la matière (Loi Forestier et le Règlement de taxation forestier ; Loi de la Faune) et la presque inexistence de moyens de vigilance, notamment les moyens de transport.

Éventuellement avec l'implication de la population à la base pour les travaux de reforestation et la gestion des ressources forestières et celles de la faune, la situation peut s'améliorer.

Au niveau de l'élevage

Également, au niveau de ce sous-secteur, la Loi sur l'Elevage n'est pas encore approuvée. Comme mesure d'accompagnement, il faudrait prévoir dans cet instrument de politique la mise en place de zonage agro-sylvo-pastoral, pour que soit définie la zone pour le pâturage afin de minimiser les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ; améliorer le stockage des fourrages et exercer un contrôle plus efficace des produits sanitaires, et installer les abreuvoirs pour le bétail.

Au niveau de la Cellule d'Évaluation Environnementale

La Cellule d'Évaluation Environnementale, structure chargée des questions d'Évaluation Environnementale a eu des succès remarquables en réussissant à faire la présentation de son projet de loi, qui incorpore les préoccupations environnementales en générale.

3.5 Mesures d'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide au Développement

À partir de l'adoption de l'instrument juridique relatif à l'évaluation environnementale, la gestion des ressources naturelles en général, est prise en compte lors de la mise en place d'un programme ou projet de développement, avec l'obligation de la réalisation au préalable d'une étude d'impact environnementale et social avant sa mise en œuvre, indépendamment que ça soit don ou non au gouvernement.

CHAPITRE IV : PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE ET CONCLUSIONS

4.1 Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Le pays n'a pas établi un objectif national, mais il a adopté l'objectif mondial pour la poursuite de l'objectif de 2010.

A cet effet, tout en obéissant le Plan d'Action sur la Biodiversité, un réseau composé de 6 Aires Protégées, (couvrant 12% de la superficie du pays), est créé et fonctionne pleinement; deux aires protégées terrestres dans le complexe (Dulombi- Boé-Tchetche) et trois corridors de faune, que comblera le vide existante dans la partie terrestre du pays sont en cours de création.

Une base de données sur la Taxonomie de la biodiversité dans le domaine de la flore, végétation et animal a été réalisée a fin de permettre améliorer la connaissance de la biodiversité et sa meilleure gestion.

Un projet de décret sur la valorisation des ressources biologiques, permettant d'avoir l'accès équitable et le partage des avantages ont été élaborés, mais il n'était pas achevé.

Dans le domaine de la conservation ex situ, beaucoup d'activités ont été réalisées à travers de programmes de recherche. Elles ont consisté à la dissémination sélective des matériaux, techniques de production, pré vulgarisation variétal, études socio-économiques, croisements des races des animaux introduits avec les races locales.

De signaler les deux exemplaires des manatins (*Trichechus senegalensis*) octroyé à l'Aquarium au Japon, qu'on déjà accouché.

Malgré l'existence des instruments légaux qui régule l'exploitation des ressources, les écosystèmes terrestres et celles aquatiques subissent les dégradations continues à cause des pressions humaines.

En matière de collaboration à la mise en œuvre de la Convention, le pays a adhéré à différentes organisations à caractère sous-régional, régional et mondial.

En raison de la dégradation des écosystèmes, il y a eu des travaux de replantation des mangroves en collaboration avec Wetlands International.

Un travail dans le domaine de l'éducation et communication environnementale est en train d'être fait au niveau national, a par la création des Écoles de Vérification Environnementales (EVA).

La gestion de la Zone Côtière est en train d'être faite de façon satisfaisante depuis plus d'une décennie.

Malgré l'inexistence d'un programme de travail pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, différentes structures soit du gouvernement, soit de la Société Civile, (Ministère des Pêches et l'Economie Maritime, Ministère de l'Agriculture et Développement Rural, le Secrétariat d'État à l'Environnement et Développement Durable, l'IBAP, la Cellule d'Évaluation d'Impact Environnementale, entre autres) indépendamment des carences des

ressources financières, sont en train d'exécuter la SNPA-DB, où tiennent compte l'existence de cet instrument à l'exécution de leurs activités.

Dans ce sens, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est à la fin de sa première phase d'exécution, ayant déjà préparé un projet de cadre réglementaire pour l'application du Protocole.

Tableau I : Progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010

BUTS	OBJECTIFS DE LA GUINEE-BISSAU	SOUS-OBJECTIFS	Intégration sectorielle et intersectorielle	Progr accompli	Indicateurs de progrès	Contraintes
<p>- But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes</p> <p>-But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</p> <p>-But 3 : Promouvoir la conservation de la diversité génétique.</p>	CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	1- Identifier les composantes de la diversité biologique	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	3	Niveau d'amélioration de l'état de connaissance du nombre des espèces	Besoin en renforcement des capacités des ressources humaines.
		2 - Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques	Prise en compte effective par les principaux secteurs concernés	2	Nombre d'acteurs insuffisants en considérant la diversité biologique	Insuffisance des moyens de suivi
		3 - Encourager une recherche qui vise la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Faible intégration et peu d'encouragement	3	Pas de ressources de l'Etat destinées à la recherche	Insuffisance de renforcement des capacités institutionnelles, humaines et financières.
		4 - Créer un Organisme National de coordination de la mise en œuvre des Conventions intéressant la diversité biologique et de l'échange d'informations	Contraintes à la pleine soumission des orientations de la part de tous les secteurs	3	Niveau de mobilisation de ressources pas satisfaisant	La mise en place d'une structure de coordination est en train de se matérialiser
-But 4 : Promouvoir l'utilisation	- UTILISATION DURABLE DE	1 - Assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques	Intégration au niveau de tous les secteurs	3	Ecosystèmes régénérés (espèces, habitat, biomes)	Information, éducation, sensibilisation, appui

durable et la consommation rationnelle.	LA DIVERSITE BIOLOGIQUE					technique et financier, participation
		2 - Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables	Pas d'intégration au niveau de tous les secteurs	3	Niveau d'amélioration de la conservation in-situ, niveau d'accroissement des revenus,	Information, éducation, appui technique et financier, participation
		3 - Promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement	Intégration au niveau de tous les secteurs. Promouvoir l'intégration de la culture artisanale locale dans les exploitations touristiques	3	Ressources générées par le tourisme durable Nombre d'aménagements écotouristiques	- Infrastructures touristiques insuffisantes et peu adaptées, personnel peu qualifié et insuffisant, investissements très limités
		4 - Renforcer les politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques	Instruments politiques appropriés pas encore approuvés	3	Nombre de politiques sectorielles assurant l'intégration de la conservation de la diversité biologique, et l'utilisation des ressources biologiques	Aggravation de la pauvreté, croissance démographique, conjoncture internationale
- But 5 : Réduire les pressions résultants de la perte d'habitats, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols, y l'utilisation irrationnelle de l'eau.	MESURES GENERALES DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	1 - Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts	Intégration au niveau de quelques secteurs mais pose des problèmes opérationnels.	3	Taux de réduction de la pression sur les espèces, sur les habitats.	Insuffisance participation des structures compétentes, aggravation de la pauvreté, croissance démographique, conjoncture internationale, Information,

<p>- But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes</p> <p>- But 7 : Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution</p> <p>- But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.</p> <p>- But 9 Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales</p> <p>- But 10 Veiller au partage juste et</p>					éducation, appui technique et financier.
	2- Accorder plus d'importance à la diversité biologique dans les procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement	Intégration effective au niveau de quelques secteurs	3	Effets des activités sur les ressources biologiques, Degré de mise en œuvre des mesures de mitigation	Le cadre juridique n'est pas encore actualisé, faibles capacités institutionnelles et humaines
	3 - Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes	Intégration effective au niveau de quelques secteurs	3	Nombre de plans d'action, projets et programmes élaborés et niveaux de leur mise en œuvre ;	Insuffisance de ressources humaines qualifiées, de ressources financières, de moyens matériels
	4 - Etablir un système accessible pour le contrôle de l'évolution de la diversité biologique	Prise en compte au niveau d'un certain nombre de secteurs	3	Nombre de missions de contrôle réalisées	Le cadre juridique n'est pas encore actualisé, faibles capacités institutionnelles et humaines
	5 - Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation de ses éléments	Intégration au niveau de quelques secteurs	3	Types de motivations mis en place, Nombre de bénéficiaires du système de motivation	Le cadre juridique n'est pas encore actualisé, faibles capacités institutionnelles et humaines
	6 - Développer des outils législatifs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de la	Intégration effective au niveau de quelques secteurs	3	Nombre de textes approuvés	Le cadre juridique n'est pas encore actualisé, Manque de moyens financiers. Faibles capacités

équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques		7 - Encourager la concertation entre tous les acteurs pour empêcher la duplication des activités et assurer une conservation effective de la diversité biologique et une utilisation durable de ses ressources	Intégration effective au niveau de quelques secteurs	4	Nombre et fréquence des rencontres, L'impact des résolutions sur l'état de la diversité biologique	institutionnelles Faible volonté politique Manque de moyens financiers
		1 - Promouvoir l'accès aux biotechnologies et /ou aux bénéfiques qui en résultent et garantir la sécurité des biotechnologies	Le processus est en cours	3	Nombre de textes juridiques adoptés et appliqués, Nombre de laboratoires créés et équipés, Nombre de personnes formées.	Manque de moyens financiers, Insuffisance de personnel qualifié.
But 11 : Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en oeuvre la Convention	COOPERATION INTERNATIONALE	2 - Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Le Projet ANCR est en retard.	3	Nombre d'institutions performantes, Nombre d'individus qualifiés, Rendement au travail, Etat de la diversité biologique	Manque de moyens financiers, Manque de concertation des acteurs concernés.
		3 - Mettre en place un mécanisme de support financier pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Pas de disponibilité financière	4	Pas de fonds internes sinon externes mobilisés	Faible volonté politique, Faibles capacités institutionnelles
		4 - Renforcer la coopération	Un Projet de	2	Domaines de	Insuffisance des

		sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation.	décret est élaboré sur la valorisation des ressources biologiques, l'accès juste et équitable des bénéfices issus de son utilisation		coopération, Nombre de partenaires, Résultats de partenariat	moyens financiers
--	--	--	--	--	--	-------------------

Légende : 1 : Très satisfaisant
2 : Satisfaisant
3 : Peu satisfaisant
4 : Non satisfaisant

Tableau II : Progrès réalisés pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention

Buts et objectifs stratégiques
But 1: La Convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international.
1.1 La Convention établit le programme mondial en matière de diversité biologique.
1.2 La Convention promeut la coopération entre tous les instruments et processus internationaux pertinents afin d'accroître la cohérence des politiques.
1.3 Les autres processus internationaux soutiennent activement l'application de la Convention, d'une manière conforme à leurs cadres respectifs.
La mise en application de ces trois sous objectifs contribue de façon très importante à l'efficacité de la Convention sur la diversité biologique.
1.4 Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est largement appliqué.
1.5 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents aux niveaux régional et mondial.
1.6 Les Parties collaborent au niveau régional et sous régional pour appliquer la Convention.
- Le pays est en cours d'approbation du QNDBB (Cadre National pour le Développement de la Biosécurité) ainsi que le Règlement sur la Biosécurité.

Les questions relatives à la Biodiversité sont considérées par quelques secteurs dans leurs exercices. Au niveau de la sous-région Afrique de l'Ouest la Guinée-Bissau collabore avec les Parties à travers plusieurs projets pour appliquer la Convention. Dans ce cadre on peut citer : le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine ; le projet de gestion intégrée du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (GEM-CC) ; le projet d'appui à la gestion et efficacité des "aires marines protégées (AMP)" à travers le PRCM ; le projet de gestion intégrée du massif du Fouta-Djallon.

But 2: Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à l'appui de l'application de la Convention.

2.1 Toutes les Parties disposent de capacités appropriées pour mettre en œuvre les activités prioritaires prévues dans la stratégie et plans d'actions nationales sur la diversité biologique.

La République de Guinée-Bissau a élaboré et adopté sa Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique depuis 2002. Malheureusement la Convention n'a pas pu trouver les moyens financiers pour sa mise en œuvre de façon significative, mais sa mise en œuvre est en train d'être fait de façon satisfaisante, par différents partenaires.

En tant que pays en voie de développement, il y a, par conséquent, carences des ressources financières pour la mise en œuvre des activités prioritaires prévues dans la Stratégie. Le renforcement des capacités est insignifiant par rapport aux besoins identifiés dans le document dénommé « Identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique ».

2.2 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les autres Parties à économie en transition, disposent de ressources adéquates pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention.

La Guinée-Bissau ne dispose pas de ressources adéquates pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Cependant elle a bénéficié d'assistances techniques et financières pour la mise en œuvre de quelques projets nationaux et sous régionaux. Ces principaux partenaires de la coopération bi et multilatérale (Organismes Scientifiques, Organismes de financement, Agences d'exécution et Pays amis) sont entre autres: la Commission Européenne, le FEM, le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD, le FIDA, Portugal, la France, l'Espagne, la BID, l'UNESCO, le PNUE, etc..

2.3 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, et les autres Parties à économie en transition, ont accru les ressources et le transfert de technologie disponibles pour l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

La Guinée-Bissau ne dispose pas de capacités techniques et financières lui permettant d'appliquer correctement le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Cependant avec une assistance technique et financière du PNUE et du FEM, elle est en train d'élaborer un Cadre National de Biosécurité en cours d'adoption. Elle n'a pas encore pu mettre en place encore un Centre d'Echange d'Informations sur la biosécurité (BCH).

2.4 Toutes les Parties disposent de capacités adéquates pour appliquer le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Nos capacités en la matière sont très limitées. Cependant, l'engagement politique a été exprimé par la signature du Protocole en Avril 2005. Le Point Focal National du Protocole qu' en même temps s'en occupe du BCH est domicilié au Secrétariat d'Etat de l'Environnement et Développement Durable.

2.5 La coopération technique et scientifique contribue beaucoup au renforcement des capacités.

Le secteur de l'environnement en tant que tel, a pu posséder une structure à partir de 1992 avec l'institutionnalisation de l'ancien Conseil National de l'Environnement, créée par le décret Gouvernemental n° 24/92 publié sur le Journal Officiel n°12/92 de 23 de Mars et que a connu son terme en 1996.

En 1994, il a été créé le Secrétariat d'Etat du Tourisme, Environnement et l'Artisanat qu'avait une Direction Générale du Tourisme, Environnement et l'Artisanat (Décret Présidentiel n°2/94, Journal Officiel n°47 de 24 de Novembre) et en 1996 il a été créé un ministère que porte le même nom..

Pour éviter le chevauchement, le CNA a été éteinte et par la suite la Direction Générale de l'Environnement a été instituée, ainsi que la Conférence Nationale de l'Environnement en tant que forum de réflexion national

En 1997, avec le changement gouvernemental ont étaient créés le Ministère du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement et un Secrétariat d'Etat des Ressources Naturelles et de l'Environnement qui regroupait deux Directions Générale : la Direction Général des Ressources Naturelles et la Direction Générale de l'Environnement.

Avec l'événement politico-militaire de 7 juin 1998, le Gouvernement d'Unité National a créé le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Ressources Naturelles avec un Secrétariat d'Etat de l'Energie, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Entre-temps, cette structure a été profondément changée, avec la création du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement avec la réapparition de la Direction Générale de l'Environnement

D'autre part, le Gouvernement avait proposé la création de deux institutions: (i) l'Institut National de l'Environnement (INA) et (ii) l'Institut National pour la Biodiversité et les Aires Protégées (IBAP), ce dernier a vu le jour depuis 2004 à travers un décret gouvernemental.

Il est facile donc de conclure que le cadre institutionnel de l'Environnement est encore naissant et dans sa phase de structuration, tenant compte l'existence des actions du domaine environnemental que sont en train d'être exécutées par des structures logés dans d'autres départements étatiques, ce que est le plus souvent la source de conflit interinstitutionnel.

But 3: Les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et l'intégration des questions touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace à la mise en œuvre des objectifs de la Convention.

3.1 Chaque Partie a mis en place des stratégies, des plans et des programmes nationaux efficaces pour fournir un cadre national pour la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et pour fixer des priorités nationales claires.

<p>La Guinée-Bissau a élaboré et approuvé sa Stratégie Nationale de Conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action en février 2002, ensuite, elle a procédé à l'identification des besoins en renforcement des capacités en octobre 2003 et élaboré un cadre national de biosécurité en 2005</p>
<p>3.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a mis en place un cadre réglementaire et opérationnel pour l'application du Protocole.</p>
<p>Les techniciens ont élaboré des propositions soumises aux autorités compétentes pour son approbation et promulgation des instruments juridico législatifs fondamentales à l'adéquate exécution du Protocole de Cartagena.</p>
<p>3.3 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels nationaux pertinents.</p>
<p>Beaucoup des activités développés par différents secteurs ont tenu compte de la SNPA-DB et l'utilisation durable des ressources biologiques dans leurs plans de développement.</p> <p>A ce titre, à partir de l'atelier régional et national a émergé la vision suivante «Un pays avec une gestion rationnelle des ressources naturelles et une conscience écologique des citoyens en franche progression».</p>
<p>3.4 Les priorités des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique sont activement appliquées, comme moyen d'assurer la mise en œuvre de la Convention au niveau national, et en tant que contribution significative au programme mondial sur la diversité biologique.</p>
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Biodiversité, en 2005, il a été fait un inventaire de la taxonomie sur la biodiversité avec la composante flore et végétation ainsi que la composante animale. A ce titre une base de données a été créée avec plus de mille espèces animales indigènes et environ 23.000 échantillons de plantes ont été récoltées dans le pays.</p> <p>Un système des aires protégées composé de 6 Aires Protégées, (couvrant 12% de la superficie du pays), est créé auxquels s'ajouteront un complexe d'aires protégées terrestres (Dulombi- Boé et Tchetché), en voie de création, ce que fera environ 22% de la superficie du pays.</p>
<p>But 4: L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large de la société en termes de mise en oeuvre.</p>
<p>4.1 Toutes les Parties ont mis en place une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encouragent l'implication du public à l'appui de l'application de la Convention.</p>
<p>Le Programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public est bien développé par les ONG nationales et les Associations à la base. On peut citer la mise en place des Écoles de Vérification Environnementales (EVA) dans les établissements scolaires du niveau primaire aux deux niveaux suivants du secondaire, dans la région nord du pays. Cette initiative doit être dupliquée au niveau national.</p>
<p>4.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques promeut et facilite la sensibilisation, l'éducation et la</p>

participation du public à l'appui du Protocole,

À travers le financement du PNUE/FEM une série d'actions de sensibilisation, communication, information et formation au public ont été faites soit dans le cadre du Projet du Cadre National du Développement de la Biosécurité soit dans le cadre de l'UEMOA, soit de la part de la CEDEAO.

Toujours dans la perspective de formation/sensibilisation, des brochures portant sur les aspects de la biotechnologie moderne et la biosécurité, ont été édités en portugais et traduits dans la langue nationale (créole), indépendamment du fait que le pays ne soit pas encore Partie.

De signaler la participation de la société civile, à travers la COPAGEN (Coalition Africaine pour la Protection du Patrimoine Génétique Africaine) aux travaux de formation des citoyens y compris les paysans, des journalistes, sur les enjeux économiques et environnementaux des OGM, l'historique et l'évolution de la biotechnologie, etc.

4.3 Les communautés autochtones et locales participent effectivement à l'application et aux processus de la Convention aux niveaux national, régional et international.

Beaucoup de projets et programmes contribuent à la participation des communautés locales à l'application et aux processus de la Convention sur la diversité biologique. A ce titre on peut noter entre autres: i) le Projet AGIR (Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles), qui a une approche de gestion des ressources naturelles, ii) le Projet d'Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financière en matière de gestion durable des terres, et lutte contre la désertification, iii) le Projet d'Appui à la Dynamisation de l'Economie Rural et le Renforcement des Services Statistiques, iv) le Projet d'Appui à l'Apiculture familiale dans la région Est du pays, v) le Projet de Réhabilitation du Secteur Agraire et Rural (PRESAR); vi) le Projet de Gestion de la Biodiversité et Zone Côtière, qui tient compte les aspects environnementaux dans leurs composantes.

4.4 Les Parties prenantes et acteurs-clés, y compris, le secteur privé, collaborent ensemble pour appliquer la Convention et intègrent les questions touchant à la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectorielles et intersectoriels pertinents.

Malheureusement, le pays n'avait pas fait l'exercice pour que tous les secteurs intègrent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectorielles.

Entre temps, il y a eu quelques secteurs qui ont pris en considération la question de la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels, c'est le cas des populations encadrées par l'ancien Projet PASP (Projet Agro-sylvo-pastoral) qui se sont organisés en groupements professionnels pour protéger l'environnement et leurs ressources naturelles.

Il y a aussi un certain nombre d'organisations de la société civile qui consacrent leurs plans et programmes de travail à la conservation de la diversité biologique.

Tableau III : Buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique

Buts	Objectifs	Commentaires
<p>But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.</p>	<p>Objectif 1.1 : Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées</p>	<p>En Guinée-Bissau, 12% du territoire national est couvert par un système national d'aires protégées. Cela correspond aux 03 grands groupes d'écosystèmes du pays (les écosystèmes des eaux douces ; les écosystèmes côtiers et marins et les écosystèmes forestiers). Bientôt les écosystèmes terrestres seront couverts, ce que fera environ 22% de la superficie du pays.</p>
	<p>Objectif 1.2 Les aires d'importance particulière de la diversité biologique sont protégées</p>	<p>Une bonne partie des sites sont couverts, soit dans la zone côtière et marine, soit dans les écosystèmes insulaires que dans les écosystèmes d'eau douce.</p>
<p>But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.</p>	<p>Objectif 2.1 : Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques</p>	<p>Il y a la perception du déclin d'un certain nombre d'espèces, de certains groupes taxonomiques, malgré l'absence d'un inventaire pour confirmer ce constat. Il y a entretemps, programmes de suivi des espèces (oiseaux, chimpanzés, grands mammifères, tortues marins hippopotames, éléphants, mangroves à travers les plans d'actions existantes</p>
	<p>Objectif 2.2 : Améliorer l'état des espèces menacées d'extinction</p>	<p>Les mesures de conservation in-situ de la diversité biologique dans les sites de conservation sont générales et visent l'amélioration de l'état de toutes les espèces présentes en termes de protection, d'aménagement et de gestion des populations et des habitats.</p>
<p>But 3 : Promouvoir la conservation de la diversité génétique.</p>	<p>Objectif 3.1 : La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées</p>	<p>Pour la conservation de la diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de la faune sauvage à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique, la Guinée-Bissau disposait de banques nationales de gènes et coopérait aussi avec des institutions étrangères pour leur conservation. Malheureusement, il n'existe plus de programme de conservation d'aucune espèce ; avec le conflit politico-militaire de 7 juin 1998, le très peu qu'existait a été détruit.</p>
	<p>Objectif 4.1 : Les produits à base de</p>	<p>Pas forcément que les produits à base de diversité biologique</p>

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.	diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité Biologique	proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production ne sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique, tenant compte qu'il n'y a pas eu des dispositions réglementaires prises à cet effet.
	Objectif 4.2 : La consommation / exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite	Il persiste des difficultés pour faire le suivi à l'exploitation des ressources de la diversité biologique, les pratiques nocives à la diversité biologique ne sont pas potentiellement réduites, malgré les législations existantes à la matière.
	Objectif 4.3 : Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international	Il n'y a pas un travail très efficace de suivi qui permettra de réduire la menace sur les espèces. Par conséquent, le commerce « non réglementé » de certaines espèces de flore et de faune pose actuellement des problèmes en termes de méconnaissance d'effectifs de leurs populations. L'exploitation des bois à haute valeur commerciale tels que <i>Azela africana</i> , <i>Khaya senegalensis</i> et <i>Pterocarpus erinaceus</i> , sont sous pressions. Par exemple, les ongulés et les primates sont aussi sous pressions.
But 5 : Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.	Objectif 5.1 : Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels	Des dispositions sont prises sur le plan juridique et opérationnel, mais l'efficacité reste à désirer. En conséquence la dégradation des habitats se poursuit suite à la pression anthropique et à l'insuffisance du support financier, des ressources humaines et matérielles.
But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes.	Objectif 6.1 : Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées	Il y a eu très peu d'attention sur le plan national sur la problématique des plantes envahissantes. On les observe de façon ponctuelle dans certains endroits, mais il n'y a pas de mesures effectives pour les combattre.
	Objectif 6.2 : Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces	Il n'y a rien de prévu pour mener son combat.
	Objectif 7.1 : Préserver et améliorer la	Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques a

But 7 : Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.	capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques	identifié les secteurs les plus vulnérables qui font l'objet des projets d'adaptation : (i) Agriculture et (ii) Ressources hydriques considérées fondamentales.
	Objectif 7.2 : Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	Le projet de Loi de Base sur l'Environnement prévoit des mesures pour réduire la pollution et ses impacts dans l'environnement en général.
But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.	Objectif 8.1 : Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services	Le projet de Loi de Base sur l'Environnement a déjà prévu cette possibilité. Le Bureau de la Planification Côtière, l'AD, l'IBAP, en collaboration avec les Associations à la base sont en train de replanter les mangroves dans les zones dégradées.
	Objectif 8.2 : Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres	La Guinée-Bissau est en train de préserver ses ressources à travers divers instruments pour garantir la sécurité alimentaire et la santé au profit de tous les citoyens.
But 9 Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.	Objectif 9.1 : Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	Les connaissances et les pratiques socio culturelles sont protégées et stimulées par des structures étatiques et celles des ONG.
	Objectif 9.2 : Protéger les droits des communautés autochtones et locales, leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages	Un projet de décret relatif à la valorisation de la diversité biologique, des connaissances traditionnelles et des œuvres artisanales et artistiques est élaboré, mais son approbation reste attendue, par faute de ressources financières.
But 10 Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.	Objectif 10.1 : Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents	Si jamais ce transfert ce fait, en tout cas il n'y a pas eu d'information officiel sur cette activité.
	Objectif 10.2 : Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournisseurs	La plupart des produits consommés au pays sont issus d'importation. La balance commerciale est négative. Le pays a besoin de moyens de faire de la transformation des produits locaux afin d'accroître leur valeur ajoutée et consommer plutôt ce

	lesdites ressources	qu'on produit.
But 11 : Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en oeuvre la Convention.	Objectif 11.1 : Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20	Les ressources financières nouvelles et supplémentaires mises à la disposition de la Guinée-Bissau pour lui permettre de s'acquitter effectivement de ses obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20 sont très insuffisantes par rapport aux besoins du pays pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'action.
	Objectif 11.2 : La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20	Le DSRP (Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté) vient d'être approuvé par le Conseil des Ministres spécial; on constate dans ce document que le niveau de pauvreté est l'un des plus élevé au niveau mondial et avec une espérance de vie très basse aussi. Le pays a besoin, en premier lieu, de ressources financières accrues pour faire face à ce fléau et pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la Convention sur la diversité biologique. Entre-temps, seulement dans la période de révision du DSRP (2010) les aspects environnementaux seront consacrés.

Tableau IV : Buts et objectifs du Programme de travail sur les aires protégées

Elément 1. du Programme : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées.	Degré de réalisation	Priorité	Commentaires
But 1.1 Etablir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'AP afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale	2	Court Terme (CT) 2010- 2014	Il existe un réseau national d'Aires Protégées. Le réseau est en train d'être renforcé avec la création des AP's Terrestres jusqu' en 2014, s'il y a la garantie de financement pour la poursuite des travaux à partir 2010.
Objectif : D'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, mettre en place un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure , représentatifs et bien gérés, afin de contribuer à satisfaire i) l'objectif du plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire sensiblement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010, ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier l'objectif 7 sur l'environnement durable, et iii) les objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes.			
Activités suggérées aux Parties			
1.1.1 Etablir d'ici 2015 à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés et assortis de délais précis pour les AP.	Réalisation satisfaisante	Court Terme (CT) 2010- 2015	Ces objectifs et indicateurs seront établis si toujours le financement est garanti.
1.1.2 Prendre en urgence d'ici 2015 : des mesures pour établir ou élargir des AP dans les zones naturelles intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables dans les zones hautement menacées ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées dans le cadre des priorités nationales et en tenant compte de la nécessité de préserver les espèces migratrices	2	Court Terme (CT) 2010- 2015	Le programme de travail établi par l'IBAP prévoit l'établissement de 2 Aires Protégées Terrestres et de 2 corridors de faune vers 2014 dans le cadre du Projet GEF/PNUD
1.1.3 Prendre de toute urgence d'ici 2010 pour les zones marines et d'ici 2015 pour les zones terrestres, des	Réalisation	Court Terme (CT)	En Guinée-Bissau, il existe 5 aires protégées marines et une réserve de biosphère que protège

<p>mesures propres à corriger la sous – représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes eaux intérieures, eaux marines et intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d’AP, en tenant compte des écosystèmes marins qui ne relèvent d’aucune juridiction nationale selon le droit international en vigueur, et dans les écosystèmes des eaux intérieures qui s’étendent sur plusieurs pays.</p>	<p>satisfaisante</p>	<p>2010- 2015</p>	<p>la diversité des écosystèmes existants. Ce déséquilibre sera corrigé d’ici à 2014 avec la création de 2 Aires protégées terrestres et des 2 corridors de faune que permettra conserver essentiellement des savanes et de grande faune.</p> <p>Les aires sensibles de la réserve de la biosphère auront un statut légal d’ici 2015.</p>
<p>1.1.4 Effectuer d’ici 2015, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes des examens nationaux des modes de conservation possibles existants et de leur pertinence avec la conservation de la DB y compris les modèles novateurs de gouvernance des AP qui doivent être reconnus et promus : AP dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, AP en co-gestion, AP privées, AP conservées par les communautés autochtones et locales.</p>	<p>Réalisation satisfaisante</p>	<p>Court Terme (CT) 2010- 2015</p>	<p>Les aires protégées sont tous en régime de co-gestion avec l’implication directe des communautés qu’y habitent. Les communautés sont aussi représentées au niveau du Conseil de Gestion. (UROK) en co-gestion a été créée en 2005 par le gouvernement</p>
<p>1.1.5 Achever d’ici 2006 : une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d’AP à l’échelle nationale et régionale, en se fondant sur l’exigence d’établir des systèmes représentatifs qui assurent effectivement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c’est nécessaire. L’analyse des lacunes devrait tenir compte de l’Annexe 1 de la</p>	<p>Réalisation faible</p>	<p>Court Terme (CT) 2011- 2012</p>	<p>Une évaluation indépendante de l’efficacité de gestion des aires protégées a été réalisée en mai et juin 2007 au niveau des toutes les aires protégées. Cette évaluation note, entre autres, les faiblesses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Menaces existantes et non surmontées au niveau de certaines aires protégées; ii) Déclassement de certains espaces géographiques ;

Convention sur la DB et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la DB, les exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes.			<p>iii) insuffisance de personnel qualifié ;</p> <p>iv) Moyens financiers et matériels très limités</p> <p>v) Espaces géographiques source de conflits potentiels;</p>
1.1.6 Désigner d'ici 2009, les aires protégées identifiées à la suite de l'analyse des lacunes (y compris des limites et des cartes précises) et achever, d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'AP complets et écologiquement représentatifs.	Réalisation satisfaisante	Court Terme (CT) 2007- 2011	La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité (2007 – 2011) prévoit cette situation.
1.1.7 Encourager la création d'AP qui bénéficient aux communautés autochtones et locales et qui respectent, préservent et conservent leurs connaissances traditionnelles, conformément à l'article 8j et aux dispositions connexes.	Réalisation satisfaisante	Court Terme (CT) 2005	Il existe déjà une Aire Marine Protégée Communautaire (Complexe UROK) créée depuis avril 2005. Il a été amorcé le processus de création des autres aires communautaires dans les îles de Jeta et de Pecixe
But 1.2 Intégrer les AP dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologique	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les AP sont déjà intégrées dans les paysages terrestres et marins et maintient la structure et la fonction écologique.
Objectif : Intégrer, d'ici 2015, toutes les AP dans les systèmes de paysages terrestres et marins plus vastes et dans les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques dans des paysages plus vastes			
1.2.1 Evaluer d'ici 2006, les expériences menées et les leçons tirées des efforts déployés aux niveaux national et infranational pour intégrer les AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes et dans les stratégies et plans sectoriels tels que la stratégie de réduction de la	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	L'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées a été réalisée seulement en 2007 avec l'assistance de l'UICN. Les leçons tirées permettront d'améliorer la gestion et envisager prochainement le renforcement de l'intégration

pauvreté.			des AP dans le fonctionnement dans des paysages terrestres et marins plus vastes ainsi que dans les stratégies et plans sectoriels.
1.2.2 Identifier et mettre en œuvre, d'ici 2008, des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Existence de nombreux acquis aux plans politique, juridique, et de la planification dont l'application souffre de manque de soutien financier.
1.2.3 Intégrer les systèmes régionaux, nationaux et infranationaux d'AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes, notamment en établissant et en général des réseaux écologiques, des corridors écologiques ou des zones tampons, selon qu'il conviendra, pour maintenir les processus écologiques, en tenant compte des besoins des espèces migratrices.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	La mise en place d'un Réseau Régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) dans le cadre du Programme de Conservation de la Zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest constitue l'exemple de l'intégration des AMP dans le paysage marin avec l'engagement des autres Etat. Au niveau terrestre, le projet de création d'AP transfrontalières est un cours avec des pays voisins
1.2.4 Mettre en place des instruments de connectivité, par exemple des couloirs écologiques reliant entre elles les AP, quand c'est nécessaire ou souhaitable selon les priorités nationales en matière de conservation de la DB.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Sur plan national, il existe plusieurs corridors qui ont été identifiés entre les AP's elles-mêmes et entre les pays frontalières. Ces corridors à court terme auront un statut juridique. L'initiative est un cours entre Guinée-Bissau, Guinée et le Sénégal Au niveau de la sous-régional, il existe un programme de gestion de corridors biologiques de migration transfrontalière de la faune et de l'avifaune en Afrique de l'Ouest : Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mali, Sénégal intègre cet aspect.
1.2.5 Restaurer les habitats et les écosystèmes dégradés, s'il y a lieu, comme contribution à la formation de	Réalisation faible	Court Terme	Les habitats et les écosystèmes sont à peu près en bon état de conservation. Il est prévu la

réseaux écologiques, de corridors écologiques ou de zones tampons.		(CT) 2011- 2012	création d'un réseau écologique et des corridors;
But 1.3 Créer et renforcer les réseaux régionaux, les AP Transfrontalières et la collaboration entre les AP avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Des efforts sont fournis pour la création d'aires protégées transfrontalières. Le processus est un cours avec des concours de l'IBAP et de la Direction de la Diversité Biologique et des Aires Protégées de la République de Guinée (DNDBAP). Pour le Sénégal, le processus est en cours avec la Direction de Parcs Nationaux Cependant on note : Une faiblesse des consultations ciblées inter-Etatiques sur la gestion des AP transfrontalières Un manque des ressources financières affectées à la problématique de conservation des AP transfrontalières Une mmanque d'harmonisation de certaines dispositions juridiques en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières
Objectif : Mettre en place et renforcer, d'ici 2010 / 2012 les AP Transfrontalières, d'autres formes de collaboration entre les AP avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales et les réseaux régionaux, afin d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la DB, en appliquant l'approche par écosystèmes et en améliorant la coopération internationale.			
1.3.1 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents en vue de créer des réseaux régionaux d'AP, en particulier dans les zones désignées comme prioritaires en matière de conservation (par exemple les écosystèmes des récifs coralliens, les grands bassins fluviaux, les écosystèmes de montagne, les grands massifs forestiers résiduels et les habitats essentiels d'espèces menacées), et créer des mécanismes multinationaux de coordination, selon qu'il conviendra, propres à soutenir la mise en place et la gestion efficace de ces réseaux à long terme.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les politiques et stratégies sectorielles conduites actuellement dans la sous-région sont favorables à la création et au maintien de réseaux Régionaux dans le court terme (RAMPAO, PRCM) ; Le Réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) mis en place depuis avril 2007;

1.3.2 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents, par l'entremise du processus de consultation informel des Nations Unies sur le droit de la mer (UNICPOLOS), en vue de créer et de gérer des AP dans d'autres zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, en respectant le droit international, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en se fondant sur des informations scientifiques.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012)	Les AP's en haute mer au-delà de la juridiction nationale, est objet de discussion encore au niveau des COP de la CDB et des Nations Unies. Au niveau de la Guinée-Bissau aucun débat n'a été engagé encore dans ce sens
1.3.3 Créer, quand il y a lieu, de nouvelles AP Transfrontalières en collaboration avec les Parties et pays voisins, et renforcer la gestion collaborative efficace des AP transfrontalières existantes.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le processus de création du Complexe (Dulombi-Boé-Tchetche) et dans cette voie y compris aussi le Parc National de Cantanhez.
1.3.4 Promouvoir la collaboration entre les AP situées de part et d'autre des frontières nationales.	Réalisation Moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	Il existe la collaboration entre les structures dirigeantes des AP transfrontalières
But 1.4 : Améliorer considérablement la planification et la gestion des AP à l'échelle des sites	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Malgré quelques actions en cours il est encore faible le monitoring de la diversité biologique des aires protégées Bissau guinéennes est encore faible. Il faut renforcer des capacités nationales en matière de planification et de conservation de la diversité biologique. Des résultats de recherche doivent être capitalisés
Objectif : Mettre en place une gestion efficace de toutes les AP, d'ici 2012, en s'appuyant sur des processus participatifs et scientifiques de planification des sites qui comprennent des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de DB, en se fondant sur les méthodologies existantes et sur un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.			
1.4.1 Elaborer un processus hautement participatif, associant les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées, dans le cadre de la planification à l'échelle du site, conformément à l'approche par écosystème, et utiliser les données socio	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Dans toutes les aires protégées disposant d'un plan de gestion, les communautés locales et les parties prenantes ont été associés à la planification.

– économiques et écologiques pertinentes pour développer les processus de planifications efficaces.			
1.4.2 Déterminer pour les sites des objectifs mesurables de conservation de la DB en s’inspirant de critères définis à l’Annexe 1 de la Convention sur le DB et d’autres critères pertinents.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Certains plans de gestion des aires protégées: prennent en compte la protection des ressources génétiques et des milieux; initient des approches de gestion des ressources naturelles renouvelables prenant en considération les capacités réelles et les besoins des populations.
1.4.3 Inclure dans le processus de planification des sites une analyse de la contribution possible des AP à la conservation et à l’utilisation durable de la DB, aux niveaux local et régional, ainsi qu’une analyse des menaces et des moyens de les contrer.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Dans les nouvelles planifications de l’aménagement des AP cette analyse est prise en compte.
1.4.4 Elaborer ou actualiser, selon le cas, mais avant 2012, des plans de gestion des AP basés sur le processus ci – dessus, afin de mieux réaliser les trois objectifs de la Convention	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	On est actuellement dans un processus de mise à jour, de formulation, d’amendement, de validation et de mise en œuvre des plans de gestion.
1.4.5 Intégrer les mesures d’adaptation aux changements climatiques à la planification des AP, aux stratégies de gestion et à la conception des systèmes d’AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	L’introduction des fours améliorés au niveau des AP’s s’est un exemple de l’intégration des mesures d’adaptation aux changements climatiques à la planification des AP’s
1.4.6 Veiller à ce que les AP soient gérées de manière efficace, par un personnel bien formé et compétent, convenablement et suffisamment équipé et soutenu pour s’acquitter de ses fonctions essentielles en matière de gestion et de conservation des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Un plan de formation est en cours d’exécution sous financement du FEM/Banque Mondiale, FIBA, OAPN de Espagne.
But 1.5 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Faible identification et évaluation des systèmes d’exploitation qui menacent les AP Non adéquation des mesures et des moyens pour

			atténuer les impacts des systèmes d'exploitation des ressources naturelles
Objectif : S'assurer que, d'ici 2010, des mécanismes permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les AP sont en place.			
1.5.1 Soumettre sans délai, le cas échéant, tout plan ou projet susceptible d'avoir des effets sur les AP à des études stratégiques d'impact sur l'environnement, et assurer à cette fin la circulation rapide d'informations entre toutes les parties concernées, en tenant compte de la décision VI/7 A de la Conférence des Parties relative aux directives pour l'intégration des questions relatives à la DB dans la législation et / ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation environnementale stratégique.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Les études d'impact environnemental préalables à l'implantation de tout projet de développement sont rendues obligatoires selon la Loi cadre des Aires Protégées et la diversité biologique est prise en compte dans ces études
1.5.2 Elaborer d'ici 2010, des approches nationales visant les mesures de responsabilité et de réparation, intégrant le principe pollueur-payeur ou d'autres mécanismes adaptés en cas de dommages occasionnés aux AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Le processus de la formulation du règlement du principe pollueur payeur est en cours avec l'appui de CAIA
1.5.3 Etablir et mettre en œuvre des mesures destinées à restaurer et réhabiliter l'intégrité écologique des AP.	Moyennement réalisé	Court Terme (CT) 2011- 2012	Plusieurs initiatives sont en cours avec l'engagement des ONG et des associations de base, notamment : le reboisement de la mangrove dans le Parc Naturel du Fleuve Cacheu et au Sud du pays;
1.5.4 Prendre des mesures pour limiter les risques que font peser les espèces exotiques envahissantes dans les AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Les impacts des espèces exotiques envahissantes ne sont pas encore perçus comme une menace.
1.5.5 Evaluer les principales menaces qui pèsent sur les AP et élaborer et mettre en œuvre des stratégies propres à les prévenir ou à les atténuer.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	L'évaluation est faite deux fois par semestre à travers l'instrument de suivi de l'efficacité de gestion des AP's développé par BM/WWF, mais il doit être amélioré
1.5.6 Formuler des politiques, améliorer la gouvernance	Réalisation	Court Terme	Dans toutes les aires protégées des structures de

et assurer le respect de mesures urgentes susceptibles de mettre fin à l'exploitation illicite des ressources situées dans les AP, et renforcer la coopération internationale et régionales en vue d'éliminer le commerce illicite de ces ressources, en tenant compte de l'utilisation durable et coutumière des ressources par les communautés autochtones et locales, conformément à l'article 10 c de la Convention.	faible	(CT) 2011- 2012	gestion (Conseil de Gestion) élargies aux Parties Prenantes sont en place. Ces structures participent aux processus de prise de décisions, à la fixation des règles d'accès aux ressources et au suivi de l'application de ces règles.
Elément 2. du Programme : Gouvernance, participation, équité et partage des avantages			
But 2.1 : Promouvoir l'équité et le partage des avantages	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Inadéquation de la législation nationale en matière de partage équitable des avantages de l'exploitation des ressources naturelles Manque de capitalisation et de vulgarisation des mécanismes pilotes de partage des avantages
Objectif : Etablir d'ici 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion des AP.			
2.1.1 Evaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien des AP, en particulier pour les communautés autochtones et locales, et ajuster les politiques afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs et, selon qu'il conviendra, compenser les coûts et partager équitablement les avantages, dans le respect des lois nationales.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Cette évaluation est d'une nécessité urgente pour préciser les politiques et les lois nationales de prévention et d'atténuation des impacts négatifs, de compensation des coûts et de partage équitablement des avantages.
2.1.2 Reconnaître et promouvoir un large éventail d'option de gouvernance des aires protégées, en fonction des possibilités qu'elles offrent d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique de la convention, ce qui peut comprendre les aires préservées par les communautés autochtones et locales ou les réserves naturelles privées. La promotion de ces aires	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Dans la gestion des aires protégées la Guinée-Bissau a instauré trois types de gouvernance: La gouvernance Étatique : où l'Etat assure le leadership en collaboration avec tous les acteurs concernés La gouvernance Communautaire où la communauté assure le leadership en

Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique

devrait se faire par le biais de mécanismes juridiques, politiques, financiers, et communautaires.			collaboration avec tous les acteurs concernés ; La gouvernance partagée ou en co-gestion où l'Etat, la communauté et des autres acteurs sont impliqués.
2.1.3 Mettre en place, en associant pleinement les communautés autochtones et locales, des politiques et des mécanismes institutionnels propres à faciliter la reconnaissance juridique et la gestion efficace des aires préservées par les communautés autochtones et locales, d'une manière qui soit conforme aux objectifs de conservation de la DB et des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	La Guinée-Bissau dispose de quelques forêts communautaires qui disposent d'acte de classement.
2.1.4 Utiliser les avantages sociaux et économiques générés par les aires protégées pour atténuer la pauvreté, conformément aux objectifs de gestion des aires protégées	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Au niveau des régions Est du pays la communauté résident aux alentours des aires protégées profite des avantages socio-économiques provenant des aires protégées
2.1.5 Associer les communautés autochtones et locales et les parties prenantes à la planification et la gestion participatives, rappelant les principes de l'approche par écosystème	Réalisation Moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	C'est déjà une réalité dans toutes les aires protégées possédant un plan de gestion (zonages et règles d'exploitation des ressources) et des règlements internes
2.1.6 Adopter des politiques nationales sur l'accès aux ressources génétiques à l'intérieur des aires protégées et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ou renforcer ces politiques, en se fondant sur les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le premier pas a été déjà franchi avec le Projet de décret. Le pays attend un appui financier pour pouvoir poursuivre ces activités.
But 2.2 : Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les populations participent à la prise de décision et à l'exécution des activités. Cependant améliorer cette participation requiert plus de ressources humaines, financières et matérielles.

Objectif : Assurer d'ici 2008, la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leur responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des AP existantes et à la création et la gestion des nouvelles AP.			
2.2.1 Effectuer des évaluations participatives, à l'échelle nationale, de la situation, des besoins et des mécanismes contextuels pour la participation des parties prenantes, en assurant l'équité entre hommes et femmes et l'équité sociale, aux politiques et à la gestion des aires protégées, au niveau de la politique nationale, des systèmes d'aires protégées et des différents sites.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	L'équité entre hommes et femmes est une préoccupation dans le DSRP Cependant au niveau des systèmes d'aires protégées et des différents sites, les femmes bien que non excluse participent timidement .Le plan décennal prévoit une participation améliorées des femmes à travers le Programme AP's et le genre en cours au niveau de la sous-région avec la participation de la Guinée-Bissau
2.2.2 Mettre en œuvre des plans et des initiatives précis visant à favoriser la participation des communautés autochtones et locales, dans le respect de leur droits et en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, et des parties prenantes à tous les niveaux de planification, de création, de gouvernance et de gestion des aires protégées, en mettant l'accent sur la détermination et l'élimination des obstacles à une participation adéquate.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	La participation des communautés est effective dans les étapes d'évaluation des activités dans les zones tampons et les zones réservées au développement des activités locales dans les AP's.
2.2.3 Soutenir les initiatives d'évaluation participatives au sein des parties prenantes à fin d'identifier et d'exploiter toute la richesse des connaissances, des compétences, des ressources et des institutions utiles à la conservation qui existent dans la société.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Pour rendre effective la participation des communautés à tous les processus d'évaluation des AP, il est envisagé d'étendre leur participation au processus de conservation et de suivi des espèces
2.2.4 Promouvoir un contexte propice (législation, politiques, capacités et ressources) à la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes à la prise des décisions, et au développement de leur capacités et possibilités de créer et de gérer les	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le cadre légal en place depuis 1997 et renforcé avec celui de 2008 est favorable à la participation communautaire à toutes les phases de gestion des aires protégées. Cependant l'insuffisance de moyens financiers limite le renforcement des

aires protégées, y compris les aires protégées privées et préservées par les communautés			capacités des différents acteurs concernés.
2.2.5 Veiller à ce que le déplacement des communautés autochtones nécessité par la création ou la gestion des aires protégées se fasse toujours avec leur consentement préalable donné en connaissance de cause, conformément aux lois nationales et obligations internationales	Réalisation importante	Court Terme (CT) 2011- 2012	Il y avait toute une série de négociation dès le début du processus d'identification, de délimitation et de zonage des aires protégées, raison pour laquelle il ne doit pas y avoir d'inquiétude. Cependant, la loi des AP's prévoit l'indemnisation et la compensation de la communauté locale touchée
Elément 3. du Programme : Activités habilitantes			
But 3.1 Mettre en œuvre des reformes politiques, institutionnelles et socio – économiques propres à fournir un environnement favorable aux AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Nécessité de faire évoluer le cadre législatif et institutionnel. Impliquer les populations résidentes à la gestion et au partage des bénéfices découlant des AP.
Objectif : Examiner et réviser, d'ici 2008, les politiques, notamment l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement favorable à la création et la gestion plus efficace des AP et des systèmes d'AP.			
3.1.1 Identifier d'ici 2006, les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et à la gestion efficace des aires protégées et traiter adéquatement, d'ici 2009, ces lacunes.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	La Loi-cadre sur les Aires protégées est récemment approuvée, raison pour laquelle il faudrait consacrer plus de temps à sa mise en œuvre
3.1.2 Effectuer des évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées, jugeant appropriés les services environnementaux à l'économie et à la culture du pays, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaires pour le développement au niveau national ; intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation économique et de comptabilisation des ressources naturelles aux processus de planification nationale afin d'identifier les avantages économiques directs et indirects fournis par les aires protégées et ainsi que les bénéficiaires de ces	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Il est profitable la réalisation de cette évaluation, car cela pourrait démontrer la contribution des aires protégées aux différents services, notamment environnementaux, économiques, culturels, à la lutte contre la pauvreté, etc.

avantages.			
3.1.3 Harmoniser les politiques sectorielles et les législations afin de veiller à ce qu'elles soutiennent la conservation et la gestion efficaces des systèmes d'aires protégées.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Le financement du PNUD pour l'harmonisation des législations apportera une contribution valable à la conservation et la gestion efficaces du réseau d'aires protégées. et l'initiative de l'UEMOA dans le même sens, contribuerait aussi à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.4 Examiner les principes de gouvernance, tels que la prééminence du droit, la décentralisation, les mécanismes de prise de décision participative et les institutions et procédures de résolution équitable des conflits.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le financement des bailleurs traditionnels apportera dans ce cadre un soutien à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.5 Identifier et éliminer les mesures d'incitation à effets pervers et les incohérences dans les politiques sectorielles susceptibles d'accroître la pression sur les AP, ou prendre des mesures propres à atténuer ces effets pervers. Dans la mesure du possible, les réorienter en incitations positives pour la conservation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	L'initiative de l'UEMOA en cours sur l'harmonisation des politiques sectorielles dans l'espace des pays membres, que pourrait donner sa contribution à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.6 Identifier et créer des mesures incitatives positives qui soutiennent l'intégrité et le maintien des AP, ainsi que la participation des communautés autochtones et locales et d'autres acteurs à la conservation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Le programme PCAE de l'UEMOA doit envisager de le faire.
3.1.7 Adopter des cadres juridiques correspondant spécifiquement aux systèmes nationaux, régionaux et infranationaux d'AP de pays.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Il est en cours le processus d'harmonisation du cadre juridique régissant la gestion des ressources naturelles au niveau régional.
3.1.8 Développer des mécanismes d'incitation et des cadres institutionnels et législatifs pour soutenir la création d'un ensemble d'AP qui réalisent les objectifs de conservation en matière de DB, y compris sur des terres et des réserves privées s'il y a lieu.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le programme PCAE de l'UEMOA en synergie avec d'autres partenaires apportera sa contribution dans le domaine pour garantir la conservation et la gestion durable du système des aires protégées.

3.1.9 Identifier et favoriser les potentialités économiques et la création de marchés aux niveaux local, national et international pour les biens et services procurés par les AP ou dépendant des services écologiques fournis par les AP, conformément aux objectifs relatifs aux AP, et promouvoir le partage équitable des avantages.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Un Programme de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontaliers pour 9 pays en Afrique de l'Ouest dont la République de Guinée-Bissau est mis en place.
3.1.10 Développer les mécanismes nécessaires afin que les institutions responsables de la conservation de la DB aux niveaux national, régional et local réalisent une durabilité institutionnelle et financière.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	La Loi de Base sur l'Environnement doit permettre le développement de cette approche.
3.1.11 Coopérer avec les pays voisins pour créer un environnement favorable aux AP Transfrontalières et d'autres approches similaires, notamment les réseaux régionaux.	Réalisation Moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	Il existe déjà trois réseaux : - le réseau régional d'Aires Marines Protégées (RAMPAO). - le RAPAO - et le réseau AFRIMAB pour les réserves de la biosphère
But 3.2 Renforcer les capacités pour la planification, la création et la gestion des AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Faiblesse des capacités nationales en matière de planification et de conservation de la diversité biologique.
Objectif : Mettre en œuvre d'ici 2010, des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités afin de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, en mettant l'accent sur l'équité sociale.			
3.2.1 Compiler ou développer, d'ici 2006, des évaluations nationales des capacités relatives aux AP, et élaborer des programmes de renforcement des capacités à partir de ces évaluations, y compris la création de programmes d'enseignement, de ressources et de programmes pour l'organisation régulière de formations à la gestion des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Le Projet ANCR vient juste de démarrer et à sa fin il sera possible l'élaboration de Programme de renforcement des capacités dans le domaine des aires protégées.
3.2.2 Mettre en place des mécanismes efficaces permettant de documenter le savoir et les expériences actuels en matière de gestion des AP, dont le savoir autochtone / traditionnel conformément à l'article 8 j et	Réalisation faible	IM	Les communautés locales ont beaucoup contribué avec leurs savoir faire dès la période de création des aires protégées, ainsi que dans la période de mise en œuvre des aires protégées. Il serait

aux dispositions connexes, et identifier les lacunes liées aux connaissances et aux compétences.			intéressant de capitaliser toute cette connaissance et la mettre au profit des partenaires.
3.2.3 Créer des mécanismes pour échanger des enseignements tirés, des informations et des expériences de renforcement des capacités entre les pays, en collaboration avec les mécanismes d'échanges et les organisations concernées.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Ces mécanismes existent dans les réseaux régionaux (RAMPAO, AFRIMAB, RAMAO) déjà en place
3.2.4 Renforcer les capacités des institutions à mettre en place une collaboration intersectorielle pour la gestion des AP aux niveaux local, national et régional.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	L'UICN et le PRCM sont très actifs dans ces domaines.
3.2.5 Renforcer les capacités des institutions chargées des AP à mettre en place un financement soutenu par le biais d'incitations fiscales, de services environnementaux et d'autres instruments.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	La démarche pour mettre en place cette initiative est en cours à travers la Fondation Bioguiné.
But 3.3 Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Faible soutien des institutions au développement dans la gestion des aires protégées en Guinée-Bissau. Non respect des engagements des partenaires au développement dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées envers les pays Parties à la Convention dont la Guinée-Bissau est membre. Faible transfert de technique et de technologie appropriée
Objectif : Elaborer, valider et transférer d'ici 2010, des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des AP, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.			
3.3.1 Documenter les technologies adaptées à la conservation et à l'utilisation durable de la DB des AP et à la gestion des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Besoin pressant mais rien d'entrepris dans ce cadre.
3.3.2 Entreprendre une évaluation des besoins des technologies pertinentes pour la gestion des AP impliquant tous les acteurs, telles que les communautés	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Besoin pressant mais rien d'entrepris dans ce cadre

locales et autochtones, les instituts de recherche, les ONG et le secteur privé.			
3.3.3 Encourager le développement et l'utilisation de technologies appropriées, y compris les technologies des communautés autochtones et locales avec leur participation, leur approbation et leur implication conformément à l'Article 8 j et aux dispositions connexes, pour la réhabilitation et la restauration de l'habitat, la cartographie des ressources, l'inventaire biologique, l'évaluation rapide de la DB, la surveillance, la conservation <i>in situ et ex situ</i> , l'utilisation durable, etc.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Besoin pressant mais rien d'entrepris dans ce cadre
3.3.4 Créer un environnement favorable au transfert de technologies conformément à la Décision VII/29 de la Conférence des Parties sur le transfert des technologies et de la coopération technique afin d'améliorer la gestion des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Besoin pressant mais rien d'entrepris dans ce cadre
3.3.5 Intensifier le transfert de technologies et la coopération technique afin d'améliorer la gestion des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Besoin pressant mais rien d'entrepris dans ce cadre
But 3.4 : Assurer la viabilité financière des AP et des systèmes d'AP nationaux et régionaux	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Faiblesse des ressources financières mises à la disposition des AP. Manque de mécanisme de financement durable des AP.
Objectif : Obtenir, d'ici 2008, les ressources financières, techniques et autres suffisantes, d'origine nationale et internationale, pour défrayer les coûts relatifs à la mise en œuvre et à la gestion efficace des systèmes nationaux et régionaux d'AP, afin notamment de satisfaire les besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits États insulaires en développement.			
3.4.1 Effectuer, d'ici 2005, une étude à l'échelle nationale de l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et des besoins financiers liés au réseau national d'AP et identifier les options permettant de satisfaire ces besoins, avec un financement composé	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	L'effort est en train d'être déployé en vue d'avoir la contribution financière de la part de l'Etat, pour la gestion des aires protégées

d'un mélange de ressources nationales et internationales, et inclure toute la diversité d'instruments de financement possibles, tels le financement public, les échanges de dettes pour la nature, l'élimination des mesures d'incitation et des subventions ayant des effets pervers, le financement privé, les taxes et redevances pour l'utilisation des services écologiques.			
3.4.2 Elaborer et commencer à mettre en œuvre, d'ici 2008, des plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'AP, y compris des mesures règlementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	L'effort est en train d'être déployé en vue d'avoir la contribution financière de la part de l'Etat, pour la gestion des aires protégées
3.4.3 Appuyer et poursuivre l'établissement de programmes de financements internationaux visant à soutenir la mise en œuvre de systèmes nationaux et régionaux d'AP dans les pays en développement, les pays en transition vers une économie de marché et les petits Etats insulaires en développement.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le future Fondation Bioguiné doit pouvoir réaliser ce travail.
3.4.4 Collaborer avec d'autres pays pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de financement durables pour les systèmes régionaux et internationaux d'AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	À travers le soutien du PRCM et d'autres partenaires le programme sera réalisable.
3.4.5 Fournir régulièrement les informations sur le financement d'AP aux institutions et mécanismes pertinents, notamment dans les futurs rapports nationaux remis au titre de la Convention sur la DB, et à la base de données mondiales sur les AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Demander l'info à l'IBAP
3.4.6 Encourager l'intégration des AP dans les stratégies de développement et de financement et les programmes de coopération en matière de développement nationaux et, s'il y a lieu, régionaux.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Un travail de lobbying auprès des décideurs doit être fait à ce niveau.
But 3.5 : Renforcer la communication, l'éducation et	Réalisation	Court Terme	Renforcer la synergie avec tous les partenaires

<p>la sensibilisation du public.</p>	<p>faible</p>	<p>(CT) 2011- 2012</p>	<p>dans le domaine; augmenter le nombre de la population cible. Renforcer les capacités des ressources humaines, financières, matérielles et didactiques pour l'implication effective des populations autochtones et locales</p>
<p>Objectif : Accroître considérablement, d'ici 2008, la sensibilisation du public et les connaissances concernant l'importance et les avantages des AP.</p>			
<p>3.5.1 Elaborer ou renforcer les stratégies et les programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant l'importance des AP sur le plan de leur rôle dans la conservation de la DB et du développement socio – économique, en collaboration étroite avec l'initiative de communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA) et au titre de la Convention sur la DB, destinés à tous les acteurs.</p>	<p>Réalisation faible</p>	<p>Immédiat (IM) 2009-2010</p>	<p>Baser sur le texte de la Convention ainsi que sur la Stratégie National pour les Aires Protégées (207-2011 et s'inspirer dans le programme des Salles Vertes pour élaborer la stratégie.</p>
<p>3.5.2 Identifier des thèmes centraux pour des programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication pertinents pour les AP, notamment leur contribution à l'économie et à la culture, afin d'obtenir des résultats finaux spécifiques , tels que les suites données par des utilisateurs des ressources et d'autres acteurs, ou une compréhension accrue des connaissances scientifiques par les communautés autochtones et les responsables politiques, ainsi que les besoins, priorités et valeurs des connaissances, innovations et pratiques de communautés autochtones et locales, par les Gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes.</p>	<p>Réalisation faible</p>	<p>Immédiat (IM) 2009-2010</p>	<p>Faire cette identification à partir de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et au titre de la Convention sur la DB.</p>
<p>3.5.3 Renforcer et, s'il y a lieu, créer des mécanismes d'information à l'intention des groupes cibles tels que le secteur privé, les responsables politiques, les institutions de développement, les organisations communautaires, la</p>	<p>Réalisation faible</p>	<p>Immédiat (IM) 2009-2010</p>	<p>Créer des mécanismes d'information à l'intention des différents groupes cibles (responsables politiques, institutions de développement, secteur privé, organisations communautaires de base,</p>

jeunesse, les médias et le grand public.			etc.)
3.5.4 Elaborer des mécanismes de dialogue constructifs et d'échanges d'information et d'expérience parmi les gestionnaires des AP, et entre les gestionnaires des AP et les communautés autochtones et locales et leurs organisations ainsi que les autres éducateurs et acteurs de l'environnement.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Se baser sur la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Nature.
3.5.5 Intégrer les AP dans les programmes scolaires y compris dans l'enseignement non scolaire.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Faire un effort accru pour élargir le nombre des écoles et au niveau de l'enseignement non scolaire.
3.5.6 Créer un mécanisme et évaluer les impacts des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la conservation de la DB, afin de veiller à accroître la sensibilisation du public, à modifier les comportements et à appuyer la réalisation des objectifs relatifs aux AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Créer ce mécanisme pour la réalisation de cet impact et rechercher le financement pour payer les organes de communication sociale pour les travaux de diffusion.
Élément 4. du programme : Normes, évaluations et surveillance			
But 4.1 : Formuler des normes minimales et meilleures pratiques pour les systèmes nationaux et régionaux d'AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Élaborer les normes à partir des meilleures pratiques acquises dans la gestion des aires protégées.
Objectif : Elaborer et adopter, d'ici 2008, des normes, critères et meilleures pratiques pour la planification, la sélection, la mise en place, la gestion et la gouvernance des systèmes nationaux et régionaux d'AP.			
4.1.1 Collaborer avec les autres parties et les organisations concernées, en particulier l'UICN, pour élaborer, tester, examiner et promouvoir des normes et des meilleures pratiques concernant la planification et la gestion, la gouvernance et la participation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Élaborer les normes à partir des meilleures pratiques acquises dans la gestion des aires protégées.
4.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de surveillance à long terme des résultats atteints par l'intermédiaire des systèmes d'AP en rapport avec les buts et objectifs de ce programme de travail.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Chercher la possibilité de renforcer les moyens logistiques pour le suivi/évaluation et la capacitation des ressources humaines.
4.1.3 A partir des résultats de la surveillance, adopter et	Réalisation	Court Terme	Prendre les dispositions pour renforcer les

améliorer la gestion des AP fondée sur l'approche par écosystème.	faible	(CT) 2011- 2012	capacités humaines et matérielles, conséquemment, aux ressources financières.
But 4.2 : Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des AP	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Renforcement des capacités de ressources humaines et des moyens matériels et financiers.
Objectif : Adopter et mettre en œuvre, d'ici 2010, des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des AP au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des AP Transfrontalières.			
4.2.1 Elaborer et adopter, d'ici 2006, des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des AP et de la gouvernance et à établir une base de données, en tenant compte du cadre UICN – CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion, ainsi que d'autres méthodologies pertinentes, qui devraient être adaptées aux conditions locales.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Elaborer et adopter, des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des AP, à partir de l'expérience acquise dans la gestion des aires protégées.
4.2. 2 Mettre en œuvre des évaluations de l'efficacité de la gestion pour 30 % au moins des AP de chaque Partie d'ici 2010, ainsi que des systèmes nationaux d'AP, et, s'il y a lieu, des réseaux écologiques.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Prévoir cette disposition dans le programme de travail des aires protégées.
4.2.3 Inclure des renseignements provenant de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP dans des rapports nationaux au titre de la Convention sur la DB.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Prévoir cette disposition dans le programme de travail des aires protégées.
4.2.4 Mettre en œuvre les recommandations clés provenant des évaluations de l'efficacité de la gestion au niveau des sites et des systèmes, dans le cadre de stratégies de gestion évolutive.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les recommandations provenant des évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées sont en train d'être exécutées.
But 4.3 : Evaluer et suivre l'état et les tendances des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Insuffisance de ressources humaines appropriées et de moyens financiers Manque de moyens logistiques.
Objectif : Créer, d'ici 2010, des systèmes efficaces de surveillance de la couverture, de l'état et des tendances des AP à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction des objectifs de la DB mondiale.			
4.3.1 Mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux de surveillance et d'évaluation de l'état et des	Réalisation faible	Court Terme (CT)	Faible capacité de surveillance et d'évaluation de l'état et des tendances de la DB, à cause de la

Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique

tendances de la DB dans les systèmes d'AP et les sites.		2011- 2012	limitation des moyens financiers.
4.3.2 Mesurer les progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs relatifs des AP en s'appuyant sur une surveillance et la présentation de rapports périodiques sur l'évolution dans l'atteinte de ces objectifs dans les futurs rapports nationaux soumis au titre de la Convention sur la DB ainsi que dans un rapport thématique présenté à la 9 ^{ième} réunion de la COP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs relatifs aux AP sont dans les rapports périodiques au titre de la Convention sur la Diversité Biologique.
4.3.3 Améliorer et mettre à jour les bases de données nationales et régionales sur les AP et consolider les bases de données mondiales sur les AP, entant que mécanismes de soutien clé pour l'évaluation et la surveillance de l'état et des tendances des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Existent les bases de données nationales sur les AP, mais le pays est confronté avec la limitation sur le plan financier à cet effet.
4.3.4 Participer à la base de données mondiale sur les AP gérée par le CMSC du PNUE, à la liste des sites protégés de l'Organisation des Nations Unies et au processus d'évaluation intitulé "Etat des AP dans le monde".	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	La Guinée-Bissau a répondu favorablement à toutes ces demandes.
4.3.5 Encourager la mise en place et l'utilisation de nouvelles technologies, y compris les systèmes d'information géographique et les outils de télédétection pour l'évaluation des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Il est possible d'incorporer ces outils pour l'évaluation des AP, mais avec le conflit politico militaire de 1998 la cellule du SIG et Télédétection a été détruite. Il faudrait des moyens financiers pour la reprise pleine des travaux.
But 4.4 : Faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la viabilité des AP et des systèmes d'AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Manque d'un cadre national de recherche appliquée aux AP. Insuffisance de compétences nationales. Faiblesse des ressources financières et matérielles allouées à la recherche dans les AP
Objectif : Poursuivre le développement des connaissances scientifiques se rapportant aux AP afin de favoriser leur création et d'améliorer leur viabilité et leur gestion			
4.4.1 Améliorer la coopération en matière de recherche		Immédiat	Exploiter cette possibilité à travers la coopération

Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique

ainsi que la coopération scientifique et technique se rapportant aux AP à l'échelle nationale, régionale et internationale.	Réalisation faible	(IM) 2009-2010	avec les partenaires privilégiés, notamment le PRCM, le WWF WAMER, etc.
4.4.2 Favoriser la recherche interdisciplinaire afin d'améliorer la compréhension des aspects écologiques, sociaux et économiques des AP, y compris les méthodes et techniques d'évaluation des biens et services procurés par les AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Manque des ressources financières et capacités des ressources humaines.
4.4.3 Encourager les études visant à améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Il faudrait trouver le financement additionnel pour la réalisation de cette étude.
4.4.4 Stimuler la recherche en collaboration entre scientifiques et les communautés autochtones et locales conformément à l'article 8 j en rapport avec la création et la gestion efficace des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Profiter de la collaboration des étudiants universitaires et exploiter aussi les cadres de coopération avec les partenaires traditionnels.
4.4.5 Promouvoir la diffusion des informations scientifiques provenant des AP et portant sur celles-ci, y compris par l'intermédiaire du Centre d'échange.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le pays n'as pu créé Centre d'Echange (CHM) ; les Salles Vertes seront en mesure de collaborer dans ce sens.
4.4.6 Promouvoir la diffusion et faciliter l'accès aux informations scientifiques et techniques, en particulier aux publications sur les AP, en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché, notamment aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la recherche de l'information dans les AP.
4.4.7 Elaborer et renforcer des partenariats de travail avec les organisations et les institutions concernées qui effectuent des recherches visant à améliorer les connaissances sur la DB dans les AP.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	Mieux exploiter la collaboration avec les différentes institutions scientifiques et universitaires, à travers des protocoles de collaboration et des étudiants qui font la recherche dans les différentes aires protégées du pays.

OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Objectif 1: Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, comme premier pas vers une flore mondiale complète.

Au moment de la rédaction d'ATLAS Taxonomique sur la biodiversité, les résultats de recherches faites sur la composante Flore et la Végétation, ont permis d'arriver aux résultats suivants: il y a 7 familles botaniques publiées dans la Flore de Guinée Portugaise, ayant approximativement 23.000 échantillons de plantes qui ont été récoltées dans le pays.

La même source ajoute que d'après des sources de documentation la flore indigène de Guinée-Bissau est riche de 1.435 plantes supérieures différentes.

Il faut signaler que les plantes inférieures, les plantes aquatiques en général sont très peu étudiées; entre temps, le pays attend les résultats des études faites par des chercheurs de l'Institut de Recherche Scientifique Tropical de Lisbonne.

Objectif 2: Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international.

Le pays n'a pas élaboré en tant que tel une Monographie Nationale sur la diversité biologique, mais il a fait recours aux différentes sources d'information scientifique que ont permis connaître de connaître à peu près leurs statuts. Il est donc urgent l'élaboration d'une monographie nationale sur la diversité biologique que permettrait mieux connaître les espèces et faire après la proposition du statut de protection aux espèces que le méritent, dans les endroits où ils se trouvent.

Objectif 3: L'élaboration de modèles, accompagnés de protocoles, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, prenant appui sur la recherche et les expériences pratiques.

Le premier pas c'est la réalisation de la monographie nationale qui permettra l'établissement des protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes.

Objectif 4: 10 % au moins de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées.

Pas de données pour répondre à cette question.

Objectif 5: La protection de 50 % des zones les plus importantes pour la diversité végétale est assurée.

Les travaux sont en cours. Il y a déjà 12% e la superficie du pays couverte par les aires protégées.

Objectif 6: 30 % au moins des terres productives sont gérés d'une manière compatible avec la conservation de la diversité végétale

Pas d'information crédible pour répondre à cette question.

Objectif 7: 60 % des espèces menacées sont conservées in situ.

Les chimpanzés, les Dauphins, les Hippopotames, les tortues marines, sont en train d'être conservés.

Objectif 8: 60 % des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, 10 % d'entre elles étant incluses dans des programmes de récupération et de restauration.

A par les spécimens appartenant au pays et que se sont été amener à l'extérieur (Lisbonne, Bruxelles, Paris, London, par exemple), il n'y a pas d'information additionnel dans ce domaine.

Objectif 9: 70 % de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales ayant une valeur socio-économique sont conservées, et les connaissances locales et autochtones associées sont préservées.

Les banques de gènes existantes à l'Institut National de Recherche Agraire sont complètement détruites avec le conflit politique militaire de 1998. Entre temps, les paysans regroupés au sein du KAFO (Fédération des paysans) que se trouve au nord du pays, et appuyé par la SWISSAID, ont une banc de céréales depuis des années où ils ont stocké différentes espèces et variétés des céréales, tubercules et légumineuses.

Au niveau national, les paysans conservent selon leurs moyens, les plantes ayant un valeur socio-économique, afin de garantir leur culture à chaque année.

Objectif 10: Les plans de gestion d'au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés sont mis en place.

Il n'est pas très perceptible la présence des espèces exotiques envahissantes ; au moins on croit que leurs dégâts ne sont pas encore importants.

Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.

Chaque année on constate le prélèvement des espèces soit à valeur économique, soit à valeur médicinale, mais sans contrôle, ce que rend impossible l'information à ce propos.

Objectif 12: 30 % des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable.

Pas de statistique.

Objectif 13: L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales associées, sur lesquelles reposent les moyens de subsistances durables, la sécurité alimentaire et les soins médicaux, est stoppé.

Il faudrait travailler pour préserver les pratiques et connaissances autochtones tenant compte de leur contribution à la conservation des ressources.

Objectif 14: L'importance de la diversité végétale et de la nécessité de la préserver est intégrée dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

Il y a tout un travail qu'est en train de se faire à travers la société ecclésiastique, pour la préservation de la diversité végétale.

La structure que se charge de l'éducation, la communication et la sensibilisation environnementale, doit profiter pour l'intégrer dans son programme de travail.

Objectif 15: Le nombre de personnel formés travaillant avec des moyens appropriés dans le domaine de la conservation des plantes est accru, selon les besoins des pays, aux fins d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie.

Le pays n'a pas des ressources humaines formées dans ce domaine.

Objectif 16: De nouveaux réseaux pour la conservation des plantes sont créés et les réseaux d'ores et déjà existants sont améliorés, aux niveaux national, régional et international.

Le besoin se fait sentir pour la création de ce réseau, tenant compte des lacunes existantes dans ce domaine.

CONCLUSIONS

Dans cette dernière subdivision, les Parties pourraient envisager de fournir:

- a) une évaluation globale quant à savoir si l'application de la Convention a eu un impact sur l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que du partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques, dans leur pays (dans l'affirmative, comment cela? Dans la négative, quelles en sont les causes?),

Réponse : L'application de la Convention a eu un impact significatif sur l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans le pays.

Elle se manifeste des façons suivantes :

Au niveau de la conservation :

À travers la création d'un système des aires protégées; la mise en place d'un certain nombre de structures pour la mise en œuvre de la Convention ainsi que pour l'exécution du programme du Gouvernement.

Au niveau de l'utilisation durable :

La législation nationale (Loi de Base sur l'Environnement, la Loi-cadre sur les Aires Protégées) et d'autres instruments juridiques consacrent dans leurs contenus, les aspects relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Au niveau du partage juste et équitable des avantages :

Le projet de décret élaboré sur la valorisation de la diversité biologique qui permettra l'accès équitable aux ressources et le partage des avantages n'a pas encore été finalisé.

Une analyse des leçons tirées au regard de l'application, en dégageant les exemples de mesures prises réussies et moins réussies:

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique a été efficace dans la mesure qu'elle a permis d'atteindre des résultats positifs dans différents domaines. A cet effet, il y a eu la participation des différents partenaires, soit les structures d'Etat, soit ceux de la société civile ainsi que de la communauté de base.

Mais, à cause du manque de financement pour la mise en œuvre de cet instrument, aggravé par des difficultés sur les plans économique, politique et sociale, n'ont pas permis l'exécution d'autres initiatives.

Un résumé des priorités et des besoins de renforcement des capacités futurs pour améliorer l'application de la Convention au niveau national :

- L'exercice pour que la Stratégie et le Plan d'Action soient intégrés dans les structures étatiques pertinentes;
- La recherche de financements pour la mise en œuvre des projets que pourrions être conçus à partir des idées contenues dans le Plan d'Action;
- L'élaboration de Stratégie Nationale pour le Développement Durable
- Le renforcement des capacités nationales des cadres pour la mise en œuvre de la stratégie nationale et le plan d'action sur la diversité biologique;

- L'appui pour la conclusion du travail relatif au projet de décret sur la valorisation de la diversité biologique que permettront l'accès équitable et le partage des avantages. Il s'agit d'une avancée significative dans la conservation de la biodiversité de la Guinée-Bissau et cela peut servir de modèle à plusieurs pays. Déjà, le modèle de l'Atlas a été présenté à divers intervenants et à d'autres qui œuvrent à l'échelle internationale dans le domaine de l'APA, c'est-à-dire l'Accès et le Partage des Avantages tirés de la biodiversité. À la récente rencontre de l'organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique, le SBSTTA, à Bangkok, il a été constaté que la Guinée-Bissau était dans le peloton de tête des pays en ce qui a trait au développement de législations nationales. Ce registre de la biodiversité guinéenne servira, à deux fins: d'une part à protéger et valoriser des connaissances traditionnelles, des ressources biologiques et des écosystèmes; d'autre part, cet outil peut faire connaître la Guinée-Bissau dans les domaines touristiques, scientifiques, artistiques, pharmaceutiques et agronomiques, ce qui lui attirera des retombées indirectes diverses. Ce pays se positionnera ainsi aux côtés des pays maintenant connus sous le nom de "Mégadiverses", ces pays propriétaires d'une importante proportion de la biodiversité de la planète. En effet, bien que la diversité Bissau-guinéenne ne se compare pas à celle du Brésil ou du Congo, sa mise en valeur à travers l'Atlas et son site Web en fera un incontournable.

Ces avantages tirés de la biodiversité ne sauraient se matérialiser sans que cette base de données ne soit accessible via Internet.

- L'appui à la mise en place du CHM, que permettra la réalisation des échanges technico-scientifiques entre les Parties;
- Le renforcement des capacités pour la mise en place d'un système national de biosécurité.
- Le développement d'un système d'information, d'éducation et de communication des intervenants, concernant l'utilisation des écosystèmes et de leur diversité biologique ;
- Le développement des nouvelles technologies d'information et de communication.

Des suggestions relatives aux mesures à prendre aux niveaux régional et mondial pour renforcer l'application de la Convention au niveau national, y compris l'amélioration des programmes de travail existants ou l'élaboration de nouveaux programmes pour répondre aux questions naissantes, la proposition de buts et d'objectifs pouvant être inclus dans le futur Plan stratégique de la Convention et l'identification de mécanismes nécessitant d'être mis en place à différents niveaux :

- Amélioration de la contribution internationale et régionale pour le renforcement des capacités financières, institutionnelles et humaines pour l'accélération, l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention au niveau national ;
- Renforcement les capacités matérielles et humaines pour faciliter la circulation des informations à travers le Centre d'Echange d'Informations (CHM) sur la diversité biologique ;

- Création d'un cadre international favorable à la formation des ressources humaines nationales pour l'information, l'éducation et la sensibilisation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Convention ; cela permettra de mettre en place un noyau de spécialistes formateurs qui devront démultiplier la formation au niveau national ;
- Harmonisation du cadre juridique relatif à la diversité biologique et la biosécurité au niveau sous-régional et régional ;
- Diffusion des résultats des études d'harmonisation du cadre législatif et réglementaire régissant les ressources naturelles entreprises et validées par la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal en 2003 dans le cadre du Programme régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) ;
- Appui à la résolution des problèmes fondamentaux qui sont les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique telles que la pauvreté, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des capacités financières, techniques et scientifiques.
- Amélioration de la compréhension du fonctionnement des écosystèmes,
- Acquisition d'une plus grande connaissance des méthodes d'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique;

BIBLIOGRAPHIE

Batista, M. (2009) – Interview avec M. Manuel Batista « Pinto » à propos des activités développés par le Service de l'Élevage dans le passé.

CEDEAO (2008) – Rapport d'Étude relative au Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest. Bureau sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest. Commission de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. 70 p.

Commission Européenne (2007) – Appui à la gestion des ressources naturelles en Guinée-Bissau (AGIR II). Proposition de financement N° ----- 11 p.

IBAP (2008) – Relatório Anual de Actividades. 32 p. Anexo.

IBAP (2008) – Relatório de Actividades. 30 p.

IBAP (2007) – Relatório Anual de Actividades. 58 p. Anexos.

IBAP (2007) – Estratégia Nacional para as Áreas Protegidas e a Conservação da Biodiversidade na Guiné-Bissau 2007-2011. Bissau, 78 p.

IBAP (2005) – Áreas Protegidas da Guiné-Bissau. 18 p.

Janeiro, C ; R. Cangarato ; A. Araújo et J. Palmeirim (2008) – Gestão de Áreas Protegidas da Guiné-Bissau. Instituto da Biodiversidade e Áreas Protegidas & 360 Graus, Cultura e Ambiente. Évora. Portugal. 71 p.

MADR (2009) - Grandes orientations de la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage de la Guinée-Bissau. Rapport Définitif. 25. Bissau.

MADR (2009) – Réactualisation du Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) du Projet de Réhabilitation du secteur Agricole et Rural (PRESAR). Rapport Final. 103 p.

MADR (2007) – Programme National de Sécurité Alimentaire. Composante « Intensification des cultures vivrières ». Rapport 38 p. Annexes.

MAFC (2002) – Lettre de Politique de Développement Agricole. 35p. Bissau

MDR (2008) – Resultados definitivos do Inquérito Agrícola. Projecto de Reabilitação do Sistema de Informação sobre a Segurança Alimentar. 50 p. Anexo.

MDRA (1992) – Plano Director Florestal Nacional. Análise da situação. Programa de Acção e Estratégia política Florestal. 124 p. Anexo. Bissau.

MDRA (1991) – Lei Florestal, pelo Decreto-lei n° 4-A/91, de 29 de Outubro, publicado no Suplemento ao Boletim Oficial. Bissau. 17 p.

MDRA (1989) – Résultats de l'Inventaire Faunique au niveau National et Propositions de modifications à la Loi sur la Chasse. CECI//UICN/DGFC.103 p. Annexes.

Ministério da Economia, Plano e Integração Regional. Secretaria de Estado do Plano (2009) – Relatório de Seguimento e Avaliação do Documento de Estratégia Nacional de Redução da Pobreza (DENARP). (Versão Preliminar 03) 47 p. Anexos.

Ministère des Pêches (2008) – Rapport de l'Assistance Technique Biologiste. Projet d'Appui au Secteur de la Pêche (PASP).

Ministério das Pescas (2008) – Plano Estratégico do Desenvolvimento das Pescas. Projecto de Gestão da Biodiversidade e da Zona Costeira da Guiné-Bissau. Bureau de Coordenação da Componente Pescas. 90 p. Anexos.

MRNA (2008) – Projecto de Lei de Bases do Ambiente. 40 p. Bissau.

MRNE (2006) – Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques. PNUD/GEF. 89 p.

MRNE (2005) – Communication Nationale Initiale de la Guinée-Bissau sur les Changements Climatiques. PNUD/GEF. 223 p.

MRNE (2002) - Stratégie National et Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique en Guinée-Bissau. PNUD/GEF, 180 p. Annexes.

PNUD (2009) – Projet d'Appui à la protection de l'Environnement et des ressources naturelles. Plan de Travail Annuel (PTA).

PNUD (2009) – Rapport Mondial sur le Développement Humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humain. 237 p.

PNUD (2007) – Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007/2008. La lutte contre le Changement Climatique : un impératif de solidarité humain dans un monde divisé. 382 p.

Rodrigues, D. (2009) - Interview avec M. Daniel Rodrigues, Ing. Agronome, à propos des activités développées par l'INPA dans le passé.

SERNEI (2004) – Plano Nacional de Gestão Ambiental. PNUD. 235p. Anexos.

UICN (2007) – Parcs de Guinée-Bissau. Évaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées. Programme Régional sur les Aires Protégées UICN-BRAO. 30 p.

UICN (1989) - La Stratégie Nationale pour l'Environnement en Guinée-Bissau. Anexos. Bissau.

UICN/DGFC-MDRA (1993) – Planificação Costeira – Guiné-Bissau/ Maretti, C.C. & Sales, R.R. (Coords). Bissau, UICN, 118 p.

UNDP (2009) – Project Document 3650 Support for the Consolidation of a PA system in Guinea Bissau's Forest Belt, 46p.